COLL.4°
2048
(1959)

1

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1739323

4° 2048 (1959)
Coll. 4°
2048
1959

…GRÈS NATIONAL RADICAL
PAU
11, 12, 13, 14 JUIN 1959

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

L'INFORMATION
RADICALE - SOCIALISTE

Le numéro : 300 francs
Trimestriel

ORGANE OFFICIEL DU PARTI

N° 129 - JUILLET 1959
14e ANNEE

AU CASINO MUNICIPAL DE PAU

LES TRAVAUX DU 56e CONGRÈS NATIONAL

★ JEUDI 11 JUIN

Journée consacrée au Colloque agricole, tenu en marge du Congrès, sous la présidence de M. A. Dulin (p. 71).

Réunie à 18 heures, **la Conférence des présidents et secrétaires généraux des fédérations :**

1° Adopte l'ordre du jour du Congrès ;

2° Procède à la désignation des membres d'une commission chargée de rédiger les résolutions qui, à l'issue des débats, seront soumises au Congrès.

★ VENDREDI 12 JUIN

Le Comité exécutif, au terme d'une brève séance, adopte à l'unanimité le texte suivant :

« Le Comité exécutif donne un avis favorable à la discussion de la réforme des statuts par le Congrès du Parti. »

●

L'allocution de bienvenue de M. Ebrard ouvre la séance inaugurale (p. 1). Le président F. Gaillard remercie au nom des congressistes et évoque la mémoire de Jean Baylet, tragiquement disparu (p. 1 et 2). Après avoir entendu le rapport de la commission de vérification des pouvoirs présenté par M. Raisin (p. 2), **le Congrès adopte la composition de la commission des résolutions** (p. 2).

La séance plénière consacrée, en privé, aux problèmes intérieurs du Parti, débute par le rapport moral de M. Galy-Gasparrou (p. 3). Aux interventions de MM. Apéry, Suide, Martin, Bonnardel, Stern et Sabatier, succède celle du président F. Gaillard qui fait le point (p. 5). **Le Congrès** entend M. Caillavet, puis **adopte le rapport moral.**

M. Héline présente la réforme des statuts (p. 7). La discussion générale, à laquelle prennent part MM. Couteau, Pinton et Fouet, suscite les précisions du rapporteur (p. 9) et du président F. Gaillard (p. 10).

●

L'examen de la réforme des statuts se poursuit le vendredi après-midi, article par article. De nombreuses interventions jalonnent la discussion des articles 2 (p. 13), 3 (p. 14), 5 (p. 14), 8 (p. 16), 9 (p. 16), 11 (p. 17), 13 et 14 (p. 17), 16 (p. 22), 25 (p. 24), 34 (p. 25) et 36 (p. 25). Finalement **les statuts sont adoptés par le Congrès** (p. 26).

Après une suspension de séance mise à profit pour modifier la rédaction de l'article 36 dans le sens décidé par les congressistes, **le président F. Gaillard fait un exposé sur la réunification** (p. 27) **et reçoit mission** — valable jusqu'au 1er janvier 1960 — **de prendre toutes mesures concernant cette question.**

★ SAMEDI 13 JUIN

Les délégués entendent le rapport de M. Ebrard sur la politique économique, financière et sociale (p. 29). Mme Thome-Patenôtre, qui lui succède à la tribune, traite le sujet plus particulier des problèmes communs à la démographie et à l'expansion (p. 37), puis M. Brocas présente le rapport de politique extérieure (p. 39).

●

La séance du samedi après-midi s'ouvre avec le rapport de politique générale de M. Giacobbi (p. 45). La discussion qui s'instaure est marquée par les interventions de MM. Gorecki-Leroy (p. 49), Stern (p. 50), Mme Georges-Picot (p. 51), MM. Doux (p. 51), Ver (p. 51), Raynal (p. 51) et Rabier (p. 51). M. Billères prend ensuite la parole pour défendre la République (p. 52), puis c'est le discours de Félix Gaillard (p. 56).

Sur proposition d'André Dulin, président de séance, **Félix Gaillard est élu président du Parti** (p. 61).

Le débat de politique générale prend fin avec le discours du président G. Monnerville (p. 62).

★ DIMANCHE 14 JUIN

Dernière séance. M. Michel Soulié fait lecture des textes mis au point par la commission des résolutions. Après discussion, **ces résolutions sont adoptées sans modification :**

— **Economie et politique financière** (p. 67).

— **Politique étrangère** (p. 68).

— **Communauté et Outre-Mer** (p. 68).

— **Algérie** (p. 69).

— **Défense de la démocratie** (p. 69).

Enfin, le président proclame les résultats des élections au Bureau national (p. 70) et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance.

L'INFORMATION RADICALE SOCIALISTE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

le No : 300 francs — Abonnements : 1.000 francs

★

Rédaction - Administration - Publicité :

1 bis, PLACE DE VALOIS — PARIS-1er

C.C.P. Paris 4.258-08 — Tél. CENtral 69-33

VENDREDI 12 JUIN (matin)

Présidence de M. Félix GAILLARD
assisté de MM.
LAURENT-EYNAC, vice-président du Parti
et André MAROSELLI, vice-président du Parti

ALLOCUTION DE BIENVENUE

prononcée

par M. Guy ÉBRARD

député, président de la fédération des Basses-Pyrénées

Col 4° 2048 (1959)

C'EST un honneur et un plaisir bien singuliers que d'accueillir en notre terre de Béarn le 56e Congrès national d'un grand parti républicain quelque quarante ans après celui qui se tint en ces mêmes lieux et où Joseph Caillaux devait devenir président du comité exécutif.

Permettez-moi, mesdames et messieurs, de vous dire, au nom de la Fédération radicale et radicale-socialiste des Basses-Pyrénées, de son président d'honneur, de tous ses militants et de tous ses amis, leur satisfaction et leur joie de vous accueillir. Ils y ont mis tout leur cœur, et particulièrement le secrétaire de notre Congrès, qui a droit, avec tous les organisateurs, à notre gratitude.

Nul plaisir ne pouvait être plus parfait et nulle satisfaction mieux ressentie ; car, en mettant au service de tous ceux d'entre vous qui sont venus des coins les plus divers de nos provinces françaises, la vieille tradition d'hospitalité de notre ville, nous n'ignorons pas pour autant la portée de votre présence et l'importance de ce Congrès.

Dans une France où le régime républicain et la démocratie ont connu une des grandes crises de leur histoire, dans cette ville pourtant paisible qui faillit, comme d'autres, en être le théâtre, nous sommes là aujourd'hui sans la nostalgie d'un douloureux passé mais vraiment décidés à donner témoignage de ce que le régime républicain, préservé en son temps par le prestige d'un Homme, se veut aujourd'hui d'être réconforté par l'effort de tous, rajeuni et épaulé par des mains courageuses, affirmé et affermi un peu plus chaque jour.

Dans la grande famille des serviteurs de la République, le parti radical conserve, avec tous les démocrates de toutes tendances, un rôle essentiel auquel il ne doit point faillir.

En cette cité royale, où flotte dans l'air du Béarn le panache de notre bon roi Henri, souvenons-nous de l'exemple de ce monarque, dont la vie n'a été qu'un long concordat.

Que voulut-il, en somme, que nous ne voudrions nous-mêmes ? La paix d'abord, lui qui sut rétablir l'unité du pays en y faisant régner la tolérance religieuse ; des finances saines et ordonnées ; le bonheur du peuple.

Henri IV n'était-il pas, en somme, un vrai radical, lui qui nous a donné une agriculture aussi prospère par ses édits que celle que dessinaient dans l'avenir les décrets de Félix Gaillard ?

C'est ici, messieurs, sur notre terroir, et nous en sommes fiers, que s'établira, nous l'espérons, dans un parti uni dans l'amitié avec lui-même et avec les autres, une solide doctrine de paix, de prospérité, de bonheur et de justice sociale.

Dans nos coteaux et nos collines, pas de pics abrupts ni de failles profondes. N'est-ce donc point le cadre choisi pour voir toutes les conceptions, toutes les idées s'affronter en des débats qui demeurent, en Béarn, calmes, dignes et pondérés.

Que ce Congrès, fidèle au souvenir de notre Histoire locale, qui fut un peu de notre Histoire de France, puisse participer avec un esprit fervent à l'affermissement plus que jamais nécessaire de la République et de la démocratie ; que notre vieux parti affirme son expérience tutélaire dans une jeune République et sache, conscient de l'évolution des choses et du monde, se présenter aujourd'hui avec courage au carrefour des responsabilités qu'il détient pour demain.

Que ce vieux parti républicain, en toute fidélité à sa doctrine et à sa tradition, rajeuni dans un monde moderne en pleine évolution, vigilant mais épris de liberté, de tolérance, de justice sociale, de loyauté, d'esprit d'entreprise, sache choisir à Pau son destin, inspiré par le seul souci du bonheur, de la dignité et du respect de l'homme.

A vous tous qui êtes rassemblés sous la direction de notre cher président et ami Félix Gaillard, en la présence respectée du président Gaston Monnerville, deuxième personnage de la République, à vous tous qui êtes prêts à cette magnifique tâche, je suis heureux d'exprimer les souhaits de la plus parfaite et de la plus cordiale bienvenue.

LES REMERCIEMENTS DE FÉLIX GAILLARD

MON cher Président, permettez-moi de répondre en quelques mots à votre allocution de bienvenue au nom de tous les congressistes réunis dans votre ville et en mon nom personnel.

Nous avons choisi la capitale d'une des plus belles et des plus anciennes régions de France pour tenir les assises de ce 56e Congrès de notre Parti. Ce n'est peut-être pas tout-à-fait par hasard qu'après de grandes épreuves, de grands doutes qui nous ont secoués et aussi de grandes difficultés nous nous trou-

vons réunis dans une ville qui porte dans ses murs, dans son site le souvenir d'un des grands hommes qui ont fait la France, qui ont uni les Français au sortir d'une période difficile et douloureuse. C'est autour de lui, de son souvenir que nous voulons nous rassembler, lui dont vous disiez tout à l'heure, par un raccourci historique qui n'est peut-être pas faux, qu'il était animé de l'esprit radical ; c'est autour de ce souvenir et autour de cet exemple que nous voulons tenir ces assises ; je suis persuadé, qu'inspirés par le génie du lieu, les Radicaux feront de ce Congrès le Congrès de l'union et le Congrès de l'amitié retrouvée.

C'est à cela que nous devons travailler tous ensemble pour nous maintenir dans la grande ligne, dans le grand exemple de ceux qui nous ont précédés et pour faire ce qui est inscrit derrière moi sur ces murs, c'est-à-dire concourir à bâtir la France jeune, la France moderne de demain.

Notre Parti est ancien, il a donc l'expérience, mais nous sentons chaque jour venir en lui le sang nouveau de la jeunesse, et c'est l'énergie au service de l'expérience que nous voulons apporter dans la vie publique française.

Ces assises serviront à définir notre position d'une manière claire, d'une manière nette. Autour de cette position sans équivoque le Parti Radical, uni et amical, travaillera au service de notre pays et au service de la République.

Hommage à Jean BAYLET

Mesdames, Messieurs, ayant prononcé ces paroles, je souhaiterais que ce Congrès ne commençât pas sans que nous rendions hommage à l'un des nôtres, récemment et prématurément disparu.

Jean Baylet, dans la passion de sa vie, a trouvé une fin tragique; nous le connaissions tous, nous le voyons encore parcourir les salles de nos congrès, allant, toujours pressé, à une affaire urgente, défendant une cause, un point de vue aussi bien dans nos congrès que dans les couloirs de l'Assemblée nationale, ayant sous son bras une serviette pleine de documents, mettant à la hâte son béret pyrénéen sur la tête, apportant partout où il passait une vie intense, une conviction profonde pouvant aller jusqu'à l'excès, il faut le dire, mais tout cela indique la nature généreuse, une nature faite pour inventer et créer, une nature, enfin, comme il nous en faut, à nous, Radicaux, le plus possible et comme il en faut au pays.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris cette fin tragique, cette fin injuste, si l'on peut employer ce mot, et aujourd'hui qu'il n'est plus, nous ressentons la place qu'il tenait parmi nous.

Il animait de sa présence, de sa puissance, un très grand journal attaché à la défense des institutions républicaines et au service duquel il avait mis la solidité de ses convictions. L'intransigeance de ce journal, on la doit à Baylet et à ceux de ses dirigeants qui ont payé de leurs souffrances et de leur vie cet attachement aux principes qui sont les nôtres.

Jean Baylet jouait dans le Sud de la France un rôle éminent, un rôle directeur et un rôle de directeur de conscience. Jean Baylet jouait dans la presse française un rôle que tous ses confrères se sont plus à venir reconnaître sur son cercueil. Jean Baylet jouait dans la politique française un rôle irremplaçable d'animateur, de mainteneur des idéaux démocratiques et républicains. Notre seul vœu, notre seul désir, c'est de rester tous ensemble et ardemment, comme il l'était lui-même, fidèles à ces grands principes pour lesquels il a brûlé sa vie.

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

rapport de M. Georges RAISIN

secrétaire général de la fédération de la Haute-Savoie

Monsieur le président, mesdames, messieurs. En l'absence du président de la commission de vérification des pouvoirs, je suis chargé de vous faire connaître le rapport de notre commission après la réunion qui s'est tenue le 29 mai dernier, quinze jours avant la date d'ouverture du Congrès, comme prévu par l'article 17 des statuts.

N'ayant relevé aucune infraction sur la vente des cartes et sur le nombre de délégués désignés pour le présent Congrès, nous avons clos notre séance sans aucune observation à faire cette année.

L'année dernière, nous avions eu à examiner plusieurs plaintes concernant particulièrement la Fédération de la Seine. Cette année, nous n'avons pas eu de réclamations sur le nombre de cartes vendues et sur le nombre de délégués pour ce Congrès.

En conclusion, nous avons décidé de vous proposer la validation des mandats de ce Congrès.

Il en est ainsi décidé par le Congrès.

A l'unanimité, le Congrès adopte la composition proposée par la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux — de la Commission chargée de la rédaction des résolutions :

COMMISSION DES RESOLUTIONS

Président : M. RENE BILLERES

MEMBRES :

Georges GALY-GASPARROU (rapport moral)

MM. Patrice BROCAS, Guy EBRARD
François GIACOBBI (rapporteurs)

Henri CAILLAVET, Jean LACAZE, Jean SAINT-CYR
et Michel SOULIE

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Jean SAINT-CYR

assisté de MM.

Jean DELSOL, président de la fédération de la Gironde
et Alexis FABRE, président de la fédération de l'Aude

Georges GALY-GASPARROU

ancien ministre, secrétaire général du Parti

présente

LE RAPPORT MORAL

MESDAMES, mes chers amis,

Depuis notre dernier Congrès, la vie de notre parti s'est poursuivie à travers les vicissitudes de la conjoncture politique dans des conditions difficiles dont il m'appartient de vous rendre compte.

Elle a été marquée par tous les événements qui ont pesé sur nos institutions, par les épreuves électorales que nous avons subies, par les deuils qui nous ont frappés. La douloureuse émotion que nous avons éprouvée devant la mort de Jean Baylet qui nous étreignait encore il y a un instant, lorsque notre président évoquait sa mémoire, n'est pas encore dissipée.

Et vous comprendrez que, dans cet instant, ma pensée retrouve celui dont j'étais si proche par la raison et par le cœur.

Il nous a quittés alors que la force de ses convictions, l'âpreté qu'il apportait dans leur expression, devaient encourager et stimuler notre action. Il nous a quittés,

> *Les présidents Henri Queuille et Albert Sarraut, en raison de leur état de santé ;*
>
> *Les présidents Emile Roche et Maurice Bourgès-Maunoury, par suite d'obligations dont ils n'ont pu se dégager,*
>
> *ont exprimé leurs très vifs regrets de ne pouvoir assister au Congrès et ont prié le Président du Parti de bien vouloir les excuser auprès de leurs amis radicaux auxquels ils ont adressé des vœux de succès dans l'accomplissement de leurs travaux.*

mais en nous a survécu l'esprit qui l'animait et qui nous inspire, la volonté d'un renouveau et des raisons d'espérer. Des raisons d'espérer alors que les augures, puisant leur inspiration dans leur dévotion à l'ordre nouveau, prophétisaient notre effacement définitif et total ; des raisons d'espérer après un échec aux élections législatives dont je n'éprouve aucune gêne à reconnaître l'ampleur, mais que les scrutins ultérieurs devaient démentir.

Les élections sénatoriales, en effet, devaient rendre à notre parti des moyens d'action et d'expression qui doivent s'exercer sur le plan parlementaire, en dépit de la discrétion imposée aux élus de la nation par la nouvelle Constitution.

Oui, des raisons d'espérer, si nous avons le ferme propos de nous rassembler, de nous unir pour assurer le progrès dans le sens de la liberté.

Telle est, n'est-il pas vrai, mes chers amis, la vocation de notre parti. Notre parti qui doit puiser dans la fidélité à ses traditions la force et les moyens de remplir sa mission. Cette mission, il convient de la préciser en proposant au pays qui nous observe des réponses précises aux questions qui se posent sur tous les grands problèmes qui sollicitent son attention et provoquent son inquiétude. Nous devons répondre clairement sans nous envelopper de prudence, sans donner à nos propos ce caractère ambigu que paraissent imposer dans les temps présents les responsabilités du pouvoir.

Autour de ces propositions, les vrais radicaux se reconnaîtront. Ils se rassembleront pour défendre des idées communes au sein d'un parti qui ne peut compter, pour l'instant, que sur des adhésions désintéressées et n'en recherche aucune d'une autre nature.

Je ne vois, pour ma part, que des avantages dans cette sélection qui durcira le parti et lui vaudra, je veux l'espérer, la cohésion nécessaire à son existence. Un parti divisé est condamné à périr. C'est là une évidence que nous avons beaucoup méditée. Il est non moins évident que lorsque les divisions sont trop profondes, trop infranchissables, lorsqu'il y a, en quelque sorte, une différence de nature entre les citoyens qui composent une famille politique, il vaut mieux la séparation qu'une cohabitation désordonnée dont l'issue ne peut être que la ruine.

Lorsque j'ai été appelé, en 1957, aux fonctions de secrétaire général, plusieurs scissions s'étaient déjà

produites, d'autres menaçaient. Malgré les difficultés, les malentendus quelquefois, nous nous sommes efforcés de sauvegarder l'unité et son symbole : la place de Valois. Travail d'équipe, souvent ingrat, toujours difficile, pour lequel je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du bureau national, dont nous avons toujours rencontré l'amicale compréhension.

Depuis Lyon, sous la présidence souriante et ferme de Félix Gaillard, la direction du parti s'est efforcée de reconstruire pour préparer l'avenir. Il a fallu, pour cela, lever l'équivoque, car, dans ce combat pénible qu'on jugeait perdu à l'extérieur et même à l'intérieur du parti, une condition était indispensable : notre unité. Notre unité, incompatible avec la notion de la double appartenance que j'avais personnellement dénoncée en 1947, lorsque le Rassemblement du Peuple Français exerçait sa séduction à l'égard de nos amis.

Entre les partis politiques, un choix loyal s'impose, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, l'action concertée de ces partis lorsqu'ils se rencontrent sur une position commune. Ce choix situe exactement, et sans équivoque, à la fois le citoyen et le parti dans la vie publique. Il doit écarter les préventions que pourraient inspirer des combinaisons électorales ou parlementaires orientées dans un sens ou dans l'autre, vers la gauche ou vers la droite.

Non, ce n'est pas par les affinités que nous pouvons nous reconnaître à l'égard des autres formations politiques, que nous devons nous situer et nous définir, mais — je me permets d'insister — par les prises de position qui résulteront des délibérations que nous venons d'entreprendre.

Au demeurant, mes chers amis, il est un certain nombre de points sur lesquels nous sommes déjà engagés. Pourrions-nous, sans nous déjuger, admettre que soit mise en sommeil la représentation parlementaire ? Que l'opinion publique soit mise en condition ? Que la formation de notre jeunesse soit orientée dans le sens d'une croyance religieuse ou d'une philosophie politique ?

L'école publique que nous avons créée, nous avons le devoir de la défendre pour assurer à nos enfants les bienfaits d'une formation intellectuelle et morale qui libère leur conscience.

Tels sont, mes chers amis, les quelques réflexions que je comptais vous soumettre. Elles sont inspirées par le souci de maintenir notre parti dans la ligne de son passé et de ses traditions, par le désir d'établir entre nous les liens d'une solidarité amicale et confiante, mais aussi par la très haute ambition de consacrer à la défense de nos libertés les forces accrues d'un parti rénové.

M. APERY (Calvados) :

Je conçois très bien que l'on ne puisse tolérer la double appartenance, c'est-à-dire l'appartenance à des formations variées, mais encore faudrait-il nous expliquer dans quel cas une formation est un nouveau Parti et pourquoi l'adhésion aux Amitiés radicales ne serait pas de la double appartenance et l'adhésion à l'Union des Forces Démocratiques serait de la double appartenance !

C'est pourquoi je voudrais, dans un souci d'unité, au moment où l'on veut faire revenir à nous un peu partout des hommes qui nous ont quittés, que d'anciens chefs comme le président Mendès-France, que d'anciens secrétaires généraux comme Raoul Aubaud ou Paul Anxionnaz, aient la possibilité de revenir avec d'autres travailler dans notre Parti.

*
**

Répondant à une question posée par M. Parouteau, au sujet de la double appartenance, le président Saint-Cyr indique que « la réforme des statuts est à l'ordre du jour de cette journée et son examen détaillé sera entrepris tout de suite après la discussion du rapport moral ».

M. SUIDE (Bouches-du-Rhône) :

Nous étions un des plus grands partis de France ; nous avons eu des hommes qui avaient la foi. Je pense à Ledru-Rollin, Louis Blanc, Jules Ferry, Gambetta, Léon Bourgeois et notre regretté président Edouard Herriot.

J'ai cru entendre qu'il y avait certainement une entente avec le Parti socialiste. Je veux bien, mais nous avons toujours été déçus.

Rappelez-vous, en 1956, le Front Républicain. Les promesses faites au corps électoral, vous le savez bien, n'ont pas été tenues et le président Mendès-France s'est retiré du gouvernement. Il a eu tort de ne pas exiger également le retrait des ministres radicaux.

M. Suide rappelle l'action du président Mendès-France et pense que les événements lui donnent raison. Il demande qu'au moment des élections, en province, des personnalités marquantes du Parti viennent soutenir les candidats. Sa conclusion :

Si nous voulons que le Parti radical redevienne un grand Parti, il faut œuvrer honnêtement, loyalement, sans intrigues. Nous redeviendrons le Parti radical au passé glorieux, le Parti des grands hommes, le Parti de la France et de la République.

M. MARTIN (Meurthe-et-Moselle) :

Mon devoir est ici de faire une mise au point très courte. Les Amitiés Radicales ne sont pas un parti et ne seront jamais un parti. Nous avons été quelques-uns à nous réunir en pensant qu'il était nécessaire de conserver un contact entre nos différentes tendances. Ce contact a été maintenu dans l'amitié qui nous a toujours paru nécessaire. Quant à confondre une association amicale de cette nature — que beaucoup d'entre nous pensent excellente — avec un parti politique, je me devais de m'élever personnellement au nom de tous mes amis contre cette assertion. Il n'y a aucun rapport entre la définition de cette Amicale, qui tend à resserrer entre nous une amitié qui n'aurait jamais dû disparaître, et la définition d'un parti.

M. BONNARDEL (Rhône) :

Nous avons travaillé depuis toujours dans l'intérêt de notre Parti, mais nous souffrons parce que nos chefs ne s'entendent pas entre eux. Nous voulons, nous, nous entendre.

Nous vous demandons de faire l'unité de ce Parti ; nous demandons que vous fassiez en sorte que l'on ne voie plus, comme lors des dernières élections, quatre listes radicales s'opposer dans le Rhône.

Je ne prends pas position contre ce qui a été proposé aujourd'hui, mais je pense que nous pouvons trouver un terrain d'entente pour des discussions très larges menées avec beaucoup de compréhension. Nous voulons que nos chefs puissent se serrer la main, travailler pour le Parti et non pas pour eux personnellement.

M. STERN (Seine-Sud) :

Il y aura toujours des divergences d'opinions et c'est la force de notre Parti que nous puissions nous exprimer librement, mais cela ne veut pas dire qu'il y a des personnes qui puissent aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Si nous voulons que notre Parti redevienne ce qu'il était avant, nous devons nous consacrer seulement à lui.

M. SABATIER (Tarn-et-Garonne) :

Mesdames, messieurs, je ne viens pas faire un grand discours ni un grand exposé ; je pense simplement que si le Parti veut retrouver cette unité qui est indispensable, il serait également indispensable que les bases sur lesquelles le Parti s'appuie soient bien définies, en particulier il faut qu'en sortant de ces assises, nous ayons défini notre position d'une manière très nette en ce qui concerne la laïcité.

FÉLIX GAILLARD : *« En vous prononçant sur le rapport moral vous direz si vous êtes, ou si vous n'êtes pas, d'accord avec la Direction du Parti. »*

Je voudrais occuper le moins possible cette tribune au cours de notre congrès ; je me propose de prendre la parole samedi sur la position politique du Parti, mais je crois qu'à ce stade du débat sur le Rapport moral de Galy-Gasparrou, mon devoir est de préciser certains points et de répondre à certaines questions qui ont pu être posées.

Il faut qu'entre nous les choses soient très claires et très logiques. Vous m'avez demandé, au mois de septembre, au congrès de Lyon, de prendre, dans des circonstances dont personne, à l'époque, ne pouvait mésestimer la difficulté, les rênes de notre Parti, de notre frêle esquif, dans la tempête que nous allions traverser. Nous nous attendions bien à une tempête, mais sans doute beaucoup parmi vous ne s'attendaient pas à une telle tempête. Cela a été une période extrêmement difficile, un hiver très dur, et principalement pour moi.

Un élément de réconfort permanent et de confiance a été la très grande union, le très grand esprit d'amitié qui ont régné entre le président du Parti, les membres du Bureau national et le secrétaire général Galy-Gasparrou. Je peux dire que nous nous sommes vraiment tenus au coude à coude dans un moment où vraiment le désespoir pouvait s'emparer de nous à la lecture d'une presse qui, chaque jour, écrivait : « Le Parti radical est mort, le Parti radical doit s'enterrer, etc. » Nous avons tenu le coup, comme on dit, durant toute cette période difficile et si déprimante pour le moral.

Et maintenant, au lendemain d'élections qui ont apporté la confirmation d'une implantation solide du radicalisme dans le pays, qui ont démontré que les cadres municipaux et cantonaux nous demeuraient fidèles et dévoués ; au lendemain d'une partie qui a été gagnée aux élections municipales en dépit de toutes les actions astucieuses de la propagande officielle et qui a amené aussi aux élections sénatoriales quelques sièges, nous en sommes maintenant à une période nouvelle.

Et si nous commençons ce congrès en vous demandant quitus de ce que fut notre gestion au cours des mois écoulés, c'est précisément pour qu'il y ait entre nous cette confiance et cette loyauté qui doivent exister entre la direction d'une organisation politique et ses membres. Ceci a été rarement fait, je crois, dans le passé, et peut-être jamais dans nos congrès. Pourtant, il faut commencer par là, il faut en particulier s'expliquer sur certains aspects qui peuvent le plus irriter certains d'entre vous.

Je veux vous parler très franchement des problèmes qui se sont posés à nous, au cours des mois de l'hiver, concernant la double appartenance. Au lendemain des élections de novembre, un certain désarroi a régné dans nos rangs ; Galy-Gasparrou y a fait allusion tout à l'heure, mais je veux le dire plus nettement : il n'y avait pas de jour que des radicaux, militants ou élus, ne viennent place de Valois me dire : *« Mais il faut saborder le Parti radical, il faut trouver une autre for-*

Le Président Félix GAILLARD est très entouré

mation politique, il faut trouver un autre nom !... » Et j'ai toujours répondu non, d'abord parce que je n'en ai pas le droit, ensuite parce que je suis persuadé que, au-delà des difficultés présentes, ce que le Radicalisme représente dans le pays est quelque chose de permanent et quelque chose qui se retrouvera.

Il faut faire face au malheur, il faut faire face à la tempête, et vous verrez qu'un jour le printemps reviendra.

Mais si la direction du Parti avait dit aux uns et aux autres : « *Vous n'avez plus tout à fait confiance dans le Parti Radical ? Eh bien ! restez un pied chez nous, et puis allez donc voir dans une autre formation s'il n'y aurait pas un peu plus d'avenir, puis nous verrons bien.* »

Alors, je vous pose cette question très simple : si nous avions accepté cela, que se serait-il passé ? On aurait vu se créer des rassemblements du Centre gauche sous des noms divers, où d'aucuns auraient été donner une adhésion tout en restant rue de Valois. Il y avait les gaullistes de gauche, qui formaient une sorte de confédération d'un genre assez vague, mais qui pouvait permettre d'être à la fois chez eux et ailleurs. Certains d'entre nous auraient été à cette formation.

Il y avait la formation dite de l'U.F.D., où d'autres se rendaient déjà.

Que serait devenu le Parti Radical ? Ce n'aurait plus été un parti, ç'aurait été un courant d'air !...

Et c'est précisément parce que nous étions faibles et parce que nous étions menacés que nous devions exiger de tous ceux qui se prétendaient radicaux plus de rectitude que jamais à l'égard du Parti auquel ils prétendaient appartenir.

C'est parce que nous étions faibles et menacés que nous devions nous raidir et faire appel à nos forces morales pour compenser notre faiblesse politique passagère.

Et c'est pourquoi, moi, que vous connaissez bien, je pense, qui n'ai jamais participé à toutes ces luttes qui nous ont tant affaiblis depuis tant d'années, qui les ai déplorées, qui ai toujours tout fait pour les éviter, pour en diminuer l'effet, moi qui n'ai pas le tempérament d'un Torquemada, de quelqu'un qui exclut, qui punit, j'ai pensé, et les membres du Bureau national et le Secrétaire général Galy-Gasparrou aussi se sont rendus à cette évidence, que précisément il n'était plus possible de permettre à des militants qu'ils fussent importants ou qu'ils ne le fussent pas, de militer et de se prétendre radicaux, et de participer à d'autres formations politiques.

Quelqu'un a dit tout à l'heure : « *Mais comment, à la suite de quel arbitraire, définissez-vous que telle formation est un parti et telle autre ne l'est pas ?* »

Mais, mes chers amis, il y a des critères qui sont très simples et très évidents. Un parti politique, c'est une organisation qui prend part à la vie publique du Pays par un certain nombre de manifestations, c'est une organisation qui a un programme politique et qui, lorsqu'il y a des élections, présente des candidats.

Pouvez-vous dire que l'U.F.D. n'a pas un programme politique ? Pouvez-vous dire que l'U.F.D. n'a pas présenté des candidats partout où elle a pu, et même un candidat à la présidence de la République ?

Les Amicales, c'est autre chose. Martin l'a dit tout à l'heure ; il préside une Amicale qui est sous la dépendance, qui est dans le cadre du Parti Radical, qui ne demande qu'à rester dans le Parti Radical, et je pose la question à Marcel Martin : « *Si demain le Bureau du Parti vous enjoignait de dissoudre les Amitiés Radicales, que feriez-vous ?* »

M. MARTIN. — Je dirais oui !...

M. Félix GAILLARD. — Il vient de me répondre oui. Par conséquent, il n'y a pas de commune mesure et vous ne pouvez pas comparer les deux choses.

De la même manière, nous n'avons exclu personne mais nous avons demandé aux militants de choisir entre le Parti Radical et leur autre organisation, nous ne l'avons pas seulement demandé aux adhérents de l'U.F.D., nous l'avons également demandé aux adhérents de ce qui est devenu maintenant l'Union Démocratique du Travail, ce qu'on appelle les gaullistes de gauche, et certains, moins nombreux peut-être, moins connus, ont choisi les gaullistes de gauche. Là aussi il y a eu une décision qui a été prise, des cas qui ont été tranchés. Ce que nous avons fait, nous le ferons encore si vous en êtes d'accord, nous le ferons pou[r] toute tentative de cette nature.

Et je crois que ceux qui sont membres de ce Parti doivent se serrer les coudes et rester dans son sein unis.

Il n'est pas douteux qu'au cours de la campagne électorale les doubles appartenances, ouvertes ou larvées ont fait partout le plus grand tort à tous nos candidats à qui leurs adversaires ne cessaient de crier e[t] de dire : « *Mais de quel parti êtes-vous ? Etes-vou[s] du parti de X... ou du parti d'Y... ?* » Ainsi, chaque fo[is] nos candidats y ont perdu et, souvent à cause de cel[a] ont été battus.

Si nous voulons être, dans l'avenir, un Parti sérieux un Parti uni, non pas une façade mais une réalité ; [s]i nous voulons retrouver entre nous cette amitié et cet[te] confiance qui font le bonheur de vivre et de s'occuper de la vie publique, et qui donnent des idées, qui donnent de l'élan et de la foi à ceux qui y participent nous devons, entre nous, avoir cette loyauté de di[re] en sortant d'ici : « *Je ne vais pas dans la maison [d'à] côté. Le Parti Radical n'est pas pour moi la femme légi[]time qui fait la cuisine, qui me fait manger, et que [je] quitte, après le dîner, pour aller voir ma bonne amie.* »

Alors, nous n'avons exclu personne, je le répète, ma[is] nous avons demandé que l'on choisisse en toute clart[é] et le choix a été fait. Il a été fait, et ceux qui nous o[nt] quittés ne nous ont même pas demandé à venir [] pour parler, pour s'expliquer ; ils ont choisi et ils orga[]nisent un autre Parti. Est-ce que cela durera ? Est-[ce] qu'un jour ils ne demanderont pas à revenir ? Je [ne] serai pas de ceux qui fermeront les portes, et lorsqu'[ils] sont partis je leur ai dit, et les membres du Bureau [en] sont témoins, je leur ai dit cette phrase exacte : « *Vo[us] partez, mais quand vous serez partis, ne dites ri[en] contre le Parti Radical, n'insultez pas l'avenir.* »

C'est d'ailleurs dans le même esprit que je vo[us] demanderai tout à l'heure de traiter ces problèmes im[por]tants des personnes et de la réunification, et du reto[ur] de ceux qui nous ont quittés autrefois. Je vous en pa[r]lerai, je reprendrai la parole tout à l'heure, je m'[en] excuse, pour vous dire quelle approche j'envisage [de] cette question et ce que je vous propose.

Mais, pour l'instant, ce que nous devons recherch[er] c'est la loyauté de tous vis-à-vis d'une organisati[on] dont nous voulons être membres et dont nous somm[es] membres et que nous sommes prêts à défendre con[tre] tous et à défendre pour elle-même, pour elle seule.

Voilà ce qu'il faut faire.

Et voilà le sens de l'action qu'a menée avec pruden[ce] je crois, et avec un esprit de clarté, le Bureau Nat[io]nal, le Secrétaire général et le Président du Parti.

Il faut que vous disiez si, notamment, sur ce po[int] important, le congrès est d'accord avec ce qu'a f[ait] le Bureau du Parti, la Direction du Parti, ou si v[ous] n'êtes pas d'accord. Si vous êtes d'accord, nous con[ti]nuerons ; si vous n'êtes pas d'accord, c'est le désa[veu] de ce que nous avons fait et nous nous retirer[ons] ensemble, c'est tout à fait normal, sans aucune aigr[eur] mais nous ne pourrons pas continuer à assumer [les] responsabilités que vous nous avez confiées si vous [ne] donnez pas votre accord sur notre action au cours [de] la période écoulée.

C'est dans ces conditions que je demande au cong[rès] de se prononcer pour ou contre l'approbation du r[ap]port moral de Galy-Gasparrou.

Un échange de vues est alors l'occasion pour le Président Gaillard de préciser que l'appartenance à l'U.F.D. « n'a jamais été traitée sur le plan disciplinaire » *et que* « simplement il y a des gens qui ont choisi un autre parti ».

M. CAILLAVET (Lot-et-Garonne) :

Je ne pensais pas intervenir à cet instant du débat, mais après l'exposé fait par notre Président et ami, M. Félix Gaillard, et en ce qui me concerne, je suis prêt à donner quitus pour la gestion du Bureau ; je voudrais cependant poser un certain nombre de questions car, si j'ai bien compris, le Président Gaillard nous demande l'amitié radicale, cette ferveur à laquelle nous sommes, un certain nombre d'hommes, attachés, d'oublier en quelque sorte ces divisions qui nous auront fait un mal atroce. Mais je pose la question : Est-ce que, pour retrouver l'amitié radicale, il ne faudrait pas d'abord définir le programme sur lequel les hommes peuvent s'engager ? Aussi bien parlementaires que militants. Car Messieurs, si vous voulez vous retrouver sur des hommes, c'est fort simple, il suffit d'être compréhensif, généreux, charitable. Mais dans cette tempête que rappelait tout à l'heure Gaillard et dont nous ne sommes pas sortis, car les jours difficiles sont devant nous, est-ce que vous ne croyez pas, Monsieur le Président, vous, dont nous avons apprécié à l'Assemblée nationale la lucidité et le courage intellectuel, qu'il faille enfin aborder les grands débats et définir la ligne de conduite indispensable pour les Radicaux-Socialistes ?

Le Président Saint-Cyr indique que ces débats sont à l'ordre du jour de la journée de samedi et qu'il ne s'agit ici que d'adopter le Rapport moral. M. Caillavet déclare alors souscrire personnellement à une approbation, laquelle, précise-t-il, ne saurait être « considérée comme un engagement pour l'avenir ».

*
**

Le rapport moral est alors mis aux voix et est adopté à l'unanimité moins 2 voix contre et 12 abstentions.

LA RÉFORME DES STATUTS

par Camille HÉLINE

vice-président du Parti

Il est bien évident que l'important débat sur la refonte des statuts ne va pas s'épuiser ce matin, mais je vais, très rapidement et très brièvement, vous rappeler quel a été dans cette réalisation le souci du Bureau national.

Vous savez tous, mes amis, que lorsqu'un Etat change son régime, il y adapte immédiatement ses institutions. Le Parti Radical pense à changer son style. Il était donc tout naturel qu'il y adaptât à son tour sa constitution particulière, c'est-à-dire ses statuts.

Vous avez pu constater, dans le projet qui vous a été communiqué, que cette refonte intéresse de nombreux articles des statuts en vigueur.

La réforme a deux objectifs principaux :

La tribune pendant l'exposé de Camille HELINE

1°) introduire plus de démocratie dans la vie du Parti ;

2°) moraliser le fonctionnement de ses institutions.

Ainsi nous pensons :

a) faciliter les relations entre le Bureau national et les Fédérations départementales,

b) rendre plus effectives les décisions du congrès et du Comité exécutif,

c) donner aux militants une influence plus grande sur l'orientation du Parti et sur le fonctionnement de ses diverses instances.

DEMOCRATISER LA VIE DU PARTI

Il est proposé de modifier assez profondément la composition et le rôle du Comité exécutif et de la Direction du Parti. L'organisation et le rôle des Commissions du Parti sont également définis avec précision.

Le Comité exécutif était un organisme lourd, difficile à réunir fréquemment.

Il se compose désormais (article 13) :

- des membres du Bureau national,
- des élus parlementaires,
- des Présidents de Fédérations.

Mais afin de donner plus d'importance à la participation des Fédérations, une représentation nouvelle a été envisagée, l'article 14 prévoit que les Présidents de Fédérations disposeront d'un vote plural à raison d'une voix par trois cents cartes de militants.

Mais, dans le décompte de ces cartes :

— les Conseillers généraux,

— les Conseillers municipaux des grandes villes où joue le scrutin proportionnel,

— les maires des communes de plus de 9.000 habitants, équivaudront à 50 cartes, soit pour chacun 1/6 de voix.

Ainsi le Parti sera doté d'une instance exécutive qu'il sera facile de réunir fréquemment et qui, par son mode de votation, sera véritablement représentative des forces du Parti.

L'article 18 précise que le Président du Parti sera élu pour deux ans par le congrès. Il ne pourra exercer plus de deux mandats consécutifs. Cette disposition tend à éviter la compétition de personnes qui, dans le passé, a troublé nos assises nationales.

Auprès du Président, le Bureau national aura obligation de se réunir au moins une fois par mois et pourra se substituer au Président en cas de carence de celui-ci, sous le contrôle du Comité exécutif (articles 20, 21, 22).

L'article 3 prévoit une nouvelle définition des Comités de base qui correspondront désormais à la circonscription législative, ces Comités pouvant se subdiviser en Comités cantonaux ou communaux.

Le Comité exécutif aura, dans certains cas, droit de regard sur le fonctionnement des Fédérations et des Comités de base (art. 23).

L'existence de Fédérations régionales demeure possible.

L'article 4 interdit à une même personne de détenir plusieurs cartes du Parti, ce qui signifie que le militant qui peut avoir des raisons de s'intéresser à plusieurs Comités devra opter pour l'un d'eux.

L'article 5 définit les *« membres du Congrès du Parti »*.

L'article 8 prescrit certaines formalités obligatoires pour les Fédérations, en particulier la production d'une liste mise à jour de personnes, élus ou militants, que le Bureau national a intérêt à connaître pour certaines communications ou consultations.

LES COMMISSIONS

Leur nombre est réduit à six et leur dénomination est celle des Commissions parlementaires. Le nombre de leurs membres est également fixé et ceux-ci sont désignés par le Comité exécutif à raison de leur compétence parmi les *« membres du Congrès du Parti »*.

Les parlementaires membres des Commissions correspondantes dans leur Assemblée sont membres de droit de ces Commissions.

Ainsi s'établira un contact périodique entre militants et élus pouvant fournir aux parlementaires des sujets d'intervention dans le sens des travaux des Commissions du Parti.

MORALISER LA VIE DU PARTI

a) L'article 2 précise nettement l'interdiction de la double appartenance.

Celle-ci, condamnée par les Congrès nationaux de 1951 et de 1955, est désormais interdite d'une façon absolue.

b) Les articles 5 et 10 permettront un contrôle strict des effectifs déclarés, évitant ainsi certaines irrégularités qui ont été possibles dans le passé.

L'organisation des votes au Congrès est telle que les fraudes seront impossibles.

LE BUREAU NATIONAL

Sa composition n'a pas été modifiée dans son principe. Ses membres sont toujours élus pour deux ans et ne sont rééligibles qu'un an après l'expiration de leur mandat.

Le Bureau désigne la Commission des Finances et la Commission de discipline du Parti.

INVESTITURES

Certaines précisions ont été introduites qui tiennent compte de l'organisation nouvelle des Fédérations, mais le principe de l'initiative et de la présentation des candidats appartient toujours aux Comités de base et aux Fédérations.

DISCIPLINE

Le texte des statuts en vigueur est maintenu pour tout le titre VI.

Les Associations spécialisées (Jeunesses radicales, Fonctionnaires radicaux, Femmes radicales, Amicales diverses) devront recevoir l'accord du Comité exécutif qui exercera un contrôle de leurs activités.

CONCLUSIONS

Les événements de ces dernières années, les difficultés qui ont surgi à l'intérieur du Parti, la nécessité d'adapter certaines méthodes aux exigences d'une rénovation du Parti et à sa réunification ont conduit notre Bureau national à vous proposer une refonte des statuts qu'il soumet à votre discussion.

Il pense que l'application des nouveaux statuts rapprochera davantage militants et dirigeants, par une information constante et une collaboration plus étroite

M. COUTEAU (Gironde) :

On a invoqué les principes imprescriptibles et inaliénables de la Révolution française, on a parlé de l'adaptation des statuts de ce Parti à l'esprit de la Constitution de 1958 ; un seul principe est républicain et démocratique, c'est l'élection. Quand on désigne, quand on nomme — et dans le projet de statuts du Bureau national on ne fait que nommer et désigner, comme dans la Constitution de Debré — on tue la liberté et on étrangle la démocratie.

M. Delsol, président de la fédération de la Gironde croit devoir préciser que « notre ami Couteau est intervenu en son nom personnel ».

M. PINTON (Rhône) :

J'ai lu, j'ai étudié les Statuts. Réserve faite d'un certain nombre d'observations de détail sur lesquelles je reviendrai cet après-midi, il y a quelque chose qui me semble faire défaut, c'est l'allusion à l'existence et aux conditions de fonctionnement des groupes parlementaires. Je pense en particulier à un point bien précis, celui qui concerne, ne soyons pas trop exigeants, un minimum de discipline dans le vote et dans l'attitude des groupes parlementaires.

Il est parfaitement exact qu'on a pu dire autrefois que ce qui faisait le charme en même temps que la force du Parti Radical c'était la diversité d'attitudes que l'on pouvait y manifester avec je ne dirai pas l'approbation mais tout au moins la tolérance générale.

Ceci était peut-être possible, supportable dans les temps heureux, je crois qu'il faut que nous regardions cela de près dans les temps difficiles que nous traversons.

Voyez-vous, nous souhaitons tous un très large effort de regroupement. Eh bien ! il y a une méthode susceptible de provoquer ce regroupement autour de nous, c'est de donner l'exemple de l'unité, l'exemple de la coordination, de témoigner que, dans toute situation difficile, et nous n'avons guère maintenant que des situations difficiles, nous sommes exactement rassemblés. Et il est un signe évident de cette unité, c'est l'unité que manifestent les groupes parlementaires en face des grands problèmes qui se posent à nous.

Je crois qu'il faudrait examiner — c'est un appel que j'adresse à la Commission de réforme des Statuts, à ceux qui en ont pris la responsabilité — par quel moyen nous pourrions atteindre à cette unité de vote, au moins sur toutes les questions importantes. Sans cette unité, il sera assez vain de demander aux militants de donner l'exemple de la discipline et de respecter les règles que nous leur proposons. Car, enfin, il n'est pas très logique de dire qu'il ne faut pas adhérer à tel groupement pour telle ou telle raison, parce que ce groupement va prendre une position différente de la nôtre, si nous acceptons que, dans les votes publics, les votes connus, les votes sur lesquels le pays nous juge, nos parlementaires ont le droit de prendre des positions divergentes.

M. FOUET (Sarthe) :

Je voudrais parler de l'esprit dans lequel nous sont présentés nos nouveaux statuts et attirer votre attention sur le grand changement qui, en réalité, nous est proposé au travers de la modification du Comité exécutif.

Qu'est-il votre nouveau Comité exécutif ? Il est essentiellement fait de la représentation des parlementaires et des présidents de nos fédérations départementales. Sans doute par une présentation que je voudrais dire tout à fait habile, vous avez signalé que les fédérations départementales recouvraient immédiatement beaucoup plus d'importance par le jeu juridique du vote plural.

Vous prétendez démocratiser le Parti, en réalité vous le cristallisez entre les mains de ses organismes directeurs. Pour nous, démocratiser veut dire que l'on donne dans un parti politique, comme dans la vie d'un pays, la possibilité aux éléments de base de s'exprimer. Ici ils ne s'expriment plus directement, ils s'expriment uniquement par la voix du président de la fédération départementale.

Eh bien, je crois que certains d'entre nous, et je pense que nous serons nombreux, demanderont que les éléments de base puissent s'exprimer directement au Comité exécutif et aux Congrès de notre Parti.

Vous avez cru devoir supprimer purement et simplement, et d'un trait, la représentation directe des élus locaux, j'entends des conseillers généraux. Permettez-moi de rappeler un souvenir.

Vous avez tout à l'heure, en termes émus, évoqué la mémoire de celui dont le visage est encadré de noir là-bas. Eh bien, pour ma part, je me souviens d'une de ses interventions ; c'était au congrès de Strasbourg.

Avec toute sa fougue, Jean Baylet était venu s'insurger contre une réforme qui tendait à ce moment-là à réduire le rôle des conseillers généraux, et vous savez que pour un peu il l'aurait emporté dans la discussion. J'ai retenu tout à l'heure particulièrement l'intervention de notre président Gaillard qui a souligné à juste titre le rôle des élus et même des élus locaux, et je crois que certains sénateurs ne se plaignent pas d'avoir pu trouver chez eux un assise solide pour leur réélection.

Je voudrais donc demander au Congrès d'une façon très précise et très nette d'admettre au Comité exécutif les conseillers généraux.

M. Camille HELINE :

Je voudrais vous apaiser en vous disant qu'il est bien entendu que le Bureau national, s'il vous propose une refonte des statuts, aura le plus grand souci de tenir compte de vos observations ; qu'il ne s'agit pas d'un texte définitif et que des modifications peuvent lui être apportées par le Congrès.

Mais ce que je peux relever, ce sont les inexactitudes que l'on apporte à cette tribune. Je voudrais aussi vous mettre en garde — je songe à notre excellent collègue qui a pris la parole tout à l'heure — contre ce que j'appelle, et ce n'est pas de moi, c'est d'un poète du cru, « *les naïves allégresses des esprits sans pensée...* » Nous faisons ici des choses trop sérieuses pour parler sans être exactement informés. On a dit par exemple que l'adaptation, à laquelle j'ai fait allusion, de nos statuts était une adaptation à la Constitution de 1958... Pas du tout... C'est une adaptation au nouveau style que nous voulons donner au Parti, c'est une affaire qui nous regarde... La Constitution est une chose, la vie intérieure du Parti en est une autre.

Notre ami Pinton a parlé d'une omission, pense-t-il, en ce qui concerne l'unité de vote des groupes parlementaires. Il vous appartiendra de dire si cela doit ou non être inscrit dans les statuts, ou si vous pensez au contraire que ce sont les groupes parlementaires eux-mêmes qui doivent définir les méthodes, la manière, la nécessité de l'unité de vote parlementaire.

Quant à mon excellent ami Fouet, il regrette que les conseillers généraux ne soient plus au Comité exécutif. Je vous ai dit que la modification de la structure du Comité exécutif avait pour but deux choses : alléger ces comités exécutifs, ce qui ne peut se faire qu'en réduisant le nombre de leurs membres, sans pour cela attenter en quoi que ce soit à la représentativité de nos fédérations, bien au contraire. Les conseillers généraux ne venaient pas très souvent, c'est une constatation, mais ils n'avaient pas non plus, dans les anciens statuts, la possibilité de donner pouvoir. Quand

notre regretté ami Jean Baylet est intervenu à Strasbourg, c'était pour que les conseillers généraux eussent la faculté, comme les autres, de donner leurs pouvoirs. C'est ce que nous prévoyons pour les congrès où les conseillers généraux pourront désormais déléguer leurs pouvoirs. Il y a donc là incontestablement un élargissement de la participation effective des militants à la vie du parti.

Il a été dit que l'on réduisait la participation des fédérations au seul président de la fédération. Ce n'est pas tout à fait exact. Le président de la fédération est titulaire bien entendu de cette délégation, mais il est prévu que la fédération désigne trois suppléants auxquels le président empêché fera appel pour représenter la fédération. Il pourra donc ainsi donner satisfaction, pour les quatre ou cinq Comités exécutifs de l'année, au secrétaire général, au trésorier, à ses meilleurs militants pour venir représenter la fédération. Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons eu le souci d'une pondération tenant compte à la fois du nombre des adhérents et du résultat de leur action qui se traduit par le nombre de leurs élus. Avant de venir parler pour sa fédération, le président doit la consulter de façon à intervenir utilement sur les questions à l'ordre du jour du congrès. Celles-ci devront être communiquées aux fédérations en temps utile d'après les nouveaux statuts. Le président recueillera ainsi les avis de sa fédération et il aura le devoir, comme cela se fait ailleurs, d'exprimer ses mandats de manière à assurer une représentation fidèle. Les militants se seront manifestés dans leur fédération, c'est exact, et le président ne sera que leur porte-parole.

Une voix. — Les militants sont éclairés pour participer à la vie du Parti...

M. Héline. — Je viens de vous expliquer comment les militants travaillaient pour le parti dans leur fédération. Vous ne pouvez tout de même pas demander que tous les militants viennent dans nos congrès nationaux. L'expérience ayant prouvé que l'on venait peu au Comité exécutif malgré le nombre de délégués désignés, que les conseillers généraux en particulier y venaient peu ou point, l'on a donc voulu faire un organisme plus facile à réunir, pouvant délibérer plus facilement. On lui a donné en effet plus de possibilités d'expression. Il vous appartiendra de dire si ce qui est proposé doit être modifié.

FÉLIX GAILLARD : « Il vous faut un Comité exécutif plus léger, plus facile à réunir. »

AVANT que nous ne levions la séance pour aller déjeuner, je voudrais intervenir sur un des points les plus importants, peut-être même le plus important de la discussion des articles à laquelle vous allez vous livrer cet après-midi.

J'ai entendu ce qu'a dit tout à l'heure Fouet, et également ce qu'a dit un autre de nos collègues, concernant le Comité exécutif. Devant quel problème nous trouvons-nous ?

Il existe actuellement un Comité exécutif dont la contexture est le résultat d'une évolution historique très ancienne, du temps où le vieux Parti Républicain devenant Radical, puis Radical-Socialiste, a progressivement fédéré les comités locaux et les organisations départementales. Mais nous pouvons dire que cette évolution historique est achevée déjà depuis un certain nombre d'années.

Or, actuellement, le Comité exécutif, par le nombre de ses membres, représente pratiquement la même chose que le Congrès. Alors que le nombre des mandats totaux des délégués au Congrès représente environ 1.100 à 1.150 personnes, le nombre des mandats au Comité exécutif en représente plus de 800. C'est vous dire qu'il n'y a entre le Comité exécutif et le Congrès qu'une différence tout à fait infime, du moins quant à la représentation théorique.

Il en résulte quoi ? Faites un retour sur le passé. Le Comité exécutif n'a pratiquement jamais été réuni, si bien que le droit des militants de se prononcer au sein du Comité exécutif est resté un droit théorique et qui n'est pas exercé. Et il ne peut pas l'être pour des raisons matérielles évidentes. La réunion d'un telle instance suppose une préparation de plusieurs semaines ; elle suppose, pour la direction du Parti, des dépenses qui sont de l'ordre du million, et elle suppose, pour les huit cents et quelques membres du Comité exécutif, des dépenses personnelles de voyage. Pour ces raisons, du moins depuis que je suis membre de ce Parti, je n'ai jamais vu le Comité exécutif réuni cinq ou six fois par an comme les statuts en font obligation, et quelles que soient les directions du Parti qui se sont succédé.

Ensuite, quand on l'a réuni une fois ou deux dans une année, on s'aperçoit que, physiquement, seuls les délégués des fédérations de la région parisienne, Seine, Seine-et-Oise, etc., sont en nombre dans la salle et que les fédérations de province sont représentées dans des proportions bien moindres.

Ainsi le Comité exécutif est une instance qu'on réunit rarement, qu'on ne peut pas réunir plus souvent, et quand elle se réunit sa représentativité n'est pas du tout ce qu'elle devrait être.

Je maintiens donc que la réforme que nous vou...

Vient de paraître l'édition 1959 de l'*Annuaire des Ministères - Revue de l'Administration Française*. 40.000 lignes de texte sur le gouvernement et l'administration française : nouvelle Constitution, assemblées, cabinets ministériels, administrations centrales, préfectures, corps diplomatique, etc., tout à jour, 27, rue Jasmin, Paris (16e). Tél.: AUTeuil 24-69.

Comptoir National d'Escompte

La Commission de contrôle des banques a, dans sa séance du 10 juin, approuvé les comptes de l'exercice 1958 et fixé à F 200 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires dont F 67,59 au titre de l'intérêt garanti de 3 % et F 132.41 au titre d'attribution supplémentaire.

Elle a fixé à F 206,145 par part le dividende revenant aux parts de fondateur.

Ces répartitions ont été mises en paiement le 22 juin 19.. aux prix nets de :

— F 176 par part bénéficiaire nominative.

— F 161 par part de fondateur nominative ou au porteur (coupon n° 57).

Dans la même séance, la Commission de contrôle des banques a approuvé les modalités de l'augmentation de capital et des réserves du Comptoir National d'Escompte de Paris. Le capital social est porté de 3 milliards à 6 milliards de francs par incorporation de réserves. Après réalisation de cette opération, les réserves inscrites au bilan seront de un milliard contre 566 millions précédemment.

L'augmentation de capital est réalisée par l'échange de 800.000 actions de F 3.750 qui sont la propriété de l'État contre 600.000 actions d'une valeur nominale de F 10.000.

Les droits des parts de fondateur restent sans changement.

proposons du Comité exécutif est une démocratisation du Parti parce que la représentativité y sera exactement assurée grâce au vote plural alors que, dans le système actuel, elle ne l'est pas. Je dis que cette réforme est démocratique parce qu'elle oblige — et c'est cela qui est le plus important — à créer entre les militants et la direction un double courant d'échanges ; ce qui manque actuellement — j'en ai souffert comme président du Parti au cours de ces derniers mois — ce sont justement ces contacts fréquents entre la direction du Parti, les élus du Parti et les militants.

Je vous exprime ma conviction profonde qu'une plus grande confiance entre vous et nous ne peut que résulter de ces contacts, de ces échanges.

Et cela est possible, n'est possible qu'à la condition que les fédérations et les militants du Parti soient saisis des problèmes, qu'ils en délibèrent et viennent dire ce qu'ils en pensent.

Comment faire, donc ? Il vous faut un Comité exécutif plus léger, plus facile à réunir, par exemple dans les quarante-huit heures, en cas de crise ministérielle. Car vous avez remarqué que nous vous proposons la suppression de la commission Cadillac, qui était la réunion des groupes parlementaires et de quelques attachés de cabinet, et nous vous proposons que désormais la participation du Parti à un gouvernement soit décidée par le Comité exécutif. Est-ce que cela est plus ou moins démocratique ?

Donc, ce Comité exécutif peut se réunir cinq, six fois, plus souvent si c'est nécessaire, chaque fois que le besoin s'en fait sentir et, préalablement à cette réunion, le président ou le suppléant qui ira au Comité exécutif représenter sa fédération ne pourra pas ne pas réunir cette fédération puisqu'il y aura un vote plural et qu'il sera ainsi obligé de demander à ceux qui composent la fédération ce qu'ils pensent du problème dont il va discuter à Paris.

Nous n'avons rien inventé d'extraordinaire, nous nous sommes beaucoup inspirés de ce qui se passe au Parti socialiste avec le Conseil national, dont vous ne pouvez pas dire, dans ce parti, qu'il n'est pas une instance démocratique et qu'il ne permet pas une juste et une constante expression de la volonté du parti.

Voilà ce que nous voulons faire. Il n'y a pas de piège, il n'y a pas, croyez-le, d'idée de derrière la tête, comme l'a dit Fouet, de présentation astucieuse. Je vous assure que c'est le contraire, et je suis persuadé que si vous adoptez, ce que je vous demande très instamment, la réforme du Comité exécutif telle que nous vous la proposons, vous verrez naître le Parti à une vie nouvelle, animée par cet afflux et ce reflux de pensées réservées jusqu'ici à des congrès annuels, dont je puis dire en passant que certains furent parfois des spectacles.

Voilà ce qu'il faut faire, voilà ce que je vous demande de faire. Et s'il y a besoin de réunir des instances plus larges, rien ne nous en empêche.

Si la politique française se trouve dans une situation qui justifie, qui requiert la réunion d'un deuxième congrès annuel, voire d'un troisième congrès annuel, croyez-vous que la direction du Parti reculera devant ce congrès ? Non. Nous le convoquerons. Mais pour la vie normale, pour la vie régulière du Parti, je dis qu'il est essentiel de s'en tenir au Comité exécutif. Il est l'expression de la volonté des fédérations, les élus locaux y sont représentés, non seulement les conseillers généraux, mais nous avons ajouté les maires des communes à partir de 9.000 habitants, ainsi que les conseillers municipaux des plus grandes villes. Nous avons donné à tous ces éléments une représentation qu'ils n'avaient pas auparavant, parce que nous voulons, le plus fidèlement possible, établir un rapport exact entre le Parti et sa représentativité au sein du Comité exécutif. Eh bien, cet organisme-là, ce Comité exécutif, avec des présidents qui ont un vote plural, représentant leur fédération, je veux pouvoir le réunir cinq fois par an, six fois par an, toutes les fois que ce sera nécessaire et je veux qu'avant ces réunions les présidents de fédérations réunissent leur fédération ou leur comité directeur, qu'ils discutent de l'ordre du jour dont ils vont traiter à Paris et qu'ils viennent comme étant l'expression de votre volonté à tous.

Et si cela n'est pas de la démocratie, alors je ne comprends plus rien à l'affaire.

Les congressistes écoutent avec attention

VENDREDI 12 JUIN (après-midi)

Présidence de M. Jean SAINT-CYR
assisté de MM.
Jean DELSOL, président de la fédération de la Gironde et Alexis FABRE, président de la fédération de l'Aude

DISCUSSION, ARTICLE PAR ARTICLE, DES STATUTS

L'article premier est adopté sans débat.

Article premier. — Il est formé entre les militants, les élus et les journaux, adhérents aux présents statuts, le **Parti républicain radical et radical-socialiste**, dont le siège est à Paris, 1, place de Valois.

Le Parti concourt à l'expression du suffrage universel. Le programme qu'il se donne constitue sa charte. Il est obligatoire pour tous les adhérents qui s'engagent à l'accepter, ainsi que les statuts du Parti.

La discussion s'engage sur l'article 2 :

M. PAROUTEAU (Seine-et-Marne) :

Mes chers amis. Ce que j'ai à dire est difficile, surtout après les commentaires faits par le président Gaillard, mais il reste en moi un malaise de constater que si vous votez l'article en question, vous vous séparez d'hommes que, comme moi, vous avez connus, dont vous avez apprécié le travail, le dévouement au parti et même, dans certaines conjonctures, au pays.

Ces hommes, je ne voudrais pas m'en séparer tout en restant au Parti radical.

Je m'explique devant vous très franchement, très amicalement, comme je peux et comme je sais pour essayer, avec vous, de trouver un remède. J'ai du mal à me faire comprendre de certains dont je ne voudrais pas qu'ils m'attribuent des intentions que je n'ai pas.

Or, si l'article en question est voté, nous nous trouvons séparés d'éléments jeunes, dynamiques, dont nous avons besoin. Certains parmi vous disaient encore ce matin : il faut établir un programme ! Or, vous avez, en 1955, acclamé un programme qui a été voté par le parti et dont je voudrais bien qu'on le ressorte. Aujourd'hui je ne voudrais pas que nous cherchions à faire un nouveau programme sans les hommes qui avaient fait un programme auquel tous nous avions applaudi.

Je vous demande, en conclusion, avant de voter cet article, et je demande au Bureau de réfléchir, si on ne pourrait pas trouver une rédaction qui fasse qu'on ne se sépare pas de ces hommes : Anxionnaz, dévoué au parti, secrétaire général du parti à différentes reprises, ancien ministre du parti... Quant à Mendès-France, je n'en parle pas, vous savez ce qu'il a fait, vous connaissez son caractère, son esprit de travail, son honnêteté, sa probité sur tous les points. Alors !... Nous allons, avec désinvolture, voter la coupure avec ces gens-là ?

Je vous en prie, avant, réfléchissez bien, c'est un sans-grade qui vous parle, c'est le simple militant appartenant au parti depuis 1920, au retour de la guerre de 1914-1918.

Félix GAILLARD :

Je voudrais dire à Parouteau ceci :

1°) Le parti ne chasse personne mais demande à ceux qui sont dans son sein d'être loyaux avec lui.

2°) La rédaction qui vous est proposée ne change rien quant au fond.

En effet, le premier paragraphe de l'article 2 des anciens statuts contient notamment cette phrase :

« *L'adhésion au parti est exclusive de toute inscription sur les contrôles d'un autre parti.* »

C'est l'évidence même, la nécessité même. Pour qu'il n'y ait pas de difficulté, de discussion, de contestation sur l'interprétation de cette phrase, nous vous proposons de l'expliciter, de la compléter en précisant que l'adhésion individuelle ou d'une fraction du parti à tout groupement politique dont l'activité consiste notamment dans la défense d'un programme ou dans l'investiture de candidats aux élections au suffrage universel ou restreint, entraîne la cessation de l'adhésion au parti.

Il est précisé en outre, pour qu'il n'y ait pas de contestation non plus sur la procédure, que cette cessation d'adhésion est constatée par le Comité exécutif, c'est-à-dire non pas par le président du parti, non pas par le Bureau, mais par une instance plus large vraiment représentative de l'ensemble du parti, où pourront éventuellement être mises en avant les raisons politiques susceptibles de contrebalancer les raisons purement statutaires et réglementaires.

Voilà tout ce que comporte l'article 2 qui, je le répète, ne change rien aux statuts tels qu'ils existent depuis des années et des années. Nous revenons toujours sur la même question : peut-on être membre de deux partis à la fois ? Si vous dites oui, c'est la fin du Parti Radical.

M. FAURE-MURET (Alpes-Maritimes) :

Ancien membre du Comité de discipline de la Fédération, ensuite ancien vice-président de la Fédération du Rhône, et actuellement secrétaire général de la Fédération des Alpes-Maritimes, je pense que le Bureau a raison et qu'il convient avant tout de maintenir l'unité du parti.

Je fais remarquer toutefois que dans toutes les juridictions de France, et même de Navarre, dans tous les pays du monde, il n'y a pas une seule juridiction qui ne soit susceptible d'appel. C'est la loi absolue de toutes les Constitutions juridiques démocratiques. Dans ces conditions, je demande à mon ami Héline d'ajouter sept mots en fin de son article : « *... sous réserve de recours devant le congrès national.* »

Félix GAILLARD :

Ce que vous venez de dire est dans les statuts et il est entendu que toutes les décisions prises par une instance restreinte du parti sont susceptibles d'appel devant le congrès.

Mais là n'est pas la question. Il s'agit ici de gens qui ont décidé de quitter le parti. Vos observations s'appliquent non pas à l'article 2 que nous discutons actuellement mais à l'article 34.

Au cours d'une très brève intervention, M. Clerc résume ce qui vient d'être débattu.

L'article 2 est alors adopté à l'unanimité moins deux voix contre.

Art. 2. — L'adhésion est constatée par le Parti sur demande de la Fédération départementale à laquelle le Parti peut déléguer ce droit.

Cette adhésion est exclusive de toute inscription ou affiliation à un autre parti ou groupement politique. Toute adhésion individuelle ou d'une fraction du Parti à tout groupement ou regroupement politique, dont l'activité consiste, notamment, dans la défense d'un programme ou dans l'investiture de candidats aux élections au suffrage universel ou restreint, entraîne la cessation de l'adhésion au Parti. Cette cessation d'adhésion est constatée par le comité exécutif et communiquée aux Fédérations.

La discussion se poursuit sur l'article 3 :

M. CHARRIERE (Seine-Maritime) :

Je veux simplement soumettre au congrès une petite difficulté qui nous est apparue au sein de notre Fédération départementale.

Excusez-moi si je vous donne en exemple le cas de ma propre ville. Je suis de la Seine-Maritime et j'habite le Havre. Je lis dans l'article 3, deuxième alinéa, que les « Comités de base sont constitués dans le cadre de la circonscription législative ».

Or, le Havre — et assurément d'autres villes à travers la France — est partagé en deux circonscriptions législatives. Cela peut présenter des inconvénients et va nous obliger à avoir deux Bureaux, deux Comités...

Je demande donc au Bureau du congrès s'il est possible de modifier sensiblement la rédaction de cet article 3, alinéa 2, en mettant : « ...*ou sauf dérogation approuvée par la Fédération départementale, les Comités de base, etc.* ».

C'est une question administrative mais qui a son importance, c'est pourquoi elle devait être posée.

Félix GAILLARD :

Je crois que la remarque de notre ami peut, en effet, dans certains cas, avoir de l'importance et de l'intérêt.

Je voudrais d'abord expliquer pourquoi nous avons rédigé l'article de cette manière. Nous avons voulu calquer l'organisation radicale sur ce qu'est désormais, et pour un long temps vraisemblablement, la loi électorale, car nous sommes revenus à cet arrondissement que nous avons appelé de nos vœux pendant tant d'années.

Mais, il est de fait que les grandes villes ont été découpées en arrondissements mi-urbains et mi-ruraux, ce qui pose en effet dans certaines grandes localité de province : Lyon, Marseille, etc., des problèmes particuliers qui n'intéressent néanmoins pas les 550 circonscriptions françaises.

Il est donc difficile d'élaborer un texte qui soit commode et praticable à la fois pour les circonscriptions d'arrondissement rurales ou de petites ou moyennes villes et les circonscriptions au contraire des grandes villes qui, elles, sont des circonscriptions bâtardes mi-ville, mi-faubourg.

Tout à fait dans le sens de ce qui a été proposé par notre collègue, je vous propose le paragraphe suivant : « *des dérogations à cette règle pourront être accordées par les Fédérations départementales avec l'accord du Bureau du parti* ».

*
**

M. Pinton, qui avait été chargé par sa fédération régionale « de soulever le problème posé par le découpage d'une grande ville en plusieurs circonscriptions mi-urbaines, mi-rurales », *déclare que* « le Président Gaillard vient de lui donner satisfaction ».

L'article 3 est alors adopté.

Art. 3. — Les Fédérations départementales sont constituées par les comités de base du département. Il ne peut exister plus d'une Fédération par département. Lorsque ce dernier possède une population supérieure à un million d'habitants, le comité exécutif, sur proposition du Bureau national, pourra constituer deux ou plusieurs Fédérations. Les membres des comités de base, qui se seront vus refuser la constitution de plusieurs Fédérations, pourront, après un délai de trois mois nécessaires à l'enquête et à l'avis des comités, faire appel devant le comité exécutif.

Les comités de base sont constitués dans le cadre de la circonscription législative par les adhérents au Parti. Il ne peut exister plus d'un comité de base par circonscription législative. Des dérogations à cette règle pourront être accordées par les Fédérations départementales avec l'accord du Bureau national. Les comités de base peuvent se subdiviser en comités cantonaux ou communaux.

Dans les circonscriptions législatives où n'existe pas de comité de base, le Parti pourra en provoquer la constitution.

Les comités de base sont convoqués aux réunions des Fédérations départementales, qui doivent se réunir obligatoirement dans le mois qui précède chaque Congrès national. Au cours de cette réunion, la délégation de la Fédération au Congrès sera désignée.

Des Fédérations régionales peuvent être créées entre les Fédérations départementales.

L'article 4 est adopté sans débat.

Art. 4. — Seuls sont considérés comme inscrits au Parti les adhérents ayant rempli une formule d'adhésion, acquitté la cotisation de l'année en cours et reçu la carte correspondante.

Nul ne peut avoir plus d'une carte du Parti ni faire partie de plus d'un comité de base. Nul n'est adhérent au Parti en dehors d'un comité de base.

Nul ne peut se prévaloir de la qualité de membre du Parti ni se servir du nom du Parti s'il n'est adhérent et à jour de ses cotisations.

L'article 5 donne lieu à discussion.

M. JOUFFRAULT (Deux-Sèvres) :

Si nous insérons les Conseillers généraux inscrits au Parti parmi les membres du Comité exécutif l'article 5 ne tient plus. Je demande donc que l'on réserve cet article pour tout à l'heure.

M. des PORTES (Marne) :

Je pense qu'il ne serait pas mauvais de saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui de cette grande réforme des statuts pour introduire un début de représentation professionnelle à l'intérieur de nos congrès, c'est-à-dire que si nous fondons des Amicales d'ouvriers, de commerçants, de médecins, d'avocats etc., (et il en existe déjà une), il ne serait pas mauvais qu'il soit prévu pour ces Amicales professionnelles (et peut-être aussi la Fédération des Femmes Radicales qui existe) certaines représentations. Je livre cette suggestion à votre examen, il n'est pas possible d'aller très loin dans cette voie, parce que nous ne sommes pas un parti basé sur les syndicats mais il ne serait pas mauvais que l'on prépare un avenir qui est de plus en plus à la représentation professionnelle.

Félix GAILLARD :

L'idée de Des Portes comporte quelque chose de très intéressant, mais le risque de ce qu'il propose est de permettre à trois personnes de la même famille de constituer une Amicale, et, à ce titre, d'être membres du Congrès. Il faut des barrières, des définitions. Je crois que nous ne sommes pas en mesure, dans la séance d'aujourd'hui, de préciser tout cela, je ne pense pas d'ailleurs que Des Portes ait un amende-

ment rédigé à soumettre au vote du Congrès. C'est pourquoi je propose que la question soit étudiée et, qu'éventuellement, si nous arrivons à une rédaction convenable, elle soit soumise au prochain congrès du Parti, puisque nous ne sommes pas en mesure d'en décider maintenant.

M. des PORTES (Marne) :

Je voudrais que l'on se prononce d'une façon ferme sur la suggestion du Président Gaillard, c'est-à-dire retenir cette idée pour le prochain Congrès et que, dans l'intervalle, on étudie un texte, de façon qu'au prochain Congrès on puisse le faire adopter dans ce sens et qu'il soit une réalité.

Le Président SAINT-CYR :

Le Congrès accepte le principe de la proposition de Des Portes, tout le monde est d'accord sur ce principe ? (Adopté.) Il en est ainsi décidé, un texte sera étudié pour le prochain Congrès.

M. STERN (Seine-Sud) :

J'estime que les professionnels quels qu'ils soient sont d'abord des membres du Parti et, en tant que tels, ils sont déjà représentés. Par contre, la seule lacune qui existe dans cet article, c'est que les jeunes dont nous devons connaître les désirs et les doléances ne sont pas spécialement représentés.

Félix GAILLARD :

Attendez ! Des Portes ne propose pas que certaines personnalités soient membres du Congrès du fait qu'elles appartiennent à une organisation professionnelle ou syndicale. Il propose que si se constituent au sein du Parti des organisations à tendances professionelles, et pourvu que ces organisations soient suffisamment représentatives et consistantes, on étudie la possibilité de les faire représenter au Congrès.

J'ai dit tout à l'heure que c'était une idée intéressante, mais qu'il fallait la préciser et qu'on présenterait un texte au prochain Congrès.

Le Congrès adopte la proposition de M. Jouffault.

L'article 5 est réservé et sera adopté après la discussion de l'article 17.

Art. 5. — Se réunissent chaque année en Congrès dans la ville désignée par le Comité exécutif :

1° Les membres titulaires du Comité exécutif ;

2° Le secrétaire général et le trésorier de chaque Fédération départementale ;

3° Les conseillers généraux inscrits au Parti ;

4° Les délégués des Fédérations départementales à raison d'un par cent cotisants ou fraction supplémentaire de cinquante cotisants, sur la base des cartes payées l'année précédente ;

5° Les rédacteurs en chef des journaux adhérents au Parti.

Les personnes ci-dessus visées prennent le titre de « membre du Congrès du Parti » pour l'année en cours ; elles doivent être porteurs de la carte du Parti pour l'exercice en cours.

L'article 6, sans changement, est adopté.

Art. 6. — Des Congrès extraordinaires pourront être convoqués par le Bureau du Parti. Ces Congrès devront être obligatoirement convoqués dans le délai d'un mois à la demande soit du Comité exécutif, soit de 30 Fédérations départementales.

L'article 7 est adopté sans débat.

Art. 7. — Le Bureau national établit l'ordre du jour du Congrès et fixe le règlement du Congrès. Il désigne les rapporteurs et assure l'envoi, un mois au moins avant la date prévue pour le Congrès, des avant-rapports aux Fédérations départementales.

Les présidents et secrétaires généraux des Fédérations départementales se réunissent obligatoirement en conférence aux lieux et heures fixés par le président du Parti, avant chaque Congrès national. Cette conférence désigne la commission des résolutions au Congrès, chargée de pré-

La tribune du Congrès.

parer et de présenter les textes soumis au Congrès.

Le Congrès a, seul, qualité pour décider sur les principes du Parti et la revision de ses statuts.

En matière de discipline, le Congrès juge souverainement et en dernier ressort.

L'article 8 donne lieu à discussion :

M. COPPENS (Nord) :

Si nous suivons les statuts, c'est pendant le Congrès que la liste des membres du Congrès doit être affichée. Pour moi, je crois qu'il serait d'une importance très grande qu'à l'ouverture du Congrès les noms soient affichés, de façon que pendant les quelques heures qui suivent l'ouverture rien ne puisse être changé. Donc, à ce moment-là, le respect des statuts est strictement observé. J'estime que les quinze jours qui sont donnés doivent être rigoureusement respectés.

Félix GAILLARD :

Cette idée est bonne, mais il faut comprendre que son application ne dépend ni du Bureau ni de la Commission de vérification des pouvoirs, elle dépend de la discipline des Fédérations.

C'est ainsi que, pour ce Congrès, nous avons reçu ce matin deux listes de deux Fédérations. Doit-on en déduire que si ces listes ne sont pas parvenues à temps pour que leur affichage soit fait à l'ouverture, ces deux Fédérations ne pourront pas être représentées au Congrès ? Je crois que c'est une sanction un peu sévère. A la vérité, l'importance de l'affichage est qu'on puisse en prendre connaissance plutôt vers la fin du Congrès que vers le début.

L'observation de Coppens répond à un louable souci de rigueur. Néanmoins, il me paraît regrettable qu'une disposition trop restrictive nous amène à exclure des Fédérations qui, pour erreur ou retard de transmission, n'auraient pas donné leur liste à l'ouverture du Congrès, mais seulement quelques heures après.

***

M. Coppens se rend aux raisons du Président Gaillard à qui il déclare faire confiance, mais n'en demande pas moins « aux Fédérations de prendre conscience de leurs devoirs et de leur mission ».

L'article 8 est alors adopté.

Art. 8. — Les responsables des Fédérations départementales doivent faire parvenir un mois avant chaque Congrès une liste mise à jour du bureau de la Fédération départementale, des bureaux des comités de base, des parlementaires, conseillers généraux et maires des chefs-lieux de cantons et des communes de plus de 2.500 habitants inscrits au Parti.

La commission de vérification des pouvoirs est composée de 12 membres présidents ou secrétaires généraux de Fédérations désignés par tirage au sort au Congrès et renouvelables par moitié tous les ans. Les membres de cette commission ne pourront pas être choisis parmi les membres du Bureau national.

Quinze jours avant chaque Congrès, la commission de vérification des pouvoirs se réunit en vue d'établir, sur la base des cartes délivrées l'année précédente, la liste des « membres du Congrès du Parti ». Elle transmet cette liste au Bureau national et veille à ce qu'elle soit affichée pendant le Congrès.

La mission de contrôle de la commission de vérification des pouvoirs se poursuit jusqu'à la fin du Congrès.

L'article 9 donne lieu à discussion :

Félix GAILLARD :

Je demande la parole pour donner quelques explications sur l'article 9. Cet article comporte des dispositions importantes qui sont de nature, dirai-je, moralisatrice et qui tendent à donner à nos assises une force et une vérité qui ont souvent fait défaut. Il s'en est suivi que les décisions du Congrès ont été trop souvent contestées et, parfois, à juste titre.

Il est précisé tout d'abord que les délégations de pouvoir ne peuvent être données qu'entre membres d'une Fédération c'est-à-dire que nous ne verrons plus ce que nous avions vu dans le passé, un certain nombre de personnes particulièrement habiles et actives faire le trust des pouvoirs à travers des dizaines de Fédérations.

Deuxièmement, chaque membre du Congrès ne pourra pas détenir plus de cinq pouvoirs. Cette disposition va dans le même sens que la première. Vous comprenez l'importance de ces deux dispositions pour la moralisation des votes dans nos débats.

Enfin, j'ajoute que nous rétablissons par cet article ce qui avait été demandé par Jean Baylet, qui avait été refusé il y a quelques années, c'est-à-dire que les conseillers généraux membres du Parti puissent, comme les délégués du Parti, déléguer leurs pouvoirs s'ils ne sont pas effectivement présents, ce qui leur était interdit dans la réforme des statuts qui avait été adoptée en 1954. Ce qui montre bien que, loin de vouloir diminuer l'importance des élus locaux du Parti radical, nous voulons, au contraire, leur redonner la pleine efficacité dans nos délibérations nationales.

Un congressiste fait remarquer que les votes à main levée ou par assis ou debout ne tiennent pas compte des mandats.

Votre remarque est de la plus grande évidence. Aussi bien les votes, soit à main levée, soit par assis ou debout, ne peuvent-ils être que des votes qui interviennent entre les présents. Les statuts à cet égard n'ont pas été modifiés.

Par contre, les votes dans l'urne, par bulletin secret, permettent de faire voter tous les membres du Congrès, qu'ils soient absents ou présents. Et c'est là une question particulièrement importante dans le cas d'un débat qui peut prêter à doute quant à la volonté du Parti ; j'ajoute que si le Président du Parti lui-même estime qu'il y a lieu de voter par bulletins secrets, on passe aux urnes, et, à ce moment-là, les mandats jouent.

M. APERY (Calvados) :

Une petite objection purement technique : Il y a des Français qui habitent en Algérie, à Madagascar ou en Nouvelle-Calédonie. Ils peuvent — je ne sais s'ils l'ont déjà fait — constituer une Fédération radicale mais ne pas avoir, à tous les congrès, les moyens de payer le voyage.

Ne pourrait-on faire admettre que, pour les Français d'outre-mer il y ait dérogation à cette obligation de ne donner mandat qu'à l'intérieur d'une même fédération ?

Félix GAILLARD :

La question est plus compliquée encore parce que c'est un problème d'ordre constitutionnel. Il suffit de savoir si, dans l'état actuel de la Communauté, les citoyens français qui habitent des territoires d'outre-mer, considérés comme des Etats indépendants peuvent constituer des fédérations d'un parti politique métropolitain.

Je sais que, par exemple, en ce qui concerne le Maroc ou la Tunisie, nos amis, citoyens français habitant ces territoires, qui sont des Etats indépendants n'ont pas le droit de constituer des fédérations radicales-socialistes.

Comment la chose va-t-elle être traitée en ce qui concerne les anciens territoires d'outre-mer de l'Union Française ? Ceci n'est pas précisé. Pour l'Indochine, par exemple, les gouvernements indochinois

ont autorisé les citoyens habitant les Etats nouveaux d'Indochine à être membres de partis politiques français. Il a fallu que ces Etats d'ailleurs, votent des lois spéciales pour autoriser les citoyens français. C'est donc une affaire que vous avez eu raison de soulever. Je crois qu'elle dépasse de beaucoup le problème de la délégation du mandat. Elle pose le problème de l'existence et de la forme juridique des associations radicales dans les anciens territoires d'outre-mer. C'est une question que nous pourrions envisager d'étudier en vue de lui trouver une solution pour le prochain congrès.

Il serait raisonnable de ne pas en traiter comme cela.

Gaston MONNERVILLE :

Je suis pleinement d'accord avec le président Gaillard sur ce qu'il vient de dire. Vous savez que le Sénat de la Communauté sera installé fin juillet. Les relations entre les Etats de la Communauté et la métropole, qui fait aussi partie de la Communauté, ne sont pas encore réglées en ce qui concerne les partis politiques. Je comprends ces réserves.

Il convient d'examiner cependant le cas des départements d'outre-mer et des territoires qui sont restés dans la République. Les départements qu'on appelle, à tort d'ailleurs, départements d'outre-mer et qui sont des départements métropolitains placés outre-mer, ce qui n'est pas du tout la même chose, sont : Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane ; les territoires qui sont restés dans la République française et qui ne sont pas des Etats de la Communauté comprennent : Les Comores, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, Tahiti, Côte française des Somalis.

La question de notre ami reste posée pour ces catégories de pays. Je ne dis pas qu'on puisse la résoudre tout de suite, mais je crois qu'il faut bien préciser la différence de statut entre ces pays restés dans la République et les Etats de la Communauté, afin que nos amis radicaux qui y ont créé des fédérations ne croient pas qu'ils ne pourront pas obtenir de délégation.

Félix GAILLARD :

Je crois qu'il faudrait au moins que la délégation de pouvoirs remise à telle ou telle personne soit communiquée un certain nombre de jours à l'avance au Bureau du parti, et qu'elle ne soit valable que pour les territoires d'outre-mer restés dans la République, étant entendu que lorsque le problème sera réglé pour les autres territoires de l'ancienne Union Française, une solution identique pourra leur être appliquée.

Je vous demande de nous faire confiance pour rédiger cette disposition matérielle sur l'esprit de laquelle nous sommes d'accord mais qui, bien entendu, n'est pas valable pour les fédérations métropolitaines.

*
**

L'article 9 est alors adopté.

Art. 9. — Les votes au Congrès ont lieu selon l'une des procédures suivantes :

1° A main levée, chaque délégué présentant sa carte au moment du vote ;

2° Par assis et levés, lorsque le président de séance estime qu'il y a doute ;

3° Par bulletins secrets, sur la demande écrite de 10 présidents de Fédérations ou sur décision du président du Parti.

Tous les « membres du Congrès du Parti » peuvent déléguer leurs pouvoirs : dans ce cas, les pouvoirs écrits doivent être remis au secrétariat dès l'ouverture du Congrès.

Les pouvoirs ne peuvent être délégués qu'entre membres d'une même Fédération, sauf pour les Fédérations d'outre-mer, qui peuvent les déléguer à un membre du Congrès d'une autre Fédération à condition d'en prévenir le Bureau national 15 jours à l'avance. Aucun membre présent au Congrès ne peut détenir plus de 5 pouvoirs.

L'article 10 est adopté sans débat.

Art. 10. — Ne peuvent être « membres du Congrès du Parti » que les adhérents au Parti depuis au moins deux ans.

L'article 11 donne lieu à discussion :

M. Sergent, mandaté par les Fédérations Nord et Sud de Seine-et-Oise, désirerait que l'article 11, qui prévoit que « le Comité exécutif se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son président », *soit complété par les mots :*

« ...ou si le tiers de ses membres le demande. »

Après un échange d'observations, l'article 11 et l'amendement de M. Sergent sont adoptés.

Art. 11. — Dans l'intervalle des Congrès, le Parti est représenté par le Comité exécutif, qui se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président, ou dans le délai d'un mois si le tiers de ses membres le demande.

L'article 12, sans changement, est adopté.

Art. 12. — Le Comité exécutif a pour mission de délibérer sur toutes les questions relatives à l'intérêt du Parti et d'arrêter toutes mesures utiles à cet effet.

Il règle, notamment, dans les conditions prévues aux statuts, les questions relatives à l'organisation, à la propagande, à la discipline et à l'administration du Parti.

Les articles 13 et 14 donnent lieu à discussion :

M. des PORTES (Marne) :

Je comprends très bien les mobiles qui ont poussé les dirigeants du parti à nous proposer une telle rédaction pour cet article 13 et une telle composition pour ce nouveau Comité exécutif.

Le délégué de la Marne y voit une volonté de rendre cet organisme plus léger, plus souple, plus maniable, plus facile à convoquer. Cela procède, dit-il, d'un « esprit d'économie auquel il faut rendre hommage » *et permet d'aborder* « certaines questions qu'il est difficile de discuter en public ». *Cependant...*

Je voudrais tout de même revenir sur une observation qui a été faite ce matin et qui concerne les conseillers généraux. Les conseillers généraux, vous le savez, étaient membres de droit de l'ancien Comité exécutif. Nous avons encore, heureusement, quelque 400 conseillers généraux radicaux. Ces conseillers généraux ne venaient pas très souvent aux séances du Comité exécutif, pour tout dire ils n'y venaient même à peu près jamais, ils ne pouvaient pas s'y faire représenter et on a pensé qu'il était possible de les barrer d'un trait de plume de la représentation au Comité exécutif.

L'orateur montre que la défense de nos positions, lors des élections municipales et sénatoriales a été assurée par les conseillers généraux.

Enlever un droit à des gens qui l'ont, même quand ils ne l'exercent pas, c'est toujours considéré en France comme une mesure antidémocratique et je crains que cela crée un malaise dans le parti et rende notre campagne des élections cantonales, d'ici deux ans, plus difficile.

Par conséquent, je suggère qu'on trouve une solution pour permettre aux conseillers généraux de continuer à faire partie du Comité exécutif nouveau. Il faut, très évidemment, modifier l'unité de vote, car il est normal qu'un conseiller général n'ait pas un vote plein comme un président de fédération ou comme un parlementaire, mais au lieu de mettre l'unité de vote à 300 voix, vous pouvez très bien la mettre à 50 voix, le conseiller général ayant une voix, le président de la fédération ayant six voix et le parlementaire six voix.

Mme KRAEMER-BACH (Seine-Ouest) :

Monsieur le Président nous sommes extrêmement conscients des efforts très importants et efficaces que vous avez accomplis depuis près d'un an dans une période très difficile, et je pense qu'il faut vous en rendre hommage ainsi qu'au Bureau qui est arrivé tout de même à faire un travail très important. C'est pourquoi je ne voudrais pas vous gêner dans cette question de statuts, et, cependant, je ne suis pas sans comprendre les préoccupations que certains de nos amis ont exprimées ce matin et que je partage en partie.

En effet, donner à un Président de Fédération un vote plural, mais interdire aux autres militants, aux simples militants, d'assister au Comité exécutif, c'est tout de même regrettable.

Mme Kraemer-Bach dit comprendre très bien le sens de la réforme proposée, mais n'est pas d'avis, comme cela se pratique au Parti socialiste, de donner au Président de Fédération seul le droit de vote correspondant à tous les militants de sa Fédération. Elle poursuit :

Vous avez indiqué tout à l'heure qu'il serait possible au Président de Fédération d'être porteur de mandats impératifs et par conséquent qu'il pourrait voter suivant les différentes tendances de sa Fédération. Mais il n'y a pas seulement le peuple, il y a aussi l'expression, les débats, les discussions.

On pourrait nommer le Président de Fédération comme délégué au Comité exécutif, et l'on pourrait nommer en même temps que lui un ou deux militants de sa Fédération, cela n'alourdirait pas énormément le Comité exécutif, si ledit militant ne pouvait pas venir le Président de la Fédération le représenterait bien entendu, ou un autre militant viendrait à sa place.

Et puis, Monsieur le Président, il y a aussi une autre considération à laquelle peut-être vous n'avez pas songé, c'est que dans ce système le Comité exécutif sera composé uniquement d'hommes. Il n'y aurait au Comité exécutif ni de représentant femme ni de représentants de jeunes parce qu'il n'y a pas de jeunes qui soient Présidents de Fédérations.

M. POTIER (Seine-Ouest) :

Je veux ici d'abord me féliciter, moi aussi, que ce problème de réforme des statuts ait été posé et dans une très large mesure résolu par les propositions qui nous sont faites.

Mais il y a cependant quelques réserves à faire, il me semble, au sujet de la manière dont sera composé et dont votera le Comité exécutif. Je sais bien que le vote du Comité exécutif fait l'objet de l'article 14 qui suit celui dont nous discutons mais entre les deux il y a une relation évidente et le tout forme un ensemble indissoluble. Je crois d'ailleurs que les auteurs du projet tiennent au tout et si on démantèle une partie le tout est défiguré, par conséquent c'est du tout qu'il faut traiter très rapidement.

D'une part, le principe de la représentation des Fédérations départementales par un seul homme oblige cet homme à être le porteur d'une sorte de mandat impératif, c'est certain. Il faut qu'il vote selon l'esprit de sa Fédération, parfois contre sa propre volonté, et c'est contraire en un certain sens à la tradition libérale de notre Parti qui fait que chacun n'est responsable que devant sa conscience, qu'il vote toujours selon sa conscience.

M. Potier demande qu'on ne procède pas comme au Parti socialiste qui est un Parti marxiste ayant des consignes de base plus autoritaires qu'au Parti radical, et propose une représentation fédérale d'un délégué jusqu'à mille cartes et un délégué par cinq cents cartes supplémentaires.

Au fond je propose qu'on change le mode de représentation du Comité exécutif. J'ai là un texte, on peut le modifier lui-même, je ne vais pas vous le lire mais simplement le remettre au Président.

Je demande également que les Conseillers généraux soient représentés, qu'au moins un d'entre eux sur cinq puisse y siéger, désigné par chaque Fédération départementale et quand il n'y a pas cinq Conseillers généraux dans un département que chaque Conseiller compte pour 100 cartes et non pas pour 50.

D'autre part, je crois que dans ces conditions il deviendrait sans objet d'instituer un vote plural ; on devrait interdire les délégations de pouvoirs, elles ne devraient être autorisées qu'entre les membres d'une même Fédération au Comité exécutif comme au Congrès, parce que cela peut donner lieu aux mêmes abus étant donné les pouvoirs qu'a le Comité exécutif.

L'importance du Bureau du Parti devient beaucoup plus grande encore et je propose comme modification à l'article 19 que les membres du Bureau ne soient pas élus par le Comité exécutif qui sera restreint, ne soient pas élus en vase clos mais élus par le Congrès.

Félix GAILLARD :

Je voudrais donner quelques explications à nouveau et essayer de faire le point parce que je vois que notre débat va s'engager dans des complications considérables et aussi dans des malentendus.

D'abord vous ne pouvez pas considérer isolément l'article 13 sans considérer l'article 14, c'est ce que vous disiez tout à l'heure. Les deux articles sont liés, dépendent l'un de l'autre.

En effet, au moment où nous réduisons le nombre des membres du Comité exécutif, nous étendons le pouvoir de chacun d'entre eux proportionnellement à la représentation qu'il possède dans sa Fédération.

Par conséquent toute mesure qui tend à multiplier la représentation des Fédérations remet en cause l'équilibre de l'article 14 et ce n'est pas un problème simple. Il ne s'agit donc pas ici de donner libre cours aux excès de l'imagination ni de combiner les formules les plus astucieuses et les plus satisfaisantes tantôt pour telle Fédération, tantôt pour telle autre et même tantôt pour tel sexe et tantôt pour tel autre sexe.

Le problème n'est pas là... Je vais le dire crûment. Est-ce qu'à travers ces réformes des statuts vous voulez mettre en place des organismes représentatifs et efficaces ? Et en particulier efficaces du point de vue essentiel qui doit nous occuper maintenant, c'est-à-dire de créer entre ceux que vous avez choisis, vos élus et les militants du Parti, un courant régulier d'échanges de pensées et d'idées et, par conséquent de confiance ? Ou est-ce que vous voulez par tel ou tel moyen, conserver un certain nombre de personnes qui ont le plus de plumes à leur chapeau ?

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Augmentation de capital

Le Crédit Foncier de France a annoncé récemment que son conseil d'administration, dans sa séance du 24 juin 1959, avait décidé de porter le capital social

de 5.400.000.000 de francs
à 6.300.000.000 de francs

par élévation de 1.500 francs à 1.750 francs de la valeur nominale des 3.600.000 actions existantes.

Cette opération a été effectuée, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 avril 1958, au moyen de l'incorporation au capital d'une somme de 900 millions de francs prélevés sur la réserve générale.

Il est précisé que l'augmentation de capital, rendue définitive par la décision du conseil, se trouvera matériellement réalisée par l'estampillage des certificats.

Cette formalité sera remplie par les services du siège social à l'occasion de toute présentation des certificats d'actions sans qu'il en résulte une obligation quelconque pour les titulaires.

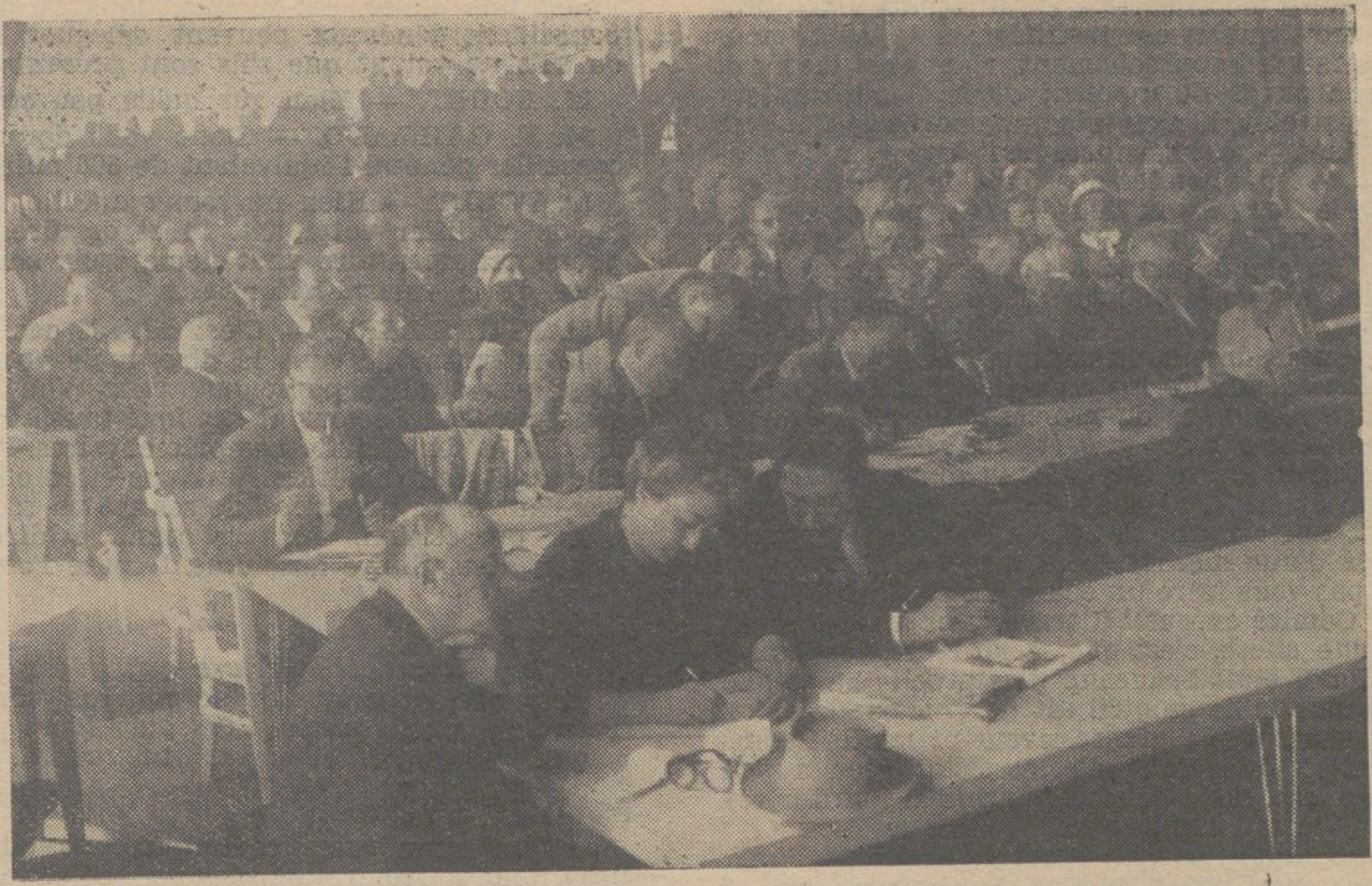

Les délégués écoutent, les journalistes prennent des notes.

Je m'excuse d'être aussi brutal, mais voilà le problème. Vous avez l'instance la plus large du Parti qui se réunit à intervalles réguliers ; la discussion peut y occuper de vastes séances comme celle d'aujourd'hui. Eh bien ; ce Congrès si le besoin s'en fait de nouveau sentir on le réunira une seconde fois et même une troisième fois dans l'année. En ce qui me concerne et aussi longtemps que j'assumerai la responsabilité de diriger ce Parti, je n'attendrai pas que la clause statutaire d'un certain nombre de Fédérations m'impose un congrès nouveau ou supplémentaire, si je sens qu'il existe dans le Parti un malaise et que ce malaise doive être réglé. J'ai avancé ce Congrès, qui devait se tenir fin septembre, parce que j'ai senti que c'était le moment de faire le point ; où en serons-nous en septembre ? Peut-être faudra-t-il encore à ce moment là faire un nouveau congrès et nous hésiterons d'autant moins à le réunir que si vous adoptez l'article 18 tout à l'heure, le Président du Parti ne sera pas un président à vie, il n'aura pas une espèce de rente viagère sur le Parti, il y sera un certain temps pour le servir, pour le faire progresser et, par conséquent, il aura le souci de son mandat, et cela d'autant plus qu'il ne pourra pas aller au-delà de 4 années consécutives, et qu'il lui faudra vous présenter un bilan qui soit positif et apprécié de tous. Alors, pourquoi voulez-vous alourdir un organisme de gestion et de liaison entre les milliers et les dizaines de milliers de Radicaux et la Direction du Parti ? Chaque fois que vous l'alourdissez, vous le diminuez ; vous diminuez sa capacité, son pouvoir, son efficacité et son rôle.

Voilà ce que je veux vous dire et c'est pourquoi je m'excuse d'insister très vivement pour vous demander que ce que vous allez établir ne dépasse pas le volume des 150 à 200 personnes effectivement présentes qu'on peut réunir même dans notre grande salle de la place de Valois. Voilà ce qu'il faut obtenir. Il faut aussi que ces personnes soient les véritables mandataires de tous les militants des Fédérations, qu'elles puissent aller et venir, que ce ne soient d'ailleurs pas toujours les mêmes et là dessus je vais vous donner une explication supplémentaire.

Vous avez un certain nombre de Fédérations dont les Présidents sont des élus, sénateurs ou députés, c'est le cas d'un bon nombre, au moins du quart, peut-être davantage. Dans ce cas, les parlementaires en question étant eux-mêmes membres de droit du Comité exécutif ce sont des suppléants qui viendront régulièrement au Comité exécutif. Et si vous me dites que les Présidents de Fédération seront toujours les caciques, que les jeunes seront mis de côté... eh bien ! changez de présidents de Fédérations si vous trouvez qu'ils sont trop vieux... Et ce peut être nécessaire dans certains cas... Voilà la vérité !

Alors je vous demande de faire quelque chose de pratique, qui fonctionne, et qui aura un rôle. Si vous voulez faire l'Académie française, c'est autre chose. Je pourrais évidemment vous proposer une solution, vous dire de laisser subsister l'ancien Comité exécutif et de créer disons un Conseil national ou un Comité directeur, étant bien entendu que le Comité exécutif ne se réunirait plus jamais... Mais est-ce que nous sommes ici pour faire cela ? Non, nous sommes réunis pour faire quelque chose d'utile et de pratique et c'est pourquoi je ne vous ferai pas cette proposition.

Pour en revenir à la rédaction de l'article 13, je pense qu'il peut être modifié de la façon suivante :

Au lieu des paragraphes 2 et 3, c'est-à-dire

« *Le Comité exécutif se compose... 2° des élus à l'Assemblée nationale et au Sénat inscrits au Parti, 3° des membres du Sénat de la Communauté et du Conseil économique, inscrits au Parti* », je vous propose une rédaction plus générale qui couvrirait ces deux alinéas et qui dirait ceci :

« *Le Comité exécutif se compose... 2° des membres des Assemblées et organismes prévus dans la Constitution.* » Cette formule couvre tout (ce qui est je crois utile de prévoir).

Deuxième modification : Je vous propose de dire que les membres du Bureau national ne pourront pas être, par ailleurs et par une autre qualité, membres du Comité exécutif.

Troisièmement : En ce qui concerne le § 4 (il s'agit des présidents de Fédérations départementales et de leurs suppléants), je vous propose que, au lieu que l'Assemblée générale des Fédérations désigne 3 suppléants, elle en désigne 5.

Enfin, dernière modification, et je rejoins votre proposition, je crois qu'elle est justifiée ; à la vérité nous n'avions pas fait le rapprochement, vous avez bien fait de dire que, à partir du moment où le Comité exécutif est plus restreint, il n'est plus une sorte de Congrès et qu'il convient — c'est évidemment une grande modification — de faire que les membres du bureau soient désignés par le Congrès au lieu de l'être par ce Comité exécutif restreint. Je dis qu'il est nécessaire que les membres du Bureau national aient, pour exercer leurs fonctions, une autorité qui leur viendra de leur mode d'élection.

Voilà l'ensemble des modifications que je vous propose, et je vous demande instamment de ne pas modifier davantage l'équilibre de projets qui, croyez-le, ont été très étudiés, qui n'ont pas été improvisés, qui ont même été étudiés au vu des statuts anciens, lesquels ont beaucoup évolué. J'ai sous les yeux les statuts du 5e Congrès de notre Parti, de 1905 : le Comité exécutif était composé d'une manière tout à fait différente. Je ne voudrais pas vous faire un cours d'histoire sur l'évolution de ce Comité exécutif à travers les années, mais je constate une chose, c'est que, à l'origine, le Comité exécutif du Parti était beaucoup plus proche de ce que je vous propose que de ce qu'il est devenu par la suite. Le Comité exécutif a été progressivement modifié dans sa conception et dans son rôle, et s'était peu à peu transformé en une sorte de pachyderme si lourd à remuer qu'on ne le réunissait plus.

Or il est bon qu'il se réunisse fréquemment. Voilà la réponse que vous devez donner. Vous devez dire si vous voulez que le Comité exécutif soit un organisme efficace, existant, jouant un rôle actif et permanent dans la vie du Parti, ou si vous voulez conserver cette énorme chose que, pour ma part, je n'ai vu, depuis quinze ans que je suis au Parti, jamais réunir qu'une fois de temps en temps.

Par contre, je le répète, si de grandes questions se posent, alors il ne faut pas hésiter, il faut réunir un Congrès supplémentaire en dehors du Congrès national annuel.

Voilà les transactions auxquelles je puis consentir, les engagements que je peux prendre, et au bénéfice desquels je vous demande, mesdames et messieurs, de bien vouloir avoir la sagesse de clore cette discussion sur les bases nouvelles modifiées que je viens de vous proposer.

*
**

M. Potier déclare alors que la pièce maitresse de l'affaire, c'est l'élection des membres du Bureau national par le Congrès et que, dans ces conditions, il retire ses propositions de modification au vu de celles du Président Félix Gaillard.

M. FOUET (Sarthe) :

Monsieur le Président, l'argumentation que vous avez donnée, dans son détail et dans sa précision, prouve que l'objet de la discussion est d'importance.

J'ai cru pouvoir dire, ce matin, que la composition du Comité exécutif était d'une importance telle que, probablement, demain, elle dessinerait peut-être le nouveau visage du Parti radical. Et vous avez voulu nous donner des apaisements en nous indiquant que ce nouveau Comité exécutif serait représentatif.

M. Fouet affirme qu'il ne se livre à aucune manœuvre et demande que les Fédérations soient représentées par plusieurs de leurs membres. Enfin, et surtout, il voudrait que les conseillers généraux soient membres du Comité exécutif, précisant que, si cette mesure entraîne l'admission des maires des communes de plus de 9.000 habitants, ce n'est pas tellement grave.

M. F. GAILLARD. — Je voudrais demander à M. Fouet une chose. Est-ce que, dans sa proposition, les conseillers généraux peuvent déléguer leurs pouvoirs ou s'ils ne votent que s'ils sont présents ?

M. FOUET. — Bien sûr qu'ils peuvent déléguer.

M. F. GAILLARD. — Donc vous donnez ainsi à un conseiller général l'équivalent de 300 militants.

M. FOUET. — Rien ne vous empêche, à ce moment-là, de modifier votre art. 14 et de dire, par exemple, qu'un parlementaire vaut deux, trois conseillers généraux. Je le voterai volontiers.

M. F. GAILLARD. — C'est déjà le cas.

Je m'excuse de vous le dire, mais votre proposition n'est pas étudiée parce que vous n'en voyez pas les conséquences. Je vous ai expliqué tout à l'heure que les art. 13 et 14 étaient complémentaires l'un de l'autre et que si vous modifiez l'un vous étiez obligé de modifier l'autre. Le président de séance va mettre aux voix votre proposition, mais je tiens à dire auparavant qu'elle déséquilibre absolument toute l'organisation.

*
**

Un congressiste déclare qu'il n'y a pas de raison pour que, dans un Comité plus restreint, les conseillers généraux puissent déléguer leurs pouvoirs alors qu'ils ne le pouvaient pas auparavant.

M. BAZILE (Gard) :

Je ferai simplement remarquer que, quand il a proposé, tout à l'heure, de grouper les articles 2 et 3, du projet de Statuts, M. le Président a parlé des assemblées et des organismes de la Constitution (comme le Conseil Economique) ; or, ces organismes sont désignés par le gouvernement, ce qui leur enlève une valeur représentative de l'opinion politique d'un parti comme d'un autre. Disons que, pour l'instant, leurs membres n'ont pas le même standing électoral que nos anciens députés ou sénateurs.

M. Bazile dit concevoir le souci du Bureau et du président de ne pas alourdir le Comité exécutif, mais n'en demande pas moins que l'opinion de chaque fédération soit exprimée par deux délégués représentant, l'un la majorité, l'autre la minorité.

Notre ami propose, en outre, d'accorder 50 voix de plus aux conseillers généraux et, pour ce qui concerne la représentativité fédérale, de compter chaque conseiller municipal de ville de plus de 40.000 habitants pour 10 cartes, et chaque maire — sans autre spécification — pour 10 cartes également.

M. BAUDART (Seine-Ouest) :

Je suis entièrement d'accord avec l'ensemble des propositions du président Gaillard. Toutefois, je pense qu'il vaudrait peut-être mieux, et d'ailleurs notre ami Héline l'avait dit, que l'opinion de l'ensemble des militants soit exprimée par le vote plural de président de fédération ayant reçu des mandats « *pour* » et des mandats « *contre* ».

M. RAYNAL (Pyrénées-Orientales) :

Je voudrais simplement me faire l'interprète du vœu de la fédération des Pyrénées-Orientales qui concerne cet article 13. Les radicaux catalans seraient heureux que les anciens parlementaires fussent membres du Comité exécutif.

M. RABIER (Hautes-Pyrénées) :

Je crois qu'il y a une contradiction, dans cet article 13, entre l'alinéa 2 et l'alinéa 4, car je ne vois pas comment vous allez répartir le nombre de voix entre les élus de l'Assemblée nationale et du Sénat qui seront membres du Comité exécutif et ensuite les présidents de fédérations départementales qui seront aussi parlementaires. Je crois que la charge de président de fédération devrait être incompatible avec l'exercice d'un mandat parlementaire.

M. LALUMIERE (Gironde) :

Le président Delsol peut parler au nom de la Fédération de la Gironde. La Fédération de la Gironde est inquiète sur cet article 13 et sur le problème de la représentativité des présidents de fédérations. Elle demande qu'à côté du président il y ait au moins un délégué.

Le président Félix Gaillard a combattu cette proposition au moyen de trois arguments.

Premier argument, qui est un argument sentimental. Le président Félix Gaillard a dit : « *Pourquoi un Comité exécutif très démocratique? Je suis là, s'il y a un problème, eh bien ! on réunira un congrès.* » Nous faisons confiance au président Félix Gaillard. Mais après ? Qui y aura-t-il ? Est-ce qu'il sera aussi démocratique ?

Le deuxième argument c'est un argument de texte. Le président Félix Gaillard a dit : *Il y a l'article 14, il va falloir combiner tout cela, c'est assez compliqué.* » En fait, le président Félix Gaillard a fait des études juridiques très solides et sait qu'on peut toujours manœuvrer techniquement un texte lorsqu'on veut vraiment faire une réforme.

Enfin, dernier argument, qui est technique. Il a dit : « *Le Comité exécutif c'est une espèce de brigade volante que je réunirai par exemple pour les crises ministérielles.* » Nous dirons que le président Félix Gaillard a quelques illusions sur les crises ministérielles, mais surtout, est-ce qu'il faut vraiment sacrifier le caractère démocratique représentatif à la technique, à l'efficacité ? C'est le problème. Vous voterez pour ou contre. De toute façon, je rappelle la proposition de la fédération de la Gironde : le président de la fédération et un délégué suppléant.

Le Président SAINT-CYR :

Etes-vous d'accord pour clore le débat ? (Oui !... oui !...). Il y a un certain nombre de contrepropositions à mettre aux voix. Je vais essayer de les rassembler, car il y en a plusieurs qui ont le même objet.

Il y en a une tout d'abord, présentée par M. Fouet, qui consiste à donner aux conseillers généraux la qualité de membres du Comité exécutif avec possibilité de déléguer leurs pouvoirs en cas d'absence...

M. FOUET. — Je retire cette dernière phrase.

M. LE PRESIDENT. — J'énumère. Disons donc :

D'abord amendement de MM. Fouet et Des Portes qui proposent que les conseillers généraux soient membres de droit du Comité exécutif.

Ensuite, une proposition de M. Bazile, du Gard, qui a été reprise par M. Lalumière, de la Gironde, demandant que chaque fédération soit représentée non pas par un délégué mais par deux...

Mme KRAEMER-BACH. — C'est ce que j'ai demandé.

M. LE PRESIDENT. — Mme Kraemer-Bach également.

Ensuite nous avons un certain nombre de propositions.

M. Raynal, des Pyrénées-Orientales, demande que les anciens parlementaires soient membres de droit du Comité exécutif.

Enfin M. Rabier, des Hautes-Pyrénées, demande qu'il y ait incompatibilité entre la situation de parlementaire et celle de président de fédération.

Voilà quelles sont les propositions qui ont été faites au cours de cette discussion.

Félix GAILLARD :

Je remercie Saint-Cyr d'avoir fait le point, c'était difficile, de toutes les interventions et propositions qui se sont manifestées au cours de ce débat.

Je voudrais donner mon sentiment, si vous le permettez, sur l'amendement de MM. Fouet et Des Portes qui, si je comprends bien, consiste à dire que les conseillers généraux sont membres du Comité exécutif mais qu'ils ne peuvent pas déléguer leurs pouvoirs. C'est bien cela ? Ce qui signifie que les conseillers généraux présents auront, de par leur vote, la même importance qu'un parlementaire ou que 300 militants...

M. DES PORTES. — Je voulais qu'on réduise l'unité de vote à 50 cartes. Par conséquent, le conseiller général aurait 1 voix, le président de fédération 6 voix, le parlementaire 6 voix.

M. Félix GAILLARD. — Permettez-moi de vous dire une chose, votre proposition est exactement celle que je disais, c'est-à-dire qu'un parlementaire a une voix et un conseiller général 1/6 de voix.

M. FOUET. — Le parlementaire a la possibilité d'exprimer directement et pas le conseiller général...

M. Félix GAILLARD. — Nous essayons de voir la numérotation de notre affaire, c'est-à-dire l'article 13 et je vous dis que ce que vous proposez signifie qu'un conseiller général aura à sa disposition pour voter le 1/6 de la représentativité d'un parlementaire ou de 300 militants. Nous sommes bien d'accord.

D'autre part, si ce conseiller général n'est pas présent, il n'a plus aucune représentativité du tout.

Eh bien Je vous dis que votre proposition n'est pas étudiée, elle ne tient pas. Je tenais simplement à le dire. Le congrès va voter mais ce n'est pas sérieux, car cela revient à diminuer le rôle des conseillers généraux que nous vous proposons dans notre texte.

*
**

La prise en considération de la proposition de MM. Fouet et Des Portes, mise aux voix, est repoussée à l'immense majorité du Congrès.

Félix GAILLARD :

Je voudrais faire une proposition qui simplifierait les choses.

Si je comprends l'inquiétude d'un certain nombre d'entre vous, c'est qu'un seul représentant de la Fédération n'utilise pas le vote plural dont il dispose d'une manière convenable et fidèle pour traduire la volonté de la Fédération.

On peut trouver un remède à cela à une condition : c'est que l'exercice de ce vote plural reste néanmoins l'apanage d'une seule personne, parce que je vois mal, disons une Fédération, qui dispose de sept mandats, avoir un représentant qui vote pour cinq, et un autre qui vote pour deux ; ceci donnerait au comité exécutif une atmosphère tout à fait déplaisante.

Je vous proposerai simplement l'addition de la phrase suivante, après le paragraphe 4 : « *Le délégué de la Fédération vote seul pour sa Fédération ; il peut se faire accompagner de l'un des suppléants.* » Je crois répondre à ce que vous voulez, parce que le suppléant sera là pour voir comment le vote est effectué.

M. de MALHERBE. — Je suis d'autant plus heureux d'avoir entendu le président Gaillard faire cette proposition que j'avais l'intention de la faire moi-même, et je souhaite que cette assemblée lui fasse un sort favorable.

*
**

Prié par le président de séance de préciser sa proposition, M. Bazile déclare qu'il serait bon que les opinions de la base fassent l'objet de mandats impératifs, mais qu'« il y a des problèmes qui sont éclaircis par les débats et qu'à ce moment il est nécessaire qu'il y ait deux personnes par Fédération ».

Le président Gaillard fait observer que « c'est ce qu'il vient de proposer », *étant entendu qu'au moment du vote, une seule personne participe au scrutin. S'il en est autrement, interroge-t-il,* « qui va détenir les mandats ? Dans quelle proportion ? Qui va arbitrer un différend possible ? Où est l'utilité des débats si, par avance, vous avez fait se cristalliser les positons fédérales ? »

M. Bazile répond que la proportion est fonction du vote intervenu de la Fédération, qu'elle exclut

toute possibilité de contestations et qu'il est loisible aux délégués de se mettre d'accord.

M. PAMS (Pyrénées-Orientales) :

Je crois que la discussion s'égare ; il me semble qu'elle s'égare parce qu'on demande à l'heure actuelle la représentation proportionnelle. Or, notre Parti a toujours été fidèle à un scrutin majoritaire. Et il me semble qu'elle s'égare aussi parce qu'on argumente sur la possibilité pour celui qui serait délégué de la minorité de se laisser convaincre par les arguments de la majorité. Mais s'il peut, personnellement, se laisser convaincre, rien ne dit que la majorité du congrès départemental sera par là même convaincue. Si nous acceptons cette représentation de la majorité et de la minorité, nous tendons à ressusciter les conflits de personnes qui ont fait tellement de mal à notre Parti, parce que c'est souvent ce qui se passera au sein des Fédérations départementales.

L'ensemble des Fédérations avait trouvé qu'il était nécessaire de rajeunir les statuts de notre Parti, qu'il était nécessaire de les rajeunir en s'inspirant du sens de la réalité. Le comité exécutif avait une large représentation, mais nous savons, surtout dans les Fédérations du Midi, que cette représentation était théorique parce que nous ne pouvions pas participer à l'ensemble des débats, et c'est pourquoi on nous propose une formule simplifiée, une formule réaliste.

*
**

Un congressiste suggère qu'un conseiller technique élu soit adjoint, sans droit de vote, au représentant de chaque Fédération.

Le président Saint-Cyr, enfin, constate qu'après l'intervention du président F. Gaillard, « peu de choses séparent les thèses en présence. » *Il met aux voix la contre-proposition faite par les délégués de la Fédération du Gard et par Mme Kraemer-Bach. Cette contre-proposition est repoussée par le Congrès.*

Après lecture par le président F. Gaillard, les articles 13 et 14 sont adoptés.

Art. 13. — Le Comité exécutif se compose :

1° Des membres du Bureau national ;

2° Des membres des assemblées et organismes prévus par la Constitution, inscrits au Parti ;

3° Des présidents de Fédérations départementales ou de leurs suppléants. A cet effet, chaque Fédération élira, dans son assemblée générale qui précède la réunion du Congrès ordinaire, 5 suppléants qui remplaceront, dans leur ordre d'élection, le président en cas d'empêchement de celui-ci. Le délégué de la Fédération vote pour sa Fédération ; il peut se faire accompagner d'un suppléant.

Art. 14. — Les votes au Comité exécutif ont lieu selon la procédure suivante :

En dehors des votes individuels des membres du Bureau national et des parlementaires, les présidents de Fédérations, ou leurs suppléants, disposent d'une voix par représentativité de 300 cartes ou fraction supplémentaire de 150 cartes. En tout état de cause, chaque président de Fédération dispose au moins d'une voix.

La présence, dans une Fédération, d'un conseiller général, d'un conseiller municipal dans les villes de plus de 120.000 habitants, d'un maire d'une commune de plus de 9.000 habitants, inscrits au Parti, équivaut 50 cartes.

Les élus ne peuvent entrer dans le calcul de la représentativité de leur Fédération que pour un seul de leurs mandats.

L'article 15 est adopté sans débat.

Art. 15. — L'ordre du jour des sessions du Comité exécutif est établi par le Bureau national ; au moins 15 jours à l'avance, il est envoyé aux membres du Comité exécutif.

L'article 16 donne lieu à discussion :

M. JOUFFRAULT (Deux-Sèvres) :

Je ne sais pas comment le comité exécutif va pouvoir décider qu'Un Tel est compétent pour siéger dans telle ou telle commission. C'est aux électeurs d'en choisir les membres. Je vous demande, en conséquence, de supprimer les mots *« à raison de leur compétence »*.

Félix GAILLARD :

Actuellement, les choses se passent de la façon suivante : on demande à travers toute la France quels sont ceux qui veulent être membres d'un certain nombre de commissions. Il arrive des centaines de candidatures qui sont automatiquement reçues, si bien que vous avez des commissions — comme la commission de politique générale qui comprend 200, 250 membres, on ne sait plus — où tout travail est impossible.

Nous disons, nous : envoyez au comité exécutif les candidatures pour les commissions et, parmi ces candidats, le comité exécutif élira les 36 membres, les membres, etc.

Vous comprenez, on les connaît, les gens seront renseignés. Enfin, il me semble curieux que vous disiez que par définition les membres de ces commissions ne doivent pas être compétents...

*
**

Après s'être félicité des modifications envisagées, un délégué demande que les réunions des commissions techniques ne se tiennent pas en même temps que les réunions de politique générale. Il prie le bureau d'étudier une formule qui permette aux présidents des commissions d'être entendus par le comité exécutif sur les problèmes dont ils ont à connaître.

M. BARTHELEMY (Seine-Sud) :

Monsieur le Président, je voudrais présenter une observation, très brièvement.

Les commissions, dans le passé, ont rarement joué le rôle qu'elles avaient à jouer ; en particulier la commission de politique générale — et je ne veux rien dire de désagréable à notre ami Maroselli — a toujours agi dans une confusion d'où rien ne pouvait sortir.

Je vous prie de considérer que si nous séparions la commission de politique générale ce qui est d'ordre tactique, ce qui est d'ordre actuel d'une part, de ce qui ressort de la pensée et de la philosophie politique pure d'autre part, nous pourrions faire un excellent travail.

Aussi je vous demande, Monsieur le Président, de scinder cette commission de politique générale en deux, de faire une commission de doctrine, dont on a toujours dit dans le Parti que si elle existait, nous ne connaîtrions les uns et les autres, et après laquelle nous courons toujours, et dont on aura encore bien plus besoin dans les jours qui vont venir, et la commission de politique pure.

Maintenant, une seconde observation. J'ai la surprise de constater l'absence de commission des anciens combattants. J'espère que cette omission sera réparée.

M. HELINE :

Un mot seulement pour dire que les commissions bien que réduites en nombre, couvrent dans leur ensemble toutes les activités des anciennes commissions.

Je voudrais aussi vous faire remarquer que les commissions étaient jusqu'ici obligatoirement composées de membres du comité exécutif. En raison de la réduction des effectifs de ce dernier, les nouvelles dispositions ouvrent l'accès de ces commissions aux membres du Congrès.

On s'est étonné tout à l'heure que les membres des commissions soient choisis *« à raison de leur compétence »*. Nous pensons bien que les Fédérations n'enverront pas dans une commission déterminée des gens qui n'auraient pas une compétence particulière pour y délibérer.

Enfin, la réduction du nombre des membres composant les commissions doit permettre des délibérations sérieuses, claires et rapides. On a parlé tout à l'heure de la commission de politique générale ; il est malheureusement exact que c'était un concert de vociférations et qu'on en sortait sans être bien sûr d'avoir accompli un travail utile.

M. COUTEAU (Gironde) :

Je parlerai à titre personnel et reprendrai le critère de ce matin. La plupart des articles de ce projet de statuts substituent la désignation et la nomination à l'élection. Chaque fois qu'il sera question de la désignation, je me permettrai de prendre la parole à ce micro..

Les membres des commissions, à mon avis personnel — je ne parle pas au nom de la Fédération de la Gironde — les membres des commissions doivent être élus par le Congrès souverain.

*
**

M. Apéry s'étonne, après M. Barthélemy, de ne pas trouver de commission des anciens combattants dans les projets. M. Héline précise que les questions concernant les anciens combattants relèvent de la commission des Affaires sociales.

Félix GAILLARD :

Je voulais indiquer, comme le disait Héline, tout à l'heure, que, bien entendu, nous n'avons pas diminué le nombre des commissions pour distraire de notre activité un certain nombre de problèmes auxquelles nous tenons et que toutes les questions qui peuvent vous préoccuper (qu'il s'agisse de l'agriculture, de la construction, des anciens combattants, etc.) se retrouvent dans l'une ou l'autre des grandes commissions dont nous nous proposons la création. Et, bien entendu, celles de ces commissions qui auront des activités diverses se diviseront en sections ou en sous-commissions pour étudier plus spécialement tel ou tel problème en particulier et particulièrement les anciens combattants.

UNE VOIX. — **Mettez « social ».**

M. F. GAILLARD. — On peut mettre « *culturelles, familiales, sociales et des anciens combattants* », si vous voulez.

Mais cela ne change rien quant au fond : les candidatures sont adressées par les fédérations au Comité exécutif qui élit ses commissions, en nombre restreint. A ces commissions viennent s'adjoindre (art. 17) les parlementaires qui sont membres, dans leurs assemblées respectives, des commissions correspondantes.

Ainsi, nous avons une commission de politique générale d'un nombre limité, normal, une quarantaine de membres qui vont pouvoir se réunir et travailler. Je comprends que certains critiquent le système que nous vous proposons, mais je voudrais que l'on critique un peu le système qui a existé jusqu'à présent, et je voudrais bien savoir, depuis 45 ans qu'existent des commissions dans le Parti, quelle œuvre pratique elles ont apporté, soit pour aider les parlementaires à déposer des propositions de loi, soit pour élaborer, préciser ou compléter la doctrine du Parti ? Je dis que ces commissions vont travailler à ce que vous souhaitez et que, notamment, nous allons leur demander de faire un travail de revision d'ensemble et de modernisation de la doctrine du Parti radical qui ne doit pas être l'œuvre — et je réponds là à notre collègue de la Gironde — de quelques personnes qui se réunissent autour d'une table, de quelques dirigeants, mais qui doit être l'œuvre des militants du Parti.

Ce sont ces commissions qui vont avoir, dans les mois qui viennent, un rôle capital et dont le travail va d'ailleurs, et s'il en est besoin, justifier avant le mois de décembre la réunion d'un Congrès extraordinaire pour adopter leurs conclusions.

C'est pourquoi il faut que ces commissions puissent travailler.

Voilà ce qui est sérieux, ce qui est pratique et ce qui est capital.

*
**

L'article 16 est alors mis aux voix et adopté.

Art. 16. — Lors de sa première session suivant le Congrès ordinaire, le Comité exécutif désigne les commissions du Parti dont les membres sont choisis, à raison de leur compétence, parmi les membres du Congrès du Parti.

Ces commissions sont les suivantes :

— Commission de politique générale (36 membres) ;
— Commission des Affaires étrangères et de la Défense nationale (24 membres) ;
— Commission des lois constitutionnelle, de la législation de l'Administration générale de la République, des départements d'outre-mer et de la Communauté (24 membres) ;
— Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales et des Anciens Combattants (24 membres) ;
— Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan (24 membres) ;
— Commission de la Production et des Echanges (24 membres).

L'article 17 est adopté sans débat.

Art. 17. — Les parlementaires qui font partie des commissions correspondantes de leur Assemblée sont membres de droit de ces commissions.

Les candidatures aux différentes commissions devront être transmises par les Fédérations départementales au moins quinze jours avant la session du Comité exécutif qui suivra le Congrès ordinaire.

L'article 5, qui avait été réservé, est adopté sans débat.

Les articles 18 à 24 sont adoptés sans débat.

Art. 18. — Le président du Parti est élu pour deux ans par le Congrès. Il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Art. 19. — Le président du Parti est assisté d'un bureau choisi parmi les « membres du Congrès du Parti » adhérents au Parti depuis au moins quatre ans. Ce Bureau national est composé de :

— 6 vice-présidents, dont trois parlementaires ;
— 6 secrétaires, dont trois parlementaires ;
— 21 assesseurs.

Les membres du Bureau sont élus parmi les membres des Assemblées parlementaires, à raison de six pour l'Assemblée nationale et six pour le Sénat.

En outre, le Bureau comprend un membre du Conseil Economique inscrit au Parti et un membre du Sénat de la Communauté inscrit au Parti.

Les membres du Bureau sont élus par le Congrès. Ils sont désignés pour deux ans et sont renouvelables chaque année par moitié. Ils ne sont rééligibles qu'un an après l'expiration de leur mandat.

Le secrétaire général et le trésorier général sont désignés par le Bureau national. Ils sont membres de droit du Bureau national et des organismes centraux du Parti.

Art. 20. — Le président du Parti préside tous les organismes du Parti. En cas d'empêchement, il est remplacé par un vice-président désigné par lui.

En cas de cessation de fonctions, il est remplacé par un vice-président désigné par le Bureau national ; celui-ci doit convoquer, dans un délai maximum d'un mois, le Comité exécutif, qui élit un président intérimaire dont les fonctions dureront jusqu'au Congrès.

Art. 21. — Le Bureau national se réunit de droit une fois par mois et sur convocation du président du Parti chaque fois qu'il est nécessaire.

Seul, le Bureau national a qualité pour donner les communiqués à la Presse.

Art. 22. — Le Bureau national, au cours de sa première réunion suivant le Congrès, désigne la commission des finances du Parti, dont les membres sont nommés pour deux ans et renouvelables par moitié.

Il désigne, dans les mêmes conditions, la commission de discipline.

Art. 23. — En cas d'infraction grave et répétée d'une Fédération ou d'un comité de base à la discipline et aux instructions du Parti, le Comité exécutif peut décider à la majorité des deux tiers des mandats de suspendre ladite Fédération ou ledit comité de base jusqu'à décision du Congrès et nommer, pendant la période intérimaire, une administration provisoire pour la circonscription représentée. Dans le mois qui précède la date d'une élection, ces prérogatives sont exercées, dans les mêmes conditions, par le Bureau national.

En outre, l'action de la commission de vérification des pouvoirs, prévue par l'art. 8, est permanente. Elle vérifie par tous les moyens appropriés, y compris par des enquêtes sur place, d'un ou plusieurs de ses membres, les déclarations des Fédérations et des comités de base.

Toute vérification sur place donnera lieu à un rapport. La commission ne statuera sur ce rapport qu'après avoir convoqué pour être entendus les représentants qualifiés de la Fédération ou du comité de base soumis à la vérification.

La commission fait rapport chaque année de ses conclusions au Congrès.

Art. 24. — L'unité de candidature est la règle du Parti.

L'article 25 donne lieu à discussion :

M. DELMAS (Seine-Est) :

Je voudrais attirer votre attention pour l'avenir sur cette partie des statuts qui, à mon avis, est très importante.

La présentation au Bureau national des candidats aux élections législatives et sénatoriales ne me paraît s'imposer que lorsqu'il y a multiplicité de candidatures.

Mais s'il n'y a qu'un candidat désigné à l'unanimité par un Comité de base, il serait regrettable que le Bureau national puisse lui refuser l'investiture pour laisser la place au représentant d'un autre groupe politique.

Je demande simplement au Bureau national du parti, qui a préparé ces statuts d'une façon très précise, qui a fait œuvre de réforme, de comprendre qu'il y a là quelque chose à faire et qu'il convient de modifier l'article 25 de la façon suivante :

« *Les candidats aux élections législatives sont désignés par les Comités de base.* »

« *En cas de multiplicité de candidatures, la présentation au Bureau national des candidats aux élections...* », le reste sans changement. Je crois qu'il n'y a pas de difficulté, c'est simplement une question de démocratisation.

Félix GAILLARD :

C'est un problème, en effet, dont nous avons beaucoup parlé, les présidents de fédérations s'en souviennent, lorsque cette question a été évoquée à leur réunion, il y a quelques semaines. Ce n'est pas une affaire commode. En réalité, il faut savoir si vous voulez continuer à donner existence et vie à la fédération départementale ou si au contraire pratiquement vous la faites complètement disparaître dans la matière importante qui est celle des investitures aux élections.

Deuxièmement, il faut savoir si vous ne considérez pas qu'il est indispensable dans l'intérêt même du parti, de laisser à la fédération départementale un pouvoir d'arbitrage entre les différentes circonscriptions d'arrondissements du département. Car n'oubliez pas que nous sommes désormais dans un système majoritaire, c'est-à-dire où le candidat, pour être élu, doit arriver en tête ; vous mesurez donc l'importance capitale que peuvent présenter les désistements mutuels et les unions pour arriver à faire porter votre candidat en tête au premier tour. Or il ne faudrait pas que le maintien d'un candidat qui n'a aucune chance dans une circonscription, prive un autre candidat du désistement qui assurera son succès dans une circonscription voisine.

Tout ceci est aussi varié que les départements français et les circonscriptions françaises ; nous en avons beaucoup discuté avec les présidents de fédérations, nous avons beaucoup discuté de ces textes, et au Bureau national aussi. Je crois que la sagesse est de laisser chaque fédération exercer un arbitrage et décider de la conduite de la politique dans le département.

Il y a des choix à faire. Vous êtes dans un système majoritaire et vous devez vous plier à la logique du système majoritaire.

***

M. Delmas ayant déclaré qu'il est normal que la fédération exerce un arbitrage lorsqu'il y a multiplicité de candidatures, le président Gaillard fait observer que « s'il n'y a pas multiplicité, il n'y a pas de question ».

L'amendement proposé par M. Delmas alors mis aux voix est repoussé par le congrès.

L'article 25 est adopté.

Art. 25. — Pour les élections législatives et sénatoriales le Bureau national accorde les investitures du Parti.

Les candidats aux élections législatives sont désignés à la Fédération par les comités de base.

La présentation au Bureau national des candidats aux élections législatives et sénatoriales est faite par les Fédérations départementales.

Dans le cas des départements comprenant plusieurs Fédérations et d'une élection au scrutin de liste, la présentation est faite par une assemblée composée de délégués, à raison de 1 pour 10 adhérents, des bureaux des Fédérations et des présidents de comités de base. L'assemblée est présidée par le doyen d'âge des présidents de Fédérations.

Les articles 26 et 27 sans changement sont adoptés.

Art. 26. — Pour les élections cantonales et municipales, les investitures sont données par les Fédérations départementales.

Art. 27. — Les candidats aux différentes élections ne pourront obtenir l'investiture du Parti que s'ils ont adhéré formellement au programme du Parti et s'ils sont à jour de leur cotisation.

Les articles 28 à 33 sont adoptés sans débat.

Art. 28. — Le Bureau national peut exclure immédiatement les élus, orateurs et conférenciers, les organisations et journaux du Parti qui combattraient un candidat ayant obtenu l'investiture du Parti.

Art. 29. — Les Fédérations départementales statuent sur les désistements dans le cadre général fixé par le Comité exécutif. En cas de désaccord entre la Fédération départementale et le Comité de base, le Bureau national se prononce en dernier ressort. Il ne pourra être saisi que par les comités ou groupements ayant adhéré au Parti ou par les candidats intéressés.

Art. 30. — En cas de crise ministérielle, le Comité exécutif se réunit pour prendre les décisions politiques appropriées.

Art. 31. — En cas d'infraction de la part d'un des adhérents : individu, groupement ou journal, à ses devoirs envers le Parti ou envers les candidats et les élus du Parti et aux décisions du Comité exécutif, celui-ci statue disciplinairement.

Art. 32. — Toute plainte valablement déposée est transmise pour examen et instruction à la commission de discipline, qui présente un rapport au Comité exécutif, après avoir pris l'avis de la Fédération départementale intéressée.

Après la clôture de l'instruction, le dossier et les conclusions de la commission de discipline sont mis à la disposition des intéressés au siège du Parti.

Les débats et les conclusions de la commission ne peuvent être divulgués.

En cas d'urgence, de Bureau du Parti est habilité à prendre des décisions immédiatement exécutoires, étant entendu que les conclusions définitives devront être présentées par la commission de discipline à la première séance du Comité exécutif.

Art. 33. — Le Comité exécutif peut prononcer les sanctions suivantes :

a) avertissement ;
b) blâme ;
c) exclusion temporaire ;
d) exclusion.

La décision du Comité exécutif est prise à la majorité des deux tiers au moins.

Elle doit être motivée. Elle est susceptible d'appel devant le Congrès.

L'article 34 donne lieu à discussion :

M. JOUFFRAULT (Deux-Sèvres) :

Je désirerais avoir quelques renseignements sur l'application de ce second paragraphe. Je prends l'exemple de ma fédération. Après des incidents qui se sont produits il y a quelques mois, un certain nombre de membres de ma Fédération nous ont déclaré qu'ils nous abandonnaient. Est-ce définitif ? Est-ce un mouvement de colère passagère ? Je n'en sais rien. Si d'ici quelques mois ils reviennent vers nous, est-ce qu'il faudra que je demande l'avis du Bureau national ou du Comité exécutif ? Je voudrais savoir exactement comment appliquer ce deuxième paragraphe.

Félix GAILLARD :

Cela s'applique comme écrit, c'est-à-dire que les membres qui n'ont pas été exclus par le parti mais l'ont quitté volontairement ont normalement la possibilité de s'y réinscrire sauf si le Comité exécutif, soit de sa propre initiative, soit que cela soit proposé par le Bureau national, s'oppose éventuellement à leur réinscription.

Les fédérations, à cet égard, n'ont aucune autorisation à demander ; simplement le Comité exécutif peut leur dire : « *Nous apprenons que M. Un Tel s'est fait inscrire ou reinscrire chez vous, nous nous opposons à sa réintégration.* » Quelle est la raison ? Je vais vous l'expliquer.

Vous avez d'anciens membres du parti qui ont été exclus (à la suite d'une procédure et dans des conditions qui étaient sans doute valables à l'époque) qui, depuis, ne se sont livrés à aucun acte contre le parti. Leur réintégration est soumise à la procédure applicable aux mesures disciplinaires. A l'inverse, vous en avez qui n'ont pas été exclus mais qui, depuis qu'ils ont quitté volontairement le parti, n'ont cessé de se conduire à son égard comme des ennemis, l'ont combattu, diffamé parfois, et pourtant il suffirait, en l'état actuel, qu'ils se réinscrivent dans un Comité quelconque pour être automatiquement, et de droit, membres du parti.

Nous disons que le parti n'est pas un corridor où on entre par une porte, sort par une autre et rentre par une troisième, et que le Comité exécutif **peut** dans des cas particuliers, faire obstacle au retour dans le parti de gens qui l'ont quitté sans avoir fait l'objet d'une action **disciplinaire.**

***

Au terme de brèves observations de MM. de Malherbe, Colas et Apéry, il est précisé que le refus opposé par le Comité exécutif à une demande de réintégration d'un membre radié disciplinairement, est susceptible d'appel devant le congrès.

Le président de séance indique que les affaires disciplinaires viendront en discussion après la réforme des statuts.

L'article 34 est alors adopté.

Art. 34. — Tout membre exclu du Parti peut introduire une demande de réintégration. La procédure d'instruction et de discussion est la même que pour les actions disciplinaires.

Sur proposition du Bureau national ou de sa propre initiative, le Comité exécutif peut décider de refuser la réinscription au Parti des membres qui l'ont volontairement quitté.

L'article 35 est adopté sans débat.

Art. 35. — Les Fédérations régionales ou départementales pourront promouvoir, avec l'accord du Comité exécutif, entre ceux des membres du Parti qui le désireront, la création d'amicales telles que :

— Jeunesses radicales,
— Fonctionnaires radicaux,
— Femmes radicales, etc.

Les Fédérations devront contrôler l'action de ces associations, en rendre compte au Comité exécutif, qui pourra retirer son agrément dans le cas où l'activité de ces associations amicales ne correspondrait pas au programme et au but du Parti.

L'article 36 donne lieu à discussion :

M. Couteau demande que les responsables des amicales soient élus et non nommés.

M. VER (Gironde) :

Je voudrais faire une remarque qui rejoint celle qui vient d'être faite en ce qui concerne la nomination des responsables des organisations telles que les Jeunesses radicales ou les Fonctionnaires radicaux. A un moment où l'on essaie de rénover le Parti, ce qui me semble parfaitement louable, il est nécessaire de faire confiance aux jeunes et aux jeunesses radicales. Je propose donc, à la place de : « *Les Groupements nationaux ainsi constitués, etc.,* » de mettre : « *ces Associations éliront leurs responsables* », étant bien entendu que le Bureau du Parti a un contrôle sur ces associations.

M. des PORTES (Marne) :

Je m'excuse de reprendre la parole à propos d'une observation faite en ce qui concerne l'article 5, c'est-à-dire la composition du Congrès. J'avais demandé que l'on prévoie dans les Congrès une représentation de caractère économique et professionnel ; le Président Gaillard a bien voulu dire que la chose serait étudiée et présentée à un prochain Congrès. Il conviendrait de modifier le texte de l'article 36 qui concerne des associations dont l'origine est départementale, afin de rendre applicable aux associations professionnelles, commerciales ou industrielles qui peuvent se constituer directement sur le plan national sans que l'association existe sur le plan départemental.

Je demande donc que l'on ajoute les mots suivants : « *Les associations créées en vertu de l'article 35 pourront exister ou se fédérer sur le plan national...* » Enfin, il y a quelque chose à trouver pour que ces associations puissent exister dès l'orgine sur le plan national.

Félix GAILLARD :

Les rédacteurs de l'article 36 ont eu un souci, c'est que toutes les Amicales qui peuvent exister n'entravent pas la marche du Parti, car, dans le passé, bien souvent, on a plus démoli que construit (je ne parle pas pour les femmes). Je crois donc qu'il faut envisager un contrôle de ces Amicales. Que la disposition qui concerne la nomination de leur président soit à revoir, nous pouvons très bien modifier le texte, je n'y vois pas d'inconvénients, mais il faut quand même que ces Associations fonctionnent sous le contrôle du Parti et que ce dernier puisse suspendre leurs activités si elles venaient à s'exercer contre lui.

Il est décidé que la rédaction de l'article 36 sera modifiée au cours d'une suspension de séance. Cet article sera ensuite adopté par le Congrès.

Art. 36. — Les associations créées en vertu de l'art. 35 pourront se fédérer sur le plan national si le Comité exécutif du Parti les y autorise. Les groupements nationaux ainsi constitués fonctionneront sous le contrôle du Bureau national. Ces associations pourront se voir retirer l'agrément par le Comité exécutif dans le cas où l'activité de ces associations amicales ne correspondrait pas au programme et au but du Parti.

Les articles 37 et 38 sont adoptés sans débat.

Art. 37. — Les fonds du Parti sont déposés dans un ou plusieurs comptes chèques postaux au nom du président du Parti, du trésorier général ou du Bureau national. Le président du Parti et le trésorier général ordonnancent les dépenses.

Art. 38. — Les présents statuts sont revisables par le Congrès après inscription à l'ordre du jour et avis du Comité exécutif et de la conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations départementales.

Avant de s'accorder quelques instants de repos, le Congrès adopte l'ensemble des statuts à l'unanimité moins six abstentions.

Avec les représentants du Comité de Pau.

REPRISE DE LA SÉANCE

Présidence de M. Emile CLAPAREDE
assisté de MM.
Pierre de FELICE, ancien ministre, président de la fédération du Loiret, et Alfred WALH, président de la fédération du Haut-Rhin

Le Président CLAPAREDE : *« L'œuvre accomplie par Félix Gaillard a porté ses fruits ».*

Avant d'aborder la dernière partie de l'ordre du jour de cette séance, je voudrais me féliciter, après le Président Gaillard, de ce que, après un débat d'une haute tenue et d'une parfaite dignité, ait été forgé le nouvel outil qui va permettre au Parti Radical d'œuvrer utilement.

Certes, il est dans la tradition de la journée du vendredi d'être consacrée aux grands problèmes, mais, cette fois, tout le monde avait compris que les problèmes intérieurs devaient avoir le pas sur les autres.

Qui pourrait nier aujourd'hui, en jugeant la situation avec un peu de recul, que, sans l'émiettement, sans les dissensions, sans les exclusions, notre Parti, s'il avait su rester uni et constituer ce Centre gauche indispensable à un bon équilibre de nos institutions, aurait peut-être épargné un changement de numéro à la République et évité à nos institutions de connaître le grave péril qui les a menacées au moment du 13 mai 1958.

L'œuvre d'apaisement qui depuis des mois a été accomplie par le Président Félix Gaillard et par tous ceux qui l'entourent a porté ses fruits. Il reste maintenant, après avoir forgé l'outil, à parfaire cette œuvre, à lui donner un caractère officiel et à faire que, sur les bases de la doctrine de notre Parti, le grand rassemblement — dont la disparition nous a fait beaucoup de mal et a risqué peut-être, à un certain moment, de nous mener au pire — soit reconstitué.

Sur la dernière partie de l'ordre du jour de cette séance, je donne la parole au Président Gaillard.

LA RÉUNIFICATION DU PARTI

ses possibilités, ses conditions

par **FÉLIX GAILLARD**

Mes chers amis, excusez-moi tout d'abord d'occuper à ce point la tribune de notre Congrès, mais vous concevrez que, sur la matière de la réunification, mon souci soit, dès le début du débat, de faire en sorte que soient précisées et éclaircies les conditions selon lesquelles cette affaire doit, à mon sens, être abordée et traitée.

Elle est délicate, elle est difficile comme toutes les affaires d'ordre personnel, et, si nous ne conduisons pas ce débat avec le calme et la dignité qui conviennent, nous ferons des blessures aux autres et à nous-mêmes.

La réunification ? Je vous dirai que nous en faisons tous les jours, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.

Depuis les élections du mois de novembre, ceux que vous avez chargés de la direction du Parti n'ont cessé de travailler au retour au sein du Parti radical de tous les militants et des élus locaux qui, pour des raisons diverses, avaient quitté le Parti ou s'en étaient éloignés.

La direction du Parti n'a pas cessé de favoriser et de provoquer dans de nombreux départements des réunifications ; allant, si je puis dire, chercher par la main ou accueillant tous ceux qui, à la base, nous avaient quittés pour des raisons qui sont sans doute respectables à leurs yeux et qui, bien entendu, depuis leur départ, n'avaient pas travaillé contre le Parti radical.

Au cours de la période s'étendant sur les cinq ou six dernières années, nous pouvons dire que près de la moitié des Fédérations radicales avaient été plus ou moins gravement affectées par des mouvements de séparation ou de scission ; un peu moins de la moitié, disons une quarantaine. Je puis aujourd'hui vous apporter un premier bilan et vous dire, *qu'à la base,* les regroupements se sont effectués dans près de vingt-cinq Fédérations, et ceci n'a pas été imposé. Certain, parmi nous, des membres du Bureau, Héline ou d'autres, ont consacré des dimanches à aller dans les départements, ont réuni les tendances, les ont mises en présence, leur ont fait reprendre l'habitude de se parler, de vivre ensemble et de se faire confiance. Si bien que ces réunifications ont été le fruit de la volonté commune des parties.

Et j'ai la faiblesse de croire que ce travail discret — nous n'avons pas affiché de communiqué de victoire — n'a pas été étranger à certains résultats municipaux et à certains résultats sénatoriaux. Et je dis tout de suite que ce travail nous allons le continuer, à moins que vous nous interdisiez formellement de le faire. Nous allons le continuer efficacement, et je crois l'achever. De telle sorte que le corps radical ayant pansé ses plaies aura retrouvé sa santé et son unité.

Déjà un certain nombre de personnalités, élus ou autres, ont rejoint nos rangs ; quelques sénateurs

sont revenus, que nous sommes heureux de revoir. Mais il reste un certain nombre de cas intéressants, tantôt des personnes qui ont été exclues, tantôt des personnes qui sont parties, et je dirai ce qu'on appelle des personnalités ou des gens qui se croient tels. Nous ne sommes pas ici pour discuter essentiellement du point de savoir si nous allons réintégrer ou non M. X... ou M. Y... ; nous sommes ici pour faire au cours d'une journée un travail de réorganisation interne et, dans une deuxième et une troisième journée, un travail d'éclaircissement politique entre nous. Je vous dirai sur cette matière de la réunification qu'en ce qui me concerne, en ce qui concerne nos amis membres du Bureau, nous ne sommes pas demandeurs ; nous ne sommes pas décidés à maintenir des exclusives et des exclusions, mais nous ne sommes pas prêts non plus à vous proposer ou à vous suggérer des réintégrations à n'importe quel prix.

Je crois que l'attitude du Parti radical sur cette matière doit être positive, ouverte, digne; nous sommes décidés à faire en sorte que le retour dans notre sein de certains de ceux qui sont partis ou qui ont été exclus ne puisse en aucune manière, directement ou indirectement, tant soit peu mettre en cause ce mouvement pour l'unité du Parti qui doit se développer dans une confiance mutuelle et une amitié retrouvée.

A certaines heures, il convient de pratiquer l'oubli et le pardon, mais l'oubli doit être assorti d'un accord sur le comportement ultérieur de ceux qui reviennent. Et, de la même manière que nous ne voudrons pas, je pense, soumettre ces personnes à des procédures vexatoires, peut-être, en revanche, sommes-nous en droit de leur demander pour l'avenir de se mettre au service du Parti dans lequel elles prétendent retrouver leur place. Nous devons leur expliquer que nous pouvons bien leur demander cela, parce que nous-mêmes, qui sommes toujours restés fidèles au Parti, qui avons traversé ses bonnes et ses mauvaises passes, nous avons la volonté, à tous les échelons, de faire la chaîne et d'oublier toutes les questions de personnes, pour œuvrer à la reconstitution du Radicalisme à travers la France.

Je ne suis, nous ne sommes pas, demandeurs, mais nous voulons aborder cette affaire dans un sens positif et constructif ; or, il y a presque autant de cas qu'il y a de personnes. Certaines ont été exclues il y a cinq ans ou quatre ans, pour des raisons, à l'époque, de double appartenance ; parmi ces personnes, il en est dont on ne peut pas dire qu'elles aient fait le moindre geste contre le Parti radical. Un homme comme Laffargue, par exemple, a, au cours de longues années de militantisme actif, rendu, vous le savez bien, de très grands services ; il était toujours à la disposition de tout le monde. Or, il ne demandera jamais sa réintégration, parce qu'il estime qu'on lui a manqué d'égards. M'autorisez-vous à aller le chercher par la main ? (*Oui... oui...*)

Tel autre n'a jamais été exclu, et pourtant, depuis son départ volontaire, quel mal n'a-t-il pas fait au Parti en le critiquant, en le combattant, en tenant sur lui des propos faux et injustes ?

Vous avez voté tout à l'heure une modification de l'article 34 qui permet justement au Bureau et au Comité exécutif de mettre un veto à son retour, ce qu'il pouvait faire jusqu'à ce matin, en se réinscrivant tout naturellement à un Comité quelconque.

Je voulais vous montrer par ces deux exemples opposés que ce qui compte ce n'est pas la procédure selon laquelle quelqu'un peut ou non réintégrer le Parti. Ce qui compte, c'est l'attitude des hommes depuis leur départ, volontaire ou provoqué, et les engagements qu'ils peuvent prendre dans le cas où ils reviennent ou dans le cas où ils sollicitent de revenir. Voilà ce qui compte !

Nous avons beaucoup réfléchi à tout cela avec les membres du Bureau, j'en ai parlé à un certain nombre de nos amis députés ou sénateurs, j'en ai parlé en particulier avec le Président Monnerville dont la sagesse et l'expérience sont toujours d'un si grand secours, et je veux vous faire une proposition.

Si nous commençons à discuter ce soir de cas personnels précis, nous allons être amenés à rappeler ici ce qui a été fait par celui-ci, ce qui ne l'a pas été par celui-là. Nous irons de comparaisons en contradictions. Où cela va-t-il nous mener ? Qu'allons-nous conclure ? Nous risquons de n'aboutir à rien de bien et peut-être même de nous fâcher entre nous.

Alors, je vous propose de donner à votre Président, au Bureau national, et après l'accord du Comité exécutif, j'insiste sur ce point, une sorte de plein pouvoir pendant un délai donné, disons jusqu'à la fin de l'année présente, pour traiter de tous les problèmes de la réunification et de le faire dans le sens que je viens de vous définir, de vous préciser. Autrement dit, le Congrès délègue au Comité exécutif, au Président et au Bureau les pouvoirs du titre VI de nos statuts, c'est-à-dire des articles 31, 32, 33 et 34. Il faut que cette affaire soit terminée à une certaine date. Il convient d'en parler pendant un temps, ensuite il faudra parler d'autre chose. Je pense que, jusqu'au 1er janvier 1960, c'est assez.

Est-ce que cela va intéresser uniquement une certaine tendance ? Non. Cela doit intéresser toutes les tendances et nous devons en particulier faire ensemble un effort pour convaincre ceux qui nous ont quitté plus récemment que les nouvelles formations politiques dites de gauche ne sont pas des formations de rassemblement de la gauche, mais de division, et qu'en dehors des grands Partis nationaux de gauche, dont le Parti radical est l'un des éléments importants, il n'y a pas de politique possible et pas de solution possible pour la gauche si on la divise en formations, même si celles-ci prennent le nom de Rassemblement ou d'Unions ; que c'est à l'intérieur des formations politiques nationales ayant une implantation et une réalité sur l'ensemble de notre territoire que doit se mener le combat.

Donc, ce travail de regroupement du Parti radical, je le dis, ne doit pas intéresser seulement une tendance, mais toutes les tendances, celles de gauche comme celles de droite, et c'est dans cet esprit que nous travaillerons tous ensemble, membres du Bureau, Comité exécutif, si vous nous en donnez le mandat.

C'est pourquoi je vous propose un texte sur lequel Claparède va ouvrir la discussion.

*
**

Après lecture (et compte tenu d'un additif proposé par un militant), le texte suivant est adopté à l'unanimité moins trois voix contre :

« Le Congrès donne mission au Président et au Bureau du Parti pour prendre, après avis de la Fédération et accord du Comité exécutif, toutes mesures de réunification selon les procédures prévues par le titre VI des statuts, jusqu'au 1er janvier 1960. ».

SAMEDI 13 JUIN (matin)

Présidence de M. Camille HELINE
assisté de MM.
Etienne DECESSE, président de la fédération de l'Aube
et Gabriel PERONNET, de la fédération de l'Allier

POLITIQUE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET SOCIALE

rapport présenté

par M. Guy ÉBRARD

député, président de la fédération des Basses-Pyrénées

MONSIEUR le Président, avant même de commencer mon rapport, vous me permettrez de souligner à cette Assemblée qu'avant que je ne sois au sein de votre Parti, un de vos parlementaires a représenté notre département des Basses-Pyrénées pendant dix ou douze ans, M. Cassagne ; il fut un sénateur puis un député fidèle à votre doctrine et à votre amitié. Il me serait agréable, si tout au moins il est là, qu'à l'occasion du rapport dont l'honneur échoit au département qu'il a représenté, il vous assiste dans votre présidence.

M. le Président. — J'invite mon ami Cassagne à vouloir bien répondre à l'appel de M. Ebrard, et je lui demande de venir prendre place au Bureau. S'il n'est pas dans la salle, je pense que quelqu'un voudra bien aller l'en prévenir.

M. Ebrard. — En acceptant, Mesdames et Messieurs, de présenter devant ce Congrès le rapport de politique économique, financière et sociale, soyez persuadés que j'ai bien mesuré l'ampleur des problèmes qu'il posait et l'ampleur des solutions qu'il voulait promouvoir.

N'y voyez point, je vous prie, Mesdames et Messieurs, quelque témérité ou quelque présomption ; je n'ignore nullement que la synthèse de ce vaste ensemble dont l'exposé est inévitablement aride et que j'ai la faveur d'aborder devant vous conditionne, en fait, la vie profonde actuelle de notre Pays et celle de son avenir ; il appartient donc surtout à la sagesse de l'expérience.

Mais c'est précisément parce que j'en ai une parfaite conscience, que j'entends donner témoignage de ce que la jeunesse de notre pays, respectueuse du message concret qui lui a été confié par la tradition ou le passé, en un siècle où la technique et le progrès subissent de quotidiens bouleversements, vienne affirmer comme un symbole qu'elle préfère, à des querelles stériles de Congrès, à des polémiques dépassées et quels qu'en soient les domaines, le travail hardiment constructif ; elle veut avec sérieux se pencher sur les rouages moteur du fonctionnement du pays ; elle veut démontrer que l'étude de tel ou tel problème n'est pas inspiré du seul souci de vaines spéculations technocratiques, n'est pas asservie à telle ou telle conception doctrinaire, mais que son souci, son but et son seul but, reste celui de déterminer les bases solides d'une libre doctrine, susceptible d'engendrer dans ses applications la prospérité économique donc le bonheur social, et de susciter pour demain l'espoir de sa jeunesse.

C'est dire, Messieurs, qu'il n'est dans mes intentions ni de m'abandonner à d'injustes critiques, ni de me priver d'être un accusateur équitable. Dès l'instant où nous déterminons ensemble dans nos prémices que notre objectif résolu est et sera, l'affermissement de la République, que la stabilité de la monnaie, l'encouragement de l'esprit d'entreprise et l'expansion industrielle s'assortiront d'une vraie justice sociale. Il n'est, au demeurant, pas possible d'éluder pour aujourd'hui les responsabilités qui sont les nôtres dans l'examen des problèmes financiers et économiques de notre Pays, à l'heure où elles doivent se confronter avec celles des pays voisins participant au Marché commun et avec celles des pays amis devenus membres de la grande Communauté franco-africaine.

Que serviraient, en effet, la stabilité monétaire, l'équilibre de la balance des comptes dans un pays où séviraient la stagnation économique, le sous-emploi et l'injustice sociale.

L'élévation du niveau de vie n'est pas seulement le souci d'assurer à tous une vie matérielle décente, mais c'est aussi de donner à chacun l'assurance de la sécurité dans l'emploi et d'améliorer pour chacun les conditions de sa vie propre.

C'est dire que s'il existe des impératifs techniques propres aux problèmes économiques et financiers, im-

pératifs auxquels il est vain et parfois dangereux de tenter de se soustraire, il existe un contexte indissociable de politique générale dans lequel il se situe.

Le problème, tout le problème est de savoir dans quelle voie sociale, politique et humaine tel ou tel moyen est mis en œuvre. L'assainissement monétaire, la stabilité des prix, l'équilibre de la balance des paiements ne doivent pas être considérés comme des fins en soi, comme trop souvent le voudrait une conception de rigoureuse orthodoxie financière.

Ce qui nous appartient, c'est en même temps de dégager à la fois les moyens, mais aussi les buts sociaux et humains d'une politique économique et financière, c'est-à-dire que rien ne saurait être tenté dans une perspective pour l'avenir, si nous n'évoquions d'abord les traits fondamentaux de la conjoncture présente.

Les mesures d'assainissement prises par le Gouvernement

Les mesures prises par le Gouvernement s'inscrivent dans un vaste ensemble commencé par la dévaluation du franc et qui s'accompagnait de mesures propres à encourager le développement de notre commerce extérieur. Ces mesures se plaçaient enfin dans un contexte de stabilisation, à un niveau réaliste et qui voulait être durable.

En outre, la nouvelle politique du Gouvernement a associé la France aux mesures générales de convertibilité et a placé la monnaie au niveau d'un grand partenaire. Cette politique, à la suite des mesures d'assainissement budgétaire par la suppression de subventions et par les taxations nouvelles, acceptait une hausse délibérée des prix intérieurs français.

L'ensemble de ces mesures financières ont été prises dans un climat psychologique alors particulièrement favorable.

Sans doute la dévaluation a permis d'enregistrer des rentrées importantes de devises. Sans doute aussi, n'a-t-elle pas provoqué la *flambée brutale* des prix comme d'aucuns auraient pu le craindre ; tout au moins cette hausse des prix n'a pas atteint le degré que d'aucuns redoutaient.

Ces constatations heureuses, nous n'aurions garde de les passer sous silence et de nous réjouir si l'expérience en cours donne des signes de réussite ; la plus mauvaise des spéculations pour l'avenir même de notre économie, et pour la stabilité de notre situation sociale, serait de faire un calcul criminel sur son échec.

Que dans l'ordre purement financier les résultats acquis au cours du premier semestre 1959 aient été encourageants, on sait que depuis le début de l'année l'excédent de notre balance des paiements courants a dépassé un milliard de dollars (ou plutôt qu'il a été près d'atteindre ce chiffre, si on déduit des excédents constatés depuis le 1er janvier les évasions de capitaux intervenues avant le 29 décembre, dans l'attente de la dévaluation). Certes, des excédents de cette importance ne sont vraisemblablement pas durables. Pour une part, difficilement chiffrable du reste, ils correspondent en effet à des rapatriements de capitaux ou à des mouvements purement financiers suscités par le niveau relativement élevé des taux d'intérêt dans notre Pays. Mais, pour l'essentiel, c'est-à-dire la balance des paiements courants proprement dits, l'amélioration constatée semble bien devoir persister grâce à l'équilibre enfin atteint de notre balance touristique qui, déficitaire durant de longues années, vient d'être, pour le mois de mai, excédentaire, les importations se chiffrent à 198 milliards, venons-nous d'apprendre depuis trois jours, et les exportations à 230 milliards.

Il y a là un élément particulièrement encourageant, c'est aussi qu'au cours des années qui viennent, les efforts qui ont été faits jusqu'à maintenant pour développer en France ou dans la zone franc la production de matières premières importées et de produits exportables, commencent à payer largement. Le pétrole était surtout, jusqu'à maintenant, un thème ouvert aux riches variations des discours dominicaux. A partir de 1963-1964 on peut prévoir que nous n'aurons plus à payer en devises nos importations d'énergie. Nous réaliserons ainsi une économie nette de l'ordre de 250 millions de dollars. Si l'on y ajoute les gains en devises de toute nature que peuvent comporter pour nous les développements en cours de nombreuses activités, depuis la chimie jusqu'à l'agriculture, on peut considérer que d'ici trois ou quatre ans notre dépendance économique vis-à-vis de l'étranger sera allégée de 400 à 500 millions de dollars. Il deviendra dès lors possible d'assurer l'équilibre de la balance des paiements, non plus seulement comme aujourd'hui par la stagnation de la production, mais dans l'expansion générale de l'économie.

Du même coup, et ceci est à noter, nous pouvons nous libérer de certains complexes que nous avions pu présenter dans le domaine des échanges internationaux ; il arrivait que ces complexes se confondaient dans les meilleures de nos initiatives :

La France peut s'engager sans arrière-pensée, sans crainte dans la voie de la construction européenne.

Ce redressement de la balance des paiements, non seulement le Gouvernement en fait maintes fois état, c'est son droit et sans doute son devoir, mais il s'en attribue aussi tout le bénéfice, ce qui est moins exact et moins équitable. Certes, le retournement de tendances de la balance des paiements a bien été constaté surtout à partir de la dévaluation du 29 décembre dernier. Mais il n'est que juste de dire que cette dévaluation aurait échoué si elle n'avait pas été précédée de l'effort d'assainissement financier auquel des Gouvernements précédents et en particulier ceux présidés par des Radicaux se sont attachés à partir du milieu de 1957. En matière économique et financière, les résultats ne suivent jamais immédiatement les actes. Il est fréquent que des délais de six mois, un an, dix-huit mois, séparent les uns des autres, qui ont les premiers fait des économies substantielles dans des dépenses publiques monstrueuses et ramené le déficit budgétaire à des niveaux supportables. Et ce n'est pas diminuer le mérite des moissonneurs que de rappeler, même s'ils l'oublient, que leur rendement aurait été nul si un travail important n'avait été fait par ceux qui les ont précédés.

Voici maintenant près de six mois qu'est entré en application le plan dit des Experts pour le redressement économique et financier. A l'heure où viennent d'être définitivement mises en place les institutions de la Ve République comment se présente en fait la situation ?

Si un certain optimisme se fonde, nous l'avons dit, sur des progrès certains, que le Gouvernement n'oublie pas que ce redressement a été payé au prix de très durs sacrifices.

Sans doute les prix intérieurs sont-ils restés en deçà des 7 p. 100 d'augmentation prévus au plan des Experts. Notre balance s'est améliorée, la confiance renaissante nous a valu un afflux d'or et de devises. Et pourtant, la situation offre des sujets d'inquiétude qui nous interdisent de succomber à toutes les séductions de l'optimisme. Le quiétisme économique nous vaudrait des réveils dangereux et pénibles. D'un point de vue humain, donc plus réaliste, il faut donner aux abstractions économiques et aux chiffres leur véritable signification.

La stabilité n'est en fait que la conséquence du sacrifice ; mais nous le déclarons avec force, d'un sacrifice qui n'est pas celui de tous, mais de quelques-uns ; il porte sur les plus modestes, sur les masses laborieuses. C'est le sacrifice des humbles, c'est-à-dire de ceux pour qui il est le plus pénible, par la baisse sensible de leur pouvoir d'achat.

Il touche plus la petite et la moyenne entreprise que les grands monopoles et il touche ici l'esprit d'entreprise, ce qui est d'une gravité particulière.

Voilà ce que les technocrates, les hauts fonction-

naires, coordonnateurs de décisions, exécuteurs de mesures, devraient avoir toujours présent à l'esprit.

Voilà ce qui, au règne des grands commis de l'Etat doit être dit tout haut, alors que tant et tant le disent tout bas.

Sacrifices d'autant plus inéquitables qu'inspirés par l'Etat qui, lui, ne s'en impose aucun ; pas d'économies dans son fonctionnement superflu, alors que le corps admirable des fonctionnaires indispensables manque souvent de l'essentiel ; pas de réduction de son train de vie accessoire. L'Etat ne donne pas, lui, l'exemple du sacrifice qu'il demande à une fraction de la Nation.

Souvenons-nous qu'une réduction de 5 p. 100 de son train de vie entraînerait une économie de 500 milliards, c'était la proposition de notre éminent collègue Pellenc, rapporteur général du budget au Sénat, véritable procureur général des comptes de la Nation, qui nous chiffrait l'importance des économies à réaliser par cette réduction symbolique de 5 p. 100 des frais généraux de l'Etat. Qui donc oserait dire, Messieurs, que le sacrifice n'est pas à la mesure du possible ? Quelle confiance retrouvée, quel prestige accru un Gouvernement tirerait-il d'infliger à lui-même le coup de frein qu'il destine aux autres ? Un Gouvernement fort le peut : le Gouvernement est fort, qu'il le réalise, la Nation tout entière s'en réjouirait.

L'expansion est un impératif majeur

MAIS n'oublions pas non plus qu'à côté du sacrifice qui en est résulté, l'activité économique du pays s'en est, elle aussi, ressentie. La récession économique et la stagnation économique ne sont pas de vains mots.

Par ailleurs, nous ne pouvons préciser en nombre l'importance des chômeurs partiels, la diminution des heures de travail, le ralentissement du chiffre d'affaires et le dégonflement de nos carnets de commandes.

Que personne ne se leurre ; la stagnation ou la récession continuent. La reprise peut, certes, se dessiner en volume à partir des grandes entreprises, mais soulignons avec force que la grande masse des petites et des moyennes entreprises est dans l'angoisse, et nous pensons qu'on a tort de ne pas voir les réalités comme elles sont. Pourquoi rester obstinément dans l'artificiel et dans l'illusoire ? Il ne s'agit pas, bien entendu, de consommer ou d'hypothéquer notre capital, mais les mesures pour assurer notre avenir restent à préciser plus clairement, car **toute la question, Mesdames et Messieurs, est de savoir si l'expérience peut nous conduire auourd'hui à une sorte d'immobilisme ou vers une nouvelle et grande expansion.** Dans le premier des cas, disons tout de suite qu'elle ne serait pas viable à nos yeux. Il n'y a pas d'assainissement financier durable dans la stagnation de l'économie.

Notre position doit être nette. **Nous considérons que la remise en ordre de nos comptes intérieurs et extérieurs était sans doute une condition indispensable à l'expansion, mais que, dès lors, cette remise en ordre étant opérée, l'expansion devient l'impératif majeur.**

Rien ne serait plus dangereux à cet égard et nous relevons ici un état d'esprit fréquemment observé, que de considérer l'expansion comme l'objectif souhaitable, certes, mais aléatoire et qu'il n'est pas toujours possible d'atteindre.

L'expansion ne doit pas être laissée au hasard. Elle doit délibérément et inlassablement être recherchée quels qu'en soient les obstacles, car c'est une question de vie ou de mort pour notre Pays.

Le développement économique assure la sécurité

IL faut d'abord, à notre sens, replacer l'expansion pour l'avenir dans le contexte international.

M. Khrouchtchev a déclaré, il y a quelques jours, que dans une quinzaine d'années l'Union soviétique rejoindrait le niveau de vie et de production des Etats-Unis.

Bien entendu il faut faire dans ces déclarations la part de propagande, mais le fait saillant n'en est pas moins que depuis dix ans l'ensemble des pays de l'Est progresse à un rythme deux fois plus élevé en moyenne que celui des pays de l'Ouest.

Les économies soviétisées ne connaissent pas de crise. Elles ne sont pas soumises aux mouvements de flux et de reflux des marchés instables. Elles ne sont pas limitées dans leur essor par des difficultés de la balance des paiements. Mais comment défendrions-nous ces libertés économiques qui nous sont chères et sans lesquelles nous considérons qu'il n'y a pas de liberté politique ni de dignité humaine concevables, s'il était avéré que le prix de cette liberté était une stagnation, ou même une progression très ralentie de notre niveau de vie ?

Cette compétition économique entre l'Est et l'Ouest est, ne nous y trompons pas, **l'élément essentiel du monde d'aujourd'hui.** Elle ne donne peut-être pas lieu à des titres sensationnels dans les journaux. Les résultats n'en figurent souvent que discrètement, mais à long terme, et le long terme ne dépasse pas ici un délai de dix ou quinze ans, infime aux yeux de l'histoire ; **c'est bien d'elle, et d'elle seule, que dépend notre sort. Ce n'est que si nous en sortons vainqueurs que la démocratie vivra.**

Cette concurrence entre deux formes de civilisation et d'organisation économique ne se manifeste pas seulement dans le domaine des niveaux de vie comparés des différents pays ; elle se traduit aussi par une puissance d'attraction plus ou moins grande vis-à-vis des pays sous-évolués, ou, pour employer le terme pudique officiel, en voie de développement. Maintenant encore l'orientation de ces pays reste en suspens. L'avance économique de l'Ouest lui permet d'accorder une aide supérieure qui compense dans l'immédiat l'influence que l'Est peut retirer d'une certaine parenté sociologique et idéologique. Mais si cette avance disparaissait, on ne voit pas ce qui empêcherait l'Afrique et la partie non soviétisée de l'Asie de passer dans l'orbite communiste. **Par le biais du développement économique c'est toute la sécurité stratégique de l'Occident qui est en cause.**

La Communauté franco-africaine

LA France, en ce qui la concerne, a bâti avec les anciens territoires de l'Union française une Communauté de peuples libres. Il serait certainement faux de retirer aux liens qui attachent ces pays à nous tout caractère affectif. La Communauté n'est pas uniquement, ni même principalement, une association d'intérêts. Il n'en est pas moins clair qu'elle se disloquerait rapidement si la République n'était pas en état de fournir à ces pays l'aide indispensable à leur développement.

Nous devons contribuer à épanouir la Communauté franco-africaine, c'est-à-dire lui donner les moyens de déterminer dans ces pays ces mêmes objectifs, par étapes successives, que ceux que nous déterminons chez nous.

Par une expérience libérale sans précédent dans l'histoire universelle nous avons remis entre leurs propres mains le destin politique de jeunes Etats ; il nous appartient maintenant de les aider à équilibrer leur budget, de promouvoir leurs économies pour l'élévation du niveau de vie de leurs peuples.

Seulement dans ces conditions, les grands sacrifices consentis par la France en ces territoires lointains, et que le cheminement de l'histoire aurait pu, pour un instant, rendre illusoires, seront alors susceptibles d'être sauvegardés dans notre prestige moral en même temps que dans nos intérêts matériels.

Le Marché Commun

Il est vrai que nous pouvons, et que nous devons, compter dans cette œuvre sur une autre Communauté, celle qui résulte de l'association des six pays dans le Marché Commun. Mais, précisément, de même que des initiatives françaises ont été à la base du traité de Marché commun, c'est encore sous l'impulsion française que cette communauté nouvelle peut prendre vie. A l'heure actuelle elle est traversée — et il n'y a là rien que de normal — de tendances diverses et parfois même contradictoires.

Les uns souhaitent l'élargir, et pour ainsi dire la dissoudre dans une zone de libre échange aux règles de fonctionnement imprécises et qui, sous couvert d'instituer la liberté dans la concurrence, risquerait d'introduire dans cette concurrence des facteurs d'inégalité qui rendraient le fonctionnement de cette zone à la fois impossible sur le plan général, et particulièrement préjudiciable aux intérêts français.

Les autres, soucieux avant tout de l'équilibre de la balance des paiements, sont surtout sensibles au risque d'importations accrues que peut entraîner pour eux le traité du Marché commun si leur économie ne connaissait une expansion pour prévenir ce risque.

Le traité est là, il faut le vivre ; mais la pire erreur serait de croire qu'il suffise d'en appliquer les clauses formelles pour assurer cette vie. Il faut au contraire construire entre les Six Pays une véritable politique économique commune.

Contexte mondial, contexte européen, Communauté franco-africaine, voilà enfin posé pour demain le propre du développement économique français. La France ne pourra dans ce domaine prendre les initiatives nécessaires que si son dynamisme économique en même temps que sa sagesse financière en font pour ses cinq partenaires un modèle.

D'autres raisons encore nous imposent et nous imposeront plus encore dans les années qui viennent une politique active d'expansion. A partir de 1961, les jeunes générations nées au lendemain de la guerre commenceront à entrer dans la population active. Elles ajouteront à un apport normal d'immigration que les pays d'outre-mer n'ont cessé de nous procurer, que l'institution du Traité de Rome doit renforcer en ce qui concerne les autres pays membres de la Communauté. En valeur relative, cette augmentation des forces de travail dépassera, par son importance, tout ce que la France a connu depuis un siècle et demi. Pour un pays où depuis de nombreuses années la pénurie de main-d'œuvre constitue le goulot essentiel de l'accroissement de la production, il s'agit d'une chance inappréciable. Mais cette chance doit être saisie. Si, pour une raison ou une autre, elle ne l'était pas, elle se retournerait contre nous. Si les jeunes, au lieu de trouver un emploi normal, des possibilités de rémunération, d'avancement satisfaisantes, ne faisaient que grossir une masse de chômeurs ou d'individus plus ou moins bien employés, il est facile, hélas ! d'imaginer la conception qu'ils se feraient de la valeur de leur pays et des mérites d'une société libre.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les perspectives d'ensemble qui me paraissent imposer pour l'avenir une politique d'expansion et qui interdisent toute inaction.

Ne pas seulement administrer mais prévoir

Mais c'est sans doute les méthodes même de travail qu'il faut modifier. Ce Gouvernement, nous l'avons dit, est par trop un gouvernement de hauts fonctionnaires dans lequel, à des titres divers et d'une manière souvent brillante, tous les grands corps de l'Etat sont représentés. Tout se passe dès lors comme si sa politique n'était pas de prévoir mais simplement d'administrer. On gère bien les affaires. Mais, mis à part certains problèmes politiques majeurs auxquels le Chef de l'Etat s'attache particulièrement, on se demande qui est chargé, notamment dans le domaine économique et financier, de prévoir avec un peu de distance, de concevoir une politique d'ensemble, de faire la synthèse nécessaire entre l'action politique et l'action économique et financière.

Nous pensons, quant à nous, que l'autorité implique des contacts plus suivis établis entre lui et les principaux représentants de l'opinion publique. Dans un régime qui veut rester démocratique, nous considérons que ces contacts ne sont pas seulement souhaitables mais indispensables. S'ils n'avaient pas été négligés avant le 29 décembre 1958, l'ensemble des mesures prises par ordonnances et dont certaines répondaient à une indispensable nécessité, n'auraient pas inclus des dispositions aussi choquantes sur le plan de la justice et d'ailleurs, aussi peu efficaces sur le plan financier, que la suppression de la retraite du combattant ou l'institution de la franchise des 3.000 francs.

Cette dernière vient d'être supprimée ; l'autre la suivra. Pourquoi s'être installé dans l'erreur si longtemps, s'y tenir avec une fierté déplacée, pour ensuite sonner la retraite ?

Il serait curieux de faire des comptes de ce qu'a coûté la mise en place, l'application provisoire de ces mesures, le temps perdu à les défendre, le temps perdu à les justifier. Quelle entreprise privée, s'offrant de telles fantaisies, ne verrait sa clientèle perdre sa confiance en attendant un dépôt de bilan !

Envisagées dans une optique rénovée des méthodes de travail de l'Etat, dans une conception d'esprit différente de celle qui nous gouverne actuellement, devant l'importance des problèmes qui nous assaillent, il est du droit et sans doute même du devoir d'une assemblée comme la nôtre de dégager quant à elle, ce qui lui paraît devoir être plus proprement fait. Les Pouvoirs publics n'en sont pas pour autant privés de moyens sur l'orientation de l'économie : politique du crédit, régime fiscal, fixation de certains prix, politique budgétaire d'investissements, etc. Disposant de ces moyens, ils ont le devoir de s'en servir. Il nous reste à voir comment.

Mesdames et Messieurs, ces têtes de chapitre que je vous ai citées vous n'attendez pas de moi que je vous en donne un programme détaillé. Ce sont des principes que notre Assemblée doit, à mon sens, s'efforcer de dégager.

Le premier de ces principes, c'est que la politique d'expansion ne peut désormais être menée que dans le cadre européen. Pour les raisons que j'ai déjà développées, si la France s'engageait seule dans une politique d'expansion à laquelle ses voisins ne participeraient pas, ou ne participeraient que dans une bien moindre mesure, le risque de déficit de la balance des paiements, aujourd'hui écarté, risquerait de se renouveler.

Il appartient, certes, aux autorités du Marché commun de définir les lignes générales d'une politique d'expansion à six. Mais le Gouvernement français peut et doit, à la fois, susciter et seconder les initiatives en cette matière. Il ne doit pas s'agir, bien entendu, d'une simple travail d'économistes. Le rôle des économistes, dans ce domaine, est de définir les perspectives générales de l'expansion, de la productivité, de déterminer dans leurs grandes lignes les besoins en matières premières, en main-d'œuvre, en investissements qu'implique cette expansion. Dans ce domaine comme dans tout autre, les études poussées sont la condition nécessaire de toute l'efficacité.

Mais pour que l'élaboration de ces perspectives ne reste pas simple vue de l'esprit, il faut aussi qu'à côté des experts, les producteurs et les salariés de tous les pays soient associés à la détermination à la fois des objectifs et des mesures à prendre pour les réaliser. Cette association doit permettre de rendre concrète et

vivante la collaboration entre les Six Pays. Elle doit permettre aussi, comme l'expérience du plan français de modernisation et d'équipement l'a montré, de garantir l'exécution des mesures décidées, puisque ceux-là mêmes qui auront à charge de les appliquer auront été associés à leur élaboration.

Conçu dans cet esprit, un programme d'expansion doit naturellement porter par priorité sur les activités les plus utiles à la balance des paiements.

L'agriculture supporte le poids du redressement

Au premier rang de ces activités figure l'**agriculture**. Car si nous nous tournons vers le secteur agricole, nous constatons un mécontentement certain et une angoisse profonde. Les agriculteurs ne savent plus quel sera leur avenir et redoutent le pire.

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'action de nos amis radicaux lorsqu'ils furent au pouvoir. Mais pour l'opinion publique il faut rappeler, car ce n'est que vérité, que les Radicaux furent les premiers à obtenir pour les ruraux plus de sécurité.

Les premiers et les seuls nous avons proposé des objectifs de production. Nous avons dit aux agriculteurs ce que la nation attendait d'eux. Nous leur avons proposé un contrat.

Dans le passé, le monde rural se plaignait toujours — et à juste titre — des insécurités qui menaçaient son existence. Les Pouvoirs publics engageaient le producteur à faire une année de la betterave, puis, brusquement, l'année suivante, ils le freinaient par des prix abaissés.

On invitait à faire du vin, puis on subventionnait l'arrachage des vignes, quitte à regretter une récolte déficitaire.

On protégeait le prix de certaines denrées ; on en laissait d'autres à l'abandon, entraînant ainsi un déséquilibre injustifié des productions : d'un côté on créait l'excédent, de l'autre on laissait s'installer la pénurie.

L'inorganisation conduisait à l'incohérence.

Il fallait, pour l'agriculture, un plan méthodique de production s'étendant sur plusieurs années, afin de mettre de l'ordre et d'orienter le producteur en fonction des besoins, avec la contrepartie d'une certitude d'écoulement des produits. C'est là ce que le Parti Radical avait donné au monde rural.

On agissait sur les prix de vente des denrées agricoles sans s'occuper particulièrement du coût de leur production. Peu importait que les produits industriels nécessaires à l'agriculture montent, que les prix de détail des biens de consommation soient en hausse, que les salaires agricoles s'élèvent : car, ou bien on n'en tenait pas compte, ou bien on consentait seulement à de légères majorations.

Mieux : on établissait l'échelle mobile des salaires — c'est-à-dire l'indexation de la rémunération du travail — on autorisait les emprunts indexés au profit du capital, mais le cultivateur n'était en rien garanti contre la fluctuation des prix et perdait à chaque instant une part de son pouvoir d'achat.

C'est cette situation que le Parti Radical à fait cesser grâce à l'indexation généralisée des prix agricoles.

En 1957, pour la première fois le Parti Radical mettait fin à cette double insécurité : des débouchés et des prix.

Vous savez que le gouvernement actuel a cru judicieux de supprimer toutes ces garanties. Nous devons protester vigoureusement contre la suppression des indexations agricoles, contre l'abrogation des décrets Gaillard.

Je n'ignore pas les critiques que l'on pourrait faire à un système d'indexation généralisée. Mais si l'on considère le caractère solennel de l'engagement pris, le courant de confiance qu'il avait su créer, on me permettra de penser que la rupture de cet engagement peut avoir sur le plan psychologique des conséquences autrement graves que les inconvénients financiers, du reste aléatoires, contre lesquels on a voulu se prémunir.

Entre fin décembre et fin mars, c'est-à-dire pendant les trois premiers mois du plan de redressement économique et financier mis en place par la loi de finances, l'ensemble des prix de gros a augmenté de 3,9 p. 100. Parmi eux, les produits industriels ont augmenté

Le Docteur EBRARD à la tribune

de 6,4 p. 100, les produits énergétiques de 8,6 p. 100, mais les produits alimentaires ont baissé de 1,1 p. 100.

Donc, sur le plan général, c'est bien le secteur alimentaire qui en grande partie a freiné la hausse du coût de la vie. Ce sont donc les agriculteurs qui ont supporté le poids principal du redressement financier.

Les agriculteurs connaissent donc aujourd'hui une situation mauvaise. Ils se trouvent coincés entre une politique de prix de revient industriels et une politique de bas prix alimentaires. Le phénomène n'est peut-être pas nouveau mais il n'a fait que s'accentuer.

Cependant l'agriculture, si essentielle dans la vie économique de notre pays, ne l'oublions pas, ne peut être laissée à l'abandon. L'agriculture doit contribuer à l'équilibre de la balance des comptes.

Nous devons donc réaffirmer solennellement que les agriculteurs ont droit d'atteindre un niveau de vie comparable à celui des autres activités économiques.

Si l'on songe que le champ d'application de ces décrets est limité à l'année 1961, c'est-à-dire à une date très proche, souvenons-nous d'exemples précis : il faut près de trois ans pour faire un bœuf ; en d'autres termes, l'agriculteur qui prend aujourd'hui la décision d'en faire n'est déjà plus assuré du prix auquel ce bœuf pourra lui être acheté en 1962.

Il faut donc insister auprès des Pouvoirs publics pour que dès maintenant, et avant même l'achèvement de l'ensemble des études relatives au quatrième plan de modernisation et d'équipement, un nouveau système de prix d'objectifs soit élaboré. L'évolution des débouchés agricoles obéit à des lois relativement simples. Il n'est donc pas très difficile, en liaison avec nos partenaires du Marché commun, de déterminer jusqu'en 1965, par exemple, les perspectives raisonnables de débouchés, et de fixer en conséquence un nouveau système de prix d'objectifs.

D'après le dernier recensement agricole, 56 p. 100 des exploitations françaises, soit 1.261.000 sur un total de 2.260.000 ont moins de dix hectares. Ces exploitations ne pourront être sauvées que si, par une politique de stockage intelligente, des récoltes abondantes ne constituent pas pour elles une catastrophe ; que si, grâce au développement de la vulgarisation et de l'enseignement agricole, l'armature intellectuelle de la paysannerie lui permet d'affronter l'avenir.

Des crédits supplémentaires en faveur des centres d'apprentissage, des écoles de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique sont à prévoir. D'autre part, la formation de vulgarisateurs — domaine dans lequel notre pays connaît un retard inquiétant par rapport au reste de l'Europe — doit être intensifiée en faveur des foyers de progrès agricole, des centres techniques d'études agricoles, des maisons de l'élevage.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques lignes d'ensemble d'un problème agricole dont nous savons qu'il est essentiel pour la vie du pays.

Le développement industriel

DANS le domaine industriel, la France dispose d'atouts considérables. Au XIX[e] siècle et au début du XX[e], l'économie française relativement pauvre en énergie et privée de nombreuses matières premières supportait un handicap certain. Cette situation est en voie de se transformer. On sait ce qu'il en est pour l'énergie où les découvertes récentes en matière de pétrole et de gaz naturel assureront en fait notre indépendance dans trois ou quatre ans. D'autre part, le développement révolutionnaire des matières premières synthétiques doit nous permettre sous peu, et dans des conditions de rentabilité satisfaisantes, de nous passer d'un grand nombre de matières premières importées. On peut ainsi prévoir dans un avenir proche que notre dépendance vis-à-vis de l'importation en matière de caoutchouc aura entièrement disparu. Notre industrie chimique, qui a fait preuve depuis la Libération d'un grand dynamisme, paraît ainsi appelée à un avenir brillant. Et vous verrez demain, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, le soufre amoncelé sur les balasts, oui, par le miracle de Lacq, fait de la France le premier pays exportateur de ce produit alors que nous étions autrefois importateurs.

Moins brillante est la situation de certaines catégories de matériels et notamment des biens d'équipement dont le gouvernement, à juste titre d'ailleurs, se préoccupe. Nous supportons, il faut bien le dire, dans ce domaine les conséquences de certaines insuffisances dans le domaine de la recherche et, plus encore, de l'incertitude dans laquelle ont trop longtemps vécu nos industries d'équipement sur les possibilités de débouchés qui leur étaient ouvertes. Comme dans ce domaine la valeur de nos chefs d'entreprises, de nos techniciens et de notre main-d'œuvre n'est en rien inférieure à celle des pays voisins, il n'y a aucune raison pour que notre retard ne soit pas comblé à condition de prévoir pour la recherche les dotations budgétaires et les appuis indispensables et de définir suffisamment à l'avance avec précision les programmes d'investissements, c'est-à-dire les commandes dont bénéficieront nos industries d'équipement.

Il semble, pour ne prendre qu'un exemple concret, celui des machines-outils, que nos livraisons n'accusent qu'un léger fléchissement, mais les carnets de commandes accusent une diminution de l'ordre de 4[?] p. 100 ; cela tient à la conjoncture générale, la courbe des commandes à l'importation subissant une dégradation identique aux commandes nationales ; une politique de crédit, une réforme de la fiscalité, une réduction de la durée des amortissements seraient de nature à relancer ce secteur de base pour toutes nos industries de transformation et pour le développement industriel.

Une politique des biens d'équipement est plus importante que jamais, en raison du Marché commun, d'abord parce qu'elle sera une raison de nos possibilités de compétition ; ensuite parce que c'est un facteur de productivité : il n'y a pas de productivité possible sans une rénovation de l'équipement industriel ou son renouvellement ; lui seul peut permettre d'améliorer le rendement, d'ouvrir ainsi une politique sociale hardie car les salaires doivent effectivement et étroitement être associés à la production et à l'organisation du travail.

Tout ceci conditionne le développement industriel.

Il est fondamental que ce développement industriel ne se fasse pas n'importe où. L'extension démesurée de la région parisienne pose à cet égard, dans tous les domaines, des problèmes inquiétants. Pour s'en tenir à ses seules conséquences financières, rappelons que le coût de l'installation d'un ménage dans la région parisienne est le double de ce qu'il est dans une ville de province. Si cette évolution se poursuivait, non seulement les charges budgétaires du pays seraient lourdement grevées, mais notre économie, avec une tête hypertrophiée et un corps débile, en serait affaiblie.

Il est donc nécessaire de lutter contre une centralisation et certaines mesures heureuses en cette matière ont été prises (ne faudrait-il pas encore qu'elles restent sur le seul plan des textes), centralisation qui, pour des raisons sociales ou humaines bien connues, est malheureusement un courant puissant.

A cet égard, le développement de la télévision, l'aménagement des loisirs dans les villes et dans les campagnes, l'amélioration de l'équipement de nos villes et de nos villages, doivent être un puissant instrument de décentralisation et nous devons ici souligner l'importance que requiert à nos yeux l'augmentation du volume des investissements pour nos campagnes, qu'il s'agisse d'adduction d'eau, qu'il s'agisse d'électrification.

Mais il est nécessaire aussi d'aller plus loin, et les Pouvoirs publics disposent de certaines armes pour in

terdire le développement dans la région parisienne. Cette action négative doit se doubler d'incitations positives. Il faut aider les collectivités, tant sur le plan financier que sur le plan moral, à développer les zones industrielles, à installer des logements, à faire que la décentralisation ne soit pas seulement payante sur le plan général mais attrayante pour ceux qui l'effectuent.

Mais à quoi servirait-il, en voulant décentraliser, d'en terminer en fin de compte avec une nouvelle centralisation. La politique trop généralisée des grands ensembles me paraît souvent à contre-courant : il faut construire des pavillons individuels dont le coût n'est pas plus élevé que l'appartement en immeuble collectif, dont la vocation est plus apte à épanouir la personnalité de la famille.

Les petites et moyennes entreprises y trouveront d'ailleurs dans la compétition une raison d'être plus commode que dans la construction des grands ensembles. Politique hardie de logement qui doit repenser le logement populaire.

La politique du logement populaire, logement qui doit être attrayant, clair, gai, logement qui doit être considéré comme un réel aspect important de la politique sociale et comme un avantage social et à l'attribution de qui un climat de véritable justice sociale doit présider.

Il faut promouvoir une politique d'investissements massifs

Nous avons dit centralisation et décentralisation et politique de logement, mais les perspectives de l'avenir ne peuvent se concevoir sans une politique d'ensemble d'investissements massive, seule susceptible d'avenir.

Souvenons-nous cependant qu'approximativement les investissements d'Etat ne représentent en volume que 25 p. 100 des investissements et que 75 p. 100 sont en fait constitués par les investissements privés, si bien que 20 p. 100 d'accroissement des investissements d'Etat sont annulés par une diminution de 6,6 p. 100 des investissements privés. Il est inutile que l'Etat fasse un effort considérable en matière d'investissements si l'ensemble de l'épargne française, et en particulier le secteur privé, diminue ses investissements.

C'est peut-être le moment d'inviter l'investissement privé en l'aidant et en le sollicitant.

Le problème de la détaxation de certains investissements et de la fiscalité s'est posé et il nous paraît singulièrement heureux en certaines matières en particulier lorsqu'il s'agit d'industries exportatrices fournisseurs de devises.

Si l'on considère, par exemple, que le capital touristique français est un des moyens susceptibles de nous procurer des devises fortes, comment ne pas prendre des mesures susceptibles de bloquer la désagrégation de notre équipement national, c'est-à-dire l'hôtellerie ? Car telle est la réalité, que l'hôtellerie est la base d'accueil des devises touristiques (n'omettons pas que pour un chiffre d'affaires de 250 milliards occupant 500.000 salariés, ses investissements dépassent 2.000 milliards).

Quelle est donc, Mesdames et Messieurs, l'industrie qui voit une disproportion aussi flagrante entre l'importance de l'investissement d'une part et la modicité de son chiffre d'affaires.

Nous avons choisi un exemple précis à la limite de ce que l'investissement peut être facteur d'expansion et producteur de devises.

C'est dire — et nous l'avons touché de près — qu'une politique hardie d'investissements doit être obligatoirement assortie d'une politique d'aide et en particulier d'aide au crédit. Car en fait une politique d'austérité financière, de rigueur et de sacrifice, basée sur une limite trop stricte des plafonds du crédit est, qu'on le veuille ou non, un frein indiscutable à l'expansion.

La France, dont le souci est et devra être plus que jamais d'être compétitive à l'échelon international, et dont certains secteurs de l'activité ressentent le ressac d'un phénomène mondial, ne pourra à l'échelon du Marché commun en particulier, aborder ses responsabilités qu'avec une industrie vivifiée, tonique, compétitive, c'est à-dire assortie d'une politique plus large et plus souple, plus compréhensive du crédit.

Réformer la fiscalité

Il est bien certain, en outre, que dans le cadre d'une politique qui se veut équilibrée, la Réforme fiscale prendra une place importante.

Cette question, vieille comme les impôts eux-mêmes, demeurera constante sans doute en fonction de l'économie et en fonction de l'aspect mouvant que l'économie apporte aux conditions sociales elles-mêmes.

Si l'on tient compte des aspects divers de la fonction fiscale, génératrice de ressources indispensables à l'Etat et aux collectivités publiques, susceptible d'égaliser les classes sociales par la ponction de certains revenus, arme de l'Etat pour favoriser l'expansion de certains secteurs ou en freiner d'autres, par des taxes différentielles ou des subventions, moyen de déflation à certains moments, la diversité de cette fonction fiscale implique que, sous une forme d'application ou sous une autre, elle pourra être l'élément dominant de l'avenir économique du pays.

On a pu présenter des projets révolutionnaires, tel l'impôt sur l'énergie ; à certains égards, ce projet peut paraître séduisant et rationnel quant au mécanisme de recouvrement : l'impôt est certain parce que son assiette est certaine et son contrôle avec des moyens simples est facile.

Mais si l'on examine de près la question, il semble que cette solution entraîne avec certitude un tel bouleversement dans la structure des prix que nul ne peut apprécier l'importance et les conséquences d'une telle mesure.

Le déséquilibre des prix serait tel qu'il faudrait prévoir au stade de la distribution des produits des correctifs difficiles à imaginer, et en tout cas dont l'appareil de mise en œuvre et de contrôle ajouterait à la complexité.

C'est donc, nous semble-t-il tout au moins, et la discussion générale permettra à toutes les options de s'affirmer, dans le cadre de la fiscalité, dans son ensemble qu'il faut trouver une solution pour l'aménagement des moyens d'application et de recouvrement.

Faire une fiscalité simple, à la portée de tous, dont le rendement sera sûr, les charges équitablement réparties, sans qu'il en résulte une augmentation de l'imposition. Enfin la lutte contre la fraude solidement menée, l'allégement de l'appareil supprimera toutes taxes et impôts mineurs dont le rendement est le plus souvent absorbé par les dépenses mises en œuvre pour les déterminer et les recouvrer.

Il faudra tenir compte, avant de prendre des dispositions nâtives concernant certaines taxations, et la taxe locale en particulier, des incidences essentielles qui en resulteraient pour le budget communal qu'elles ont à équilibrer.

Mais, s'il ne nous appartient pas d'exposer ici un plan de réforme fiscale qui demanderait toute une conférence, et par conséquent une matinée complète, il nous apparait opportun de souligner que si le gouvernement a indiqué récemment que la Réforme fiscale ferait l'objet de débats parlementaires, le gouvernement entendrait, paraît-il, se réserver le droit de fixer lui-même le taux des impôts dont le principe serait seul voté par le Parlement.

Il faut souligner, si tel était le cas, que seul revient au Parlement, par une tradition qu'il tire de son essence même, le droit de déterminer la nature et le taux de l'impôt.

Cette réforme fiscale serait illusoire si elle n'était pas associée à une réforme administrative. L'Administration française a gardé souvent la structure du Premier Empire. L'assouplissement, l'allégement, la réorganisation simplifiée de l'Administration seront seuls susceptibles d'améliorer le rendement, d'humaniser parfois le travail excessif de certains agents (P.T.T. et S.N.C.F., par exemple) et en fin de compte d'alléger les charges de l'Etat.

Rechercher la justice sociale

Enfin, il faut se pénétrer de deux vérités complémentaires. D'abord, ce que l'on appelle en termes abstraits économie et finance n'est au fond que le produit du travail des hommes.

Ensuite, l'ensemble des mécanismes économiques et financiers doivent être mis au service des hommes. C'est le travail des hommes et il importe que les forces de travail ne soient pas inutilisées ou mal utilisées parce qu'au départ une formation satisfaisante n'aura pas été donnée. Il n'est pas dans mon propos d'aborder ici tout le problème de l'école, qui demeure et doit demeurer par le volume des investissements une préoccupation essentielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Je dois cependant souligner l'importance de cette œuvre et combien il serait navrant de ménager nos efforts dans ce domaine. Il serait aussi navrant de mal l'orienter et c'est pourquoi tout ce qui contribuera à renforcer la collaboration entre les cadres universitaires et techniques chargés de la formation des jeunes d'une part, les activités productrices qui doivent les utiliser, de l'autre, doit être hautement soutenu et encouragé.

Il n'y aura d'ailleurs pas de vraie santé économique et financière sans justice sociale. On ne peut, à cet égard, qu'approuver les intentions du gouvernement d'avoir cherché à développer la promotion sociale et la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises dont l'étude approfondie des solutions par les intéressés eux-mêmes, pourrait seule permettre une application équitable. Disons cependant crûment que, par la nature même des choses, l'essentiel du problème social est un problème de rémunérations quel que soit le nom dont on les baptise : salaire, prime de productivité ou autres.

A ce problème il n'existe pas de réponse à priori. S'il est clair que tout doit être fait en faveur des salaires qui ne mettent pas en péril la stabilité des prix, toute la question est de déterminer ce maximum possible pour obtenir un pouvoir d'achat solide. Le pouvoir d'achat étant un facteur de production et d'expansion, il faut tendre à voir les rémunérations s'élever d'une façon durable et le pouvoir d'achat réellement augmenter, sans pour autant décourager la promotion et la hiérarchie des salaires.

Or, il ne faut pas, et c'est là le point essentiel, que cette détermination soit uniquement entre les mains des uns ou des autres. Des confrontations sociales réunissant l'ensemble des parties intéressées doivent avoir lieu périodiquement en vue de fixer, en fonction des données de la conjoncture, les progrès qui peuvent être faits dans l'amélioration du niveau de vie ouvrier. Nous sommes convaincus à la fois que les revendications seraient moins criantes et que certaines injustices pourraient être rapidement redressées si ces confrontations avaient lieu avec la bonne foi nécessaire. Ce qui entretient le doute et l'animosité c'est surtout finalement l'ignorance ou la méconnaissance de ce qu'il y a de fondé dans les positions des catégories sociales auxquelles on n'appartient pas.

Cependant, il appartient aujourd'hui particulièrement aux organisations syndicales et professionnelles d'éclairer et de guider la promotion sociale des travailleurs français dans le contexte de nos traités et en particulier du Marché commun puisque nous y avons souscrit depuis le 1er janvier. Ainsi seront résolus les problèmes de stabilisation ou d'appel de main-d'œuvre.

Politique sociale équitable dans le cadre de la nation. La Sécurité sociale, par exemple, sans nier les aménagements certains qu'elle peut nécessiter, est un progrès social et son existence n'est, bien entendu pas à remettre en cause ; mais on doit mettre à l'étude son extension aux catégories qui n'en bénéficient pas et l'unification des divers régimes. La politique à la famille doit être développée et les regrettables dispositions gouvernementales qui avaient été prises viennent par bonheur de recevoir une légitime amodiation par l'élévation prochaine à 10 p. 100 du taux des allocations familiales.

Assurer les perspectives de la jeunesse

Car, Messieurs, c'est en fait à la cellule familiale que convergent mes préoccupations. Ce que l'on appelle en termes abstraits finance et économies, n'est, au fond, que le produit du travail des hommes, avons-nous dit, mais ce n'est en fait que les perspectives de la vie même de la famille, donc de la jeunesse. D'une jeunesse qui aujourd'hui plus que jamais mérite d'être entourée, suivie, aidée, qui a besoin que ses perspectives soient assurées, qu'elle ne doute pas de son avenir. Sans doute cherche-t-on à nous rassurer en disant qu'il n'y aurait que 45.000 chômeurs ; mais la guerre d'Algérie immobilise 400.000 chômeurs économiques et que deviendront, demain, les enfants de nos villages et de nos villes, eux qui paient, par l'impôt le plus sévère que la fiscalité connaisse, l'impôt du sang, leur contribution à la nation ? Une jeunesse qui fait, quoi qu'on dise, son devoir, qui marche vers son destin, une jeunesse qui sait que si elle se bat dans la douloureuse Algérie, pour la grande lutte idéologique qui affronte deux mondes, l'ombre des derricks, nous rappelle qu'elle se donne aussi en sacrifice national à l'impératif économique majeur qui est l'indépendance nationale en gaz et en pétrole.

Mais, me direz-vous, Mesdames et Messieurs, la réalisation d'une politique dont nous n'avons fait que tracer les contours, parait impossible ou tiendrait au miracle ? Je vous rappellerai simplement la phrase de ce grand économiste allemand, le Dr Ehrard, qui disait à ceux qui lui parlaient du miracle allemand : *« Je ne crois pas au miracle allemand parce qu'il n'existe pas de miracle allemand, et je ramène tous les succès économiques de ces dix dernières années au seul comportement des individus et non à la magie d'une politique ; ce n'est que la conséquence de l'initiative humaine et de l'énergie personnelle de tous les habitants. »*

Ceci me parait, en effet, une excellente règle, et une méthode que nous devons avoir présente à l'esprit. Chacun a besoin de l'autre, le monde ouvrier, le monde patronal, les cadres, l'expérience, la jeunesse; il n'existe plus de destin individuel. Il n'est plus possible de vivre seul et le destin individuel a fait place, que nous le voulions ou non, en notre monde, au destin collectif. Ce qu'il nous faut pour épanouir, réfléchir et réaliser l'option de tout un peuple pour affermir son destin national, c'est un gouvernement décidé à l'action et au travail. Qu'un gouvernement présente demain au pays un programme esquissé sur les considérations essentielles que j'ai eu la faveur d'exposer devant vous alors ce gouvernement aura fait la preuve de l'efficacité possible des démocraties dans l'ordre économique et financier ; il aura surtout démontré que la liberté peut se conjuguer utilement avec la prospérité et le bonheur de l'homme.

IL FAUT ASSURER L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET L'ENSEIGNEMENT

Un avertissement de

Madame Jacqueline THOME-PATENOTRE

député, maire de Rambouillet

MESDAMES, Messieurs, mon exposé, en effet, fait suite à celui de mon collègue Ebrard sur des sujets qu'il m'a demandé de traiter devant vous, et, si vous le voulez bien, assez brièvement, je voudrais vous entretenir des questions de progression démographique en corrélation avec l'expansion économique et l'enseignement.

La montée des jeunes, fait nouveau dans notre histoire contemporaine, nous impose des devoirs beaucoup plus importants qu'on ne semble le croire, et surtout des conceptions nouvelles dans les méthodes à employer sur le plan économique, éducatif et social.

Il ne s'agit pas seulement de parler avec éclat de la jeunesse, mais aussi d'agir selon un plan dirigé.

Si nous voulons que cette augmentation de population jeune soit pour la France un facteur de véritable enrichissement, au sens plein du terme, d'expansion, de vie, nous nous devons d'abord de le reconnaître, de faire face aux problèmes qu'il impose, et surtout de réviser les points de vue périmés, pouvant à la rigueur être maintenus dans une période de stagnation, mais nocifs, et très nocifs, dans une période de renouveau.

L'enjeu est exceptionnel. Si la France réussit à préparer ces jeunes, à les armer pour la vie, à les intégrer avec intelligence et discernement, elle bénéficiera dans son économie, dans l'édifice France demeurant en constante progression, de ces puissants effets de rajeunissement.

Si, par contre, elle n'y parvenait pas, si les jeunes trouvaient en quelque sorte des portes fermées, des emplois rares dans une économie en stagnation, on assisterait au contraire à une régression du niveau de vie.

En effet, si le nombre des individus augmente sans que les possibilités de production et de consommation n'augmentent parallèlement, l'accroissement des naissances, au lieu d'être un enrichissement pour un pays, en devient une charge et constitue un appauvrissement.

Ce malheur serait inexcusable en France pour plusieurs raisons, dont une commune à tous, c'est que, au XX^{e} siècle, toutes les formes de richesses peuvent être produites grâce au progrès de la technique. Pour s'enrichir, on n'a pas besoin d'essayer de s'emparer

« La pression démographique impose des efforts, des privations... »

comme autrefois de ce qui a été acquis d'une façon limitée, on doit pouvoir créer constamment de nouvelles richesses, et c'est alors un problème de distribution.

L'autre raison, c'est que la France, équilibrée sur son sol, dans son sous-sol, comblée par la nature — et c'est bien ici qu'on peut le dire, où nous avons, nous, gens du nord de la Loire, senti tout l'accueil de votre soleil et l'accueil si aimable de nos amis du Sud-Ouest, je tiens ici à les en remercier — la France a toutes les possibilités d'un vaste épanouissement, à condition, bien entendu, que ses capitaux ne s'investissent pas, comme avant la guerre de 1914 et même après, à l'étranger, et non pas sur son territoire.

Avec 80 habitants au kilomètre carré, nous sommes cependant loin derrière les autres pays occidentaux. L'Allemagne en a 210, les Pays-Bas 344 ; nous avons donc une large marge de sécurité.

Alors que le taux des naissances allait s'amenuisant jusqu'à 1939, il y a eu brusque réveil, on peut dire, à partir de 1946, avec 840.000 naissances par an. Mais, en réalité, il s'agit simplement pour la France de revenir à une situation normale car, en 1800, 28 millions de Français avaient alors 900.000 enfants, dont il ne restait que 500.000 environ à l'âge de vingt ans, alors qu'en 1958, où 44 millions de Français ont 800.000 naissances, il en restera environ 770.000 à l'âge de vingt ans, en raison des soins et de la science dus naturellement à une civilisation moderne.

Donc, l'augmentation du nombre d'enfants dans une famille n'est pas uniquement un problème familial, il devient un problème à la fois national, économique et social. Il ne s'agit pas seulement de les faire naître, ces enfants, d'accorder aux parents des primes de natalité et des allocations pour aider à leur entretien, il faut permettre à ces jeunes l'accès à l'ensemble français et par là, pour eux comme pour la Nation, améliorer et faire sans cesse progresser.

La pression démographique impose donc des investissements, c'est-à-dire des efforts, des privations non récompensés dans l'immédiat. Si ces investissements — usines, agriculture, hôpitaux, logement, moyens de communications et, bien entendu, enseignement — ne sont pas entrepris en temps voulu et en quantité suffisante — et il est moins cinq, nous avons déjà manqué le premier train — au lieu de progresser, le niveau général de la nation diminuera.

Il y a donc, dans le problème de l'avenir, de ces jeunes, et donc dans celui de notre pays, des priorités qui s'imposent. Je ne reviendrai pas ici sur le problème du logement, que j'ai souvent traité devant vous et qui s'est révélé, comme je l'avais dit en 1947 ou 1948, dramatique, mais je ferai une place de première importance, sur un plan tout à fait général, à celui de l'enseignement dont, en fin de compte, dépend l'emploi pour les jeunes et, finalement, l'expansion et l'avenir.

Enseignement et formation professionnelle

Chacun sait, en effet, que, pour accéder à un emploi ou exercer une profession, une formation de plus en plus technique et moderne est nécessaire et des diplômes exigés. La culture, avec son complément la formation professionnelle est, de nos jours, plus que par le passé, un véritable capital ; c'est elle qui permet d'accéder à l'emploi dans son sens le plus large.

Si les jeunes reçoivent l'enseignement et la formation indispensable, adaptée, bien entendu, à notre époque, le cadre économique s'élargira parallèlement et automatiquement. Il faut, certes, des investissements, mais leur rentabilité à l'échelle nationale deviendra si élevée alors, qu'ils devront se faire sans hésitation ; la production pourra ainsi répondre à cet effort et les crédits, si nécessaires à l'expansion, pourront être élargis sans crainte d'inflation.

L'enseignement est considéré ici sous l'angle économique. Il doit assurer à chacun un emploi rémunérateur et accroître l'ensemble de la richesse nationale.

L'enseignement, étroitement lié à notre vie économique, commande indirectement l'expansion, sinon, les hommes non formés feront, pendant de nombreuses années, sentir le poids, dans notre économie, de leur improductivité et de leur inactivité forcée.

Comment, en ce XX[e] siècle, où le progrès scientifique se développe avec une telle rapidité, notre expansion économique se poursuivrait-elle si nous n'avions pas suffisamment de savants et de techniciens ?

D'ores et déjà les conséquences de notre imprévoyance se font sentir sur notre économie, puisque nous manquons de ces techniciens, d'ouvriers qualifiés, qui n'ont pu être formés dans nos écoles insuffisantes. C'est une perte sèche pour l'économie nationale et pour l'individu.

Songez qu'en ce qui concerne l'enseignement secondaire et technique, de 1.700.000 en 1957, l'effectif atteint, en 1958, 1.900.000. On compte que l'effectif continuera à progresser jusqu'en 1964 pour atteindre 2.900.000, soit une progression de 70 % en 6 ans.

A l'augmentation qualitative, due à l'amélioration du niveau de vie, s'ajoute l'augmentation quantitative étroitement liée à la progression démographique. Il nous faut donc faire face à ces deux augmentations.

Quant à l'Université, si elle n'est pas encore atteinte par cet épanouissement, elle commencera à l'être l'année prochaine.

Considérons cet effectif : 1950, 123.000 jeunes ; 1960, 200.000 probablement ; 1965, il atteindra près de 300.000 et, en 1970, il dépassera 400.000, c'est-à-dire un doublement en moins de 10 ans.

Il est certain que la progression du nombre de maîtres devrait être à peu près proportionnelle à celle des élèves et que, dès 1947, la formation des maîtres aurait pu être accélérée, avec la construction de locaux, comme le préconisait notre ami Le Gorgeu.

Et je tiens ici à rendre un hommage réel à notre ami Le Gorgeu ainsi qu'à notre collègue, M. Billères, qui ont chacun poursuivi, avec ténacité et courage, ces objectifs majeurs : la construction des écoles et la réforme profonde de notre enseignement.

*
**

J'espère donc que ces chiffres de jeunes à instruire et de maîtres à enseigner seront toujours présents dans la pensée de ceux qui ont la responsabilité du choix de nos investissements. C'est dans un souci de justice et de mieux être pour tous dans l'expansion que, pour un pays qui progresse, la démocratisation de l'enseignement est une nécessité de premier plan. Nous devons démocratiser bien davantage l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. On ne l'a pas assez fait et on ne le fait pas assez. On voit encore beaucoup trop de jeunes, ayant intelligence et possibilités intellectuelles, ne pouvant véritablement profiter d'un enseignement secondaire et d'un enseignement supérieur.

Il en résultera, si on ne le fait pas, une perte considérable des valeurs humaines qui se traduira, sur le plan national, par une perte pour l'épanouissement et l'expansion de notre pays.

Notre Parti qui a, depuis des années, consacré à l'émancipation de l'esprit, au développement de la culture et à l'enseignement, tant d'efforts, a le devoir, non seulement d'avertir le pays, mais de lutter, une fois de plus, pour que les nouvelles conquêtes spirituelles et scientifiques se fassent au profit de tous.

Comprenons bien qu'une nation, si riche soit-elle dans son ensemble, ne vaut réellement que par la qualité de ceux qui la peuplent.

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Rapport présenté

par M. Patrice BROCAS

député du Gers

MON ami, mon vieil ami le président Félix Gaillard m'a demandé de me livrer, au cours de ce congrès, à un travail tout à fait nouveau pour moi, c'est-à-dire de vous parler de politique étrangère. Heureusement, je crois que Maurice Faure, qui au cours de ces dernières années a acquis une autorité considérable qui l'a placé au rang des premiers hommes d'Etat de l'Europe, voudra bien compléter — et au besoin rectifier — ce que j'aurai pu dire.

Vous savez que le régime parlementaire, on l'a appelé le *gouvernement par amateurs*. C'est un amateur qui va vous parler de politique étrangère. Il m'était difficile de résister à la prière que m'a adressée le président Gaillard ; vous savez qu'on résiste difficilement à sa force de persuasion. J'en suis donc la première victime, et vous risquez de l'être aussi en m'écoutant !

Je ferai une première constatation : c'est que l'homme qui est à l'heure actuelle à la tête du gouvernement, M. Michel Debré, s'est particulièrement signalé, pendant les années de la IVᵉ République, par ses interventions en matière de politique extérieure. Et vous savez aussi que la crise qui a entraîné le ministère Félix Gaillard et d'où est sortie la crise du régime, cette crise s'est ouverte sur une question de politique étrangère : exactement sur le problème de nos relations avec la Tunisie.

Nos relations avec la Tunisie

A cette époque, certains ont dénoncé violemment les bons offices, les « *oradeurs* », ceux qui voulaient tout « *abandonner à l'ennemi et spécialement à M. Bourguiba !* »

Qu'était-ce que les bons offices ? Il faut tout de même liquider cette question une bonne fois pour toutes.

Il ne s'agissait nullement de demander à M. Beeley et à M. Murphy, l'Anglais et l'Américain, d'intervenir comme médiateurs entre nous et les Algériens.

Il s'agissait simplement de nous appuyer sur nos alliés pour améliorer nos rapports avec la Tunisie. Car il est évident que la fin des hostilités en Algérie dépend en grande partie de la cessation de l'aide que le président Bourguiba et que le roi du Maroc apportent, à des degrés différents, aux rebelles algériens.

... Rien de plus normal donc que d'obtenir, dans une négociation avec un pays étranger, la Tunisie, l'aide de nos alliés anglais et américains, et les prémices de cette intervention n'étaient pas si mauvais. Il était admis que l'évacuation des aérodromes tunisiens par les troupes françaises ne se ferait pas gratuitement, qu'elle aurait pour contrepartie une négociation sur Bizerte, et il était admis aussi que toute évacuation des aérodromes tunisiens ne se ferait que moyennant des engagements de la part de la Tunisie de cesser son aide aux fellaghas.

Quoi qu'il en soit, au cours d'une nuit de folie parlementaire, tout a été emporté et sur ce premier point je suis en droit de demander aujourd'hui : a-t-on vraiment fait mieux ? A-t-on vraiment amélioré nos relations avec la Tunisie ? A-t-on vraiment obtenu que M. Bourguiba cesse d'aider les fellaghas ?

« Il faut réaliser une union complète à l'échelon mondial. »

Et je demanderai : Où sont les bradeurs ?... Car, enfin, nous avons entendu suffisamment développer ce paradoxe, à savoir, que les concessions, qui sont un crime de la part d'un gouvernement faible, sont une vertu de la part d'un gouvernement fort !... Cela me rappelle une phrase de Pascal qui stigmatisait une casuistique analogue de la part des adversaires des jansénistes — que je ne nommerai pas autrement pour ne vexer personne ! Pascal disait que pour certains rien ne valait mieux que les pêcheurs endurcis, les pêcheurs sans mélange, car ceux-là ils trompent le diable à force de s'y abandonner !...

Les concessions à la Tunisie n'ont certes pas manqué. Les aérodromes ont été évacués et même, pour faire bonne mesure, aux six aérodromes qui furent l'occasion d'une grandissime colère patriotique, on en a ajouté un septième. Ce sont des choses dont je regrette fort que le public n'ait pas été plus largement informé ; il s'agit de l'aérodrome de Fort Saint qui se trouvait à l'extrême sud de la frontière tunisienne, mais en pays algérien.

Le premier gouvernement qui ait donc cédé un morceau de terre algérienne, a été le premier gouvernement de la V[e] République, voilà la vérité !

Peut être que ces concessions étaient indispensables mais alors il aurait fallu s'en apercevoir plus tôt, cela aurait évité sinon des maladresses, du moins des injustices.

En vertu de ce principe que les petits cadeaux entretiennent l'amitié, nous avons cédé beaucoup d'autres choses à M. Bourguiba. Vous savez qu'on s'est indigné beaucoup contre M. Nasser lorsqu'il a saisi les biens français et l'on a eu raison de s'indigner. Eh bien ! nous avons signé, en fin décembre, une convention avec M. Bourguiba, convention dite domaniale. Cette convention avait pour objet de régler le sort des biens des collectivités publiques françaises en Tunisie.

Oh !... c'est un des rares que nous ayons réussi à signer avec la Tunisie et pour cause : nous n'avons conservé que le lycée français de Tunis et les immeubles des consulats. Nous avons donné, et gratuitement, à M. Bourguiba, jusqu'aux immeubles de Radio-Tunis et de l'aviation commerciale qui venaient de nous coûter quelques milliards à la veille de l'autonomie tunisienne.

On conçoit que M. Bourguiba était très content. Il dit, après la signature de cette convention : la preuve est faite qu'avec nos amis français il n'y a aucun problème qui ne puisse être réglé, à condition de les prendre successivement les uns après les autres. On dit aussi, vous savez que l'artichaut se mange par feuilles successives !

M. Bourguiba, d'ailleurs, eût en écho à sa satisfaction personnelle, celle de notre ambassadeur à Tunis. Ce dernier déclarait qu'à son avis, à lui aussi, il n'y avait aucun problème qui ne pouvait être réglé par la négociation avec Bourguiba. Je le crois aussi sur ces bases du moins, qui ne sont pas des bases aériennes.

Eh bien ! M. Bourguiba ne nous en a su aucun gré. A peine avions-nous signé ces conventions avantageuses, M. Bourguiba, dans ces discours hebdomadaires dont il est très friand — nous aussi (par ce que c'est instructif !) — a commencé à parler de la « *tunisification* » (*sic*) des terres appartenant aux nationaux français. On conçoit que l'accord domanial ait mis en goût ; après les biens publics, les bien privés !... Et après les immeubles : le pétrole. Et Bourguiba a posé à grand fracas, une revendication sur l'est saharien, dans la direction d'Edjelé, comme par hasard.

Et puis, ce qu'il y a de beaucoup plus grave, c'est que nous n'avons rien obtenu du tout en ce qui concerne Bizerte. Ces bons offices tant maudits devaient au moins, dans l'intérêt général de l'alliance Atlantique, maintenir notre position à Bizerte. Mais M. Bourguiba, jusqu'à présent, n'a voulu s'engager à rien en ce qui concerne Bizerte. Il n'a même pas daigné entamer une négociation. Bien au contraire, il nous a dit, au mois de janvier : Oui, je suis tout à fait disposé à entreprendre une négociation sur Bizerte, à la condition que la France accorde au préalable l'indépendance à l'Algérie.

Voilà comment on est récompensé !

J'ai employé peut-être un ton un peu âpre, mais c'est parce qu'il y a des injustices qui m'irritent. On s'est aperçu que les négociations avec la Tunisie étaient extrêmement difficiles. On s'en apercevait auparavant. Alors, pourquoi a-t-on voulu délibérément tromper l'opinion sur les intentions du dernier ministère de la IV[e] République ? Pourquoi cela ? Je ne pouvais que stigmatiser cette malhonnêteté intellectuelle. Je n'en ai aucune rancœur et vous verrez que, tout à l'heure, j'aurai l'occasion d'approuver l'attitude que le ministre des Affaires étrangères français a prise en certains domaines, car s'il est bon de remettre les choses au point, il ne faut jamais se laisser guider par la rancune ni à l'égard de certains partis politiques, ni à l'égard de certains hommes, ni à l'égard de certaines nations.

Je demanderai tout de même qu'à l'avenir on fasse un peu plus attention et qu'on ne fasse pas des concessions unilatérales, qu'on se rappelle que l'égalité est l'âme des partages et les justes compensations un élément indispensable de la validité des contrats.

Je ne suis certainement pas de ceux qui demandent qu'on aille coucher tout botté dans le lit de M. Bourguiba, d'abord parce que les bottes ne seraient peut-être pas un moyen de protection efficace contre tous les dangers encourus en l'espèce, mais je demande tout de même, encore une fois, que l'on ait pour soi-même autant de rigueur que l'on a bien condescendu à en avoir envers ses prédécesseurs.

L'Europe et le Marché Commun

Un autre domaine dans lequel notre premier ministre actuel se distingua particulièrement naguère, ce fut le domaine européen. Il ne se passait pas de vendredi sans que des questions orales — ces questions orales qu'il a cessé d'apprécier depuis qu'il est passé d'un côté à l'autre de la barricale — plus ou moins virulentes fussent adressées à nos ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Je vais vous faire un aveu, je suis *européen*, je m'en excuse auprès de ceux qui ne le sont pas, et j'approuve entièrement les positions prises par nos amis Félix Gaillard et Maurice Faure en ces matières. Je suis pour l'unité européenne, non seulement pour des raisons économiques — et tout à l'heure Ebrard a eu parfaitement raison de dire qu'il fallait le plus possible unifier les conditions économiques régnant en Europe — et vous savez parfaitement que la création d'un vaste marché englobant les nations les plus actives, les plus prospères de l'univers serait la condition de la continuation de la reprise de l'expansion. Mais, au-delà, il y a des raisons politiques, car à l'heure actuelle nous sommes malheureusement entrés dans l'âge des empires. Le monde est dominé par deux géants, l'un qui n'a pas de cœur, nous le savons, et l'autre qui nous fait parfois douter qu'il ait beaucoup de cervelle...

Entre les deux, qu'y a-t-il ? Cette pauvre vieille Europe morcelée, dispersée, pour employer un mot à la mode je dirai presque même désintégrée, cette pauvre vieille Europe qui ne pèse pas d'un poids bien lourd entre ces deux géants, alors qu'elle est peut-être promise à servir de champ à leurs exploits futurs.

Seule l'Europe politiquement unifiée pourra servir d'élément d'équilibre entre ces deux blocs et pourra poursuivre ses destinées propres.

En second lieu, je suis pour l'intégration européenne parce que c'est le seul moyen, à mon avis, d'ancrer définitivement l'Allemagne dans le camp occidental, cette Allemagne qui depuis des siècles a hésité entre le vice et la vertu, c'est-à-dire entre l'Est et l'Ouest. Il importe qu'elle soit définitivement amarrée à l'Occident.

Il y aurait bien d'autres raisons politiques encore, je n'ai voulu vous rappeler — pour ne pas abuser de votre attention — que ces deux points.

Je dois dire que ces préoccupations sont très largement partagées puisque vous venez de voir que récemment M. Paul Reynaud proposait qu'enfin il y eût une assemblée européenne élue au suffrage universel et non plus simplement désignée par les gouvernements ou par les Parlements.

A cet égard, qu'en est-il de la politique du gouvernement actuel ? Oh ! il ne faut pas être trop sévère, je serai indulgent et compréhensif, car j'ai de saines lectures et je me souviens que saint Paul rappelait qu'il fallait ne pas être trop sévère pour les pécheurs pénitents et il ajoutait qu'il ne fallait pas que les nouveaux convertis soient chargés de porter la bannière !...

Reconnaissons donc que M. Debré a fait tout de même quelques progrès : la C.E.C.A., le Marché commun, l'Euratom, ne sont plus chargés de tous les péches... du monde ! Ils ne sont plus chargés d'une aura maléfique, on dit qu'on va les appliquer. La formule est : les traités, tous les traités, rien que les traités.

Il faut dire loyalement que le gouvernement français a défendu le traité de Marché commun au cours des conversations qui se sont tenues à Paris et à Londres, contre les tentatives britanniques de le dissocier en lui opposant la zone de libre échange.

Je ne vais pas vous retenir longtemps avec des explications techniques mais rappelez-vous toujours ceci : Qu'est-ce qu'on objecte au traité de Marché commun ? On dit : la France ne va pas pouvoir subir la concurrence de ses partenaires parce que les obligations fiscales, sociales, ne sont pas identiques au sein de l'Europe des Six, et l'on ajoute : on va brusquement ouvrir nos frontières et nous allons subir ainsi sans défense le choc de l'importation étrangère. Mais, en réalité, le traité de Marché commun a prévu une série de clauses destinées à écarter ces dangers, une série de clauses que plus d'une fois vous a exposées Maurice Faure, lesquelles tendent à égaliser les conditions fiscales et sociales au sein de l'Europe des Six. D'autre part, il est prévu un tarif douanier extérieur commun : le Marché commun est une union douanière.

Au contraire, la zone de libre échange ne comporte rien en ce qui concerne l'unification du droit du travail ou du droit fiscal... Elle laisse à chaque pays la liberté de fixer comme il l'entend son tarif extérieur : par conséquent, la Grande-Bretagne pourrait continuer à importer à des tarifs très bas des produits de ses dominions et à les réexporter plus ou moins transformés en bénéficiant des clauses du Marché commun.

Certains pays membres de la zone de libre échange pourraient donc ainsi jouer sur les deux tableaux, bénéficier de leurs avantages douaniers, de leur politique douanière propre à l'égard du marché extérieur et, en outre, des avantages douaniers de la zone de libre échange. Ils pourraient se livrer, en toute sérénité, à ce qu'on appelle des « détournements de trafic ».

Donc, l'intérêt de la France était de faire prévaloir le Marché commun sur la zone de libre échange. Mais si le gouvernement français a ainsi déjoué jusqu'à présent les manœuvres dirigées contre le Marché commun, il faut bien reconnaître que c'est une attitude purement statique. Attitude qui n'est pas favorable à l'intégration européenne, car il est clair que le Marché commun ne peut réussir que si demain il est assorti d'une politique monétaire commune, et cette politique monétaire commune supposerait bientôt des autorités politiques communes. Avoir une vue purement statique du Marché commun, ne pas vouloir le dépasser, c'est le condamner peut-être de façon inconsciente, peut-être de façon subtilement consciente, à l'échec !

Oui, si en ce qui concerne strictement les traités actuellement en vigueur, nous pouvons saluer les quelques progrès faits par le premier ministre, il nous semble que ces progrès, dans le domaine purement économique, sont encore par trop insuffisants et surtout qu'ils ne traduisent par un changement fondamental dans les conceptions antieuropéennes du sénateur Debré sur le plan politique.

Voyez-vous, si je puis synthétiser sa politique, on l'a appelée d'un terme noble l'Europe des patries. L'Europe des patries ce sont les coalitions classiques, les ententes classiques qui conduisent aux catastrophes classiques.

Puisqu'il est de mode aujourd'hui de faire volontiers allusion aux mœurs des aïeux, je qualifierai cette Europe-là de l'Europe de nos grands-mères. Cette Europe-là a donne lieu déjà à quelques guerres mondiales, je crois vraiment qu'on ne risque rien à aller hardiment dans une voie nouvelle !...

L'affaire de Berlin

J'ABORDERAI maintenant la question qui est au centre de nos préoccupations actuelles, celle de Berlin. Ce problème éclipse aujourd'hui tous les autres, et rien que cette constatation, fait déjà peut-être bien plaisir à M. Khrouchtchev ! Car M. Khrouchtchev est un homme dynamique, un homme jovialement redoutable ; il a repris à son compte la grande méthode d'Hitler de la « *bonne époque* », alternance du sourire et du coup de poing sur la table, et il n'est pas impossible qu'en fixant l'attention du monde libre sur Berlin, il se donne ainsi tout loisir de préparer en toute quiétude un nouveau mauvais coup ailleurs. Je ne serais pas tellement surpris si demain, en Irak, on apprenait que le général Kassem a cédé la place à un régime communiste...

Il faut, à mon avis, pour apprécier à son exacte importance l'affaire de Berlin, la replacer dans le cadre de la stratégie mondiale communiste. Il faut avoir présente à l'esprit la véritable nature de la puissance hostile à laquelle nous nous heurtons, c'est-à-dire l'U. R. S. S.... Le but de l'U.R.S.S., ne nous le dissimulons pas, c'est l'instauration de l'empire mondial du communisme. Lénine l'a écrit, Staline l'a écrit, pourquoi ne pas les croire ? Ils l'ont écrit et toute la diplomatie de Khrouchtchev tend de façon implacable vers ce but.

Comment pouvons-nous douter que l'U.R.S.S. soit une nation de proie ? Je m'excuse de rappeler certains souvenirs douloureux. A la trahison de Brest-Litovsk a fait écho le coup de poignard dans le dos du pacte Hitler-Staline. Alors que la France entrait en guerre pour venir au secours de son alliée la Pologne, Staline s'entendait avec Hitler pour dépecer la Pologne ! Dès 1939, il attaquait la Finlande innocente, il déportait en masse les malheureux Baltes qui n'avaient jamais songé à commettre le moindre acte d'hostilité à l'encontre de l'U.R.S.S., il arrachait la Bessarabie à la Roumanie et, en 1944 à la faveur de l'aveuglement singulier du président Roosevelt, les accords interalliés livrèrent à la Russie la moitié de l'Europe. Ce n'était pas fini, nous eûmes ensuite le coup de Prague, nous eûmes ensuite la guerre de Corée, nous eûmes ensuite la répression de Budapest.

Avons toujours présents à l'esprit ces faits, cela nous aidera à comprendre la véritable nature de la menace que l'U.R.S.S. fait peser sur le monde. Cette menace est d'autant plus dangereuse qu'elles est une menace « *prudente* ». Hitler ne savait pas se modérer. Staline et son héritier Khrouchtchev, eux, savent exactement

procéder au dosage des efforts, leur diplomatie et leurs menaces sont « *productives* » !

Je crois qu'ils ne veulent absolument pas d'un conflit atomique. Ils sont persuadés qu'à longue échéance la victoire est à eux. Pourquoi donc compromettre, dans un conflit atomique immédiat, ce qu'ils croient pouvoir obtenir en toute certitude à long terme ? Aussi leurs moyens sont-ils la subversion interne, les conflits locaux par armes classiques et par personnes interposées, comme nous l'avons vu au Vietnam et en Corée. En vue de parer à ces menaces qui pèsent sur nous autres, Occidentaux, la stratégie est très simple à énoncer, mais beaucoup plus difficile à réaliser. Il faut réaliser une union complète à l'échelon mondial et non pas simplement dans tel ou tel secteur, mais bien un front de défense globale anticommuniste. Il faut aussi passer à la contre-offensive diplomatique et prêter largement notre aide aux pays qui sont pris entre l'Est et l'Ouest, et c'est dans cette perspective que, tout à l'heure, je parlerai du Moyen-Orient.

A Berlin, dans le cadre de sa stratégie mondiale, quel est donc le but que poursuit M. Khrouchtchev ? Il ne m'a pas fait l'honneur de ses confidences, rassurez-vous ! Nous ne nous sommes pas fréquentés jusqu'ici. D'ailleurs, à Moscou, M. Macmillan s'est aperçu que M. Khrouchtchev n'avait rien d'un parfait gentleman et que ses paroles et ses manières n'étaient pas très courtoises ! M. Khrouchtchev veut, à mon avis, amorcer à Berlin un processus qui conduirait à la neutralisation de l'Allemagne et à la neutralisation de l'Europe. La clé de la diplomatie soviétique c'est le retrait des troupes américaines d'Europe. Nous avons, certes, bien des griefs à invoquer à l'égard des Américains et je les énumérerai tout à l'heure. Mais, enfin, que ne voit aujourd'hui que la présence des troupes américaines sur le sol de l'Europe est notre suprême garantie ? Le jour où il n'y aurait plus de troupes américaines en Europe, ce jour-là les conflits locaux de type classique pourraient se développer librement à l'instigation des Russes, car la menace de représailles atomiques n'existerait plus. Ne croyez pas que les citoyens de Los Angeles ou de Chicago tolèrent que l'on emploie les armes atomiques et que l'on expose ainsi leur pays aux représailles atomiques si les soldats américains, si le drapeau américain ne sont pas directement engagés dans le conflit. La vérité est simple : plus de troupes des U.S.A. en Europe, plus de risque de guerre atomique pour un conflit purement européen, donc plus rien qui empêche les Soviets de le déclencher. Donc il est criminel de se prêter à toute manœuvre pouvant entraîner le retrait d'Europe des troupes américaines.

Je n'insiste pas sur l'analyse des notes détaillées, mémorandums, etc., échangés entre les chancelleries alliées et soviétiques depuis plus de 6 mois. Je ne reviendrai pas sur les variations dans les exigences de Khrouchtchev, à propos de Berlin, depuis quelques mois ; sur ses ultimatums, ses retraits d'ultimatums et ses réitérations d'ultimatums.

En dernier lieu Khrouchtchev demande ceci :

1° Le retrait des troupes alliées de Berlin-Ouest ;

2° La constitution de Berlin-Ouest en ville libre ;

3° La reconnaissance de la République démocratique allemande, c'est-à-dire du gouvernement de Pankow ;

4° La réunification par accords élaborés par une commission paritaire formée par les deux gouvernements de Pankow et de Bonn ;

5° La création d'une zone dite de « *désengagement* » ou de démilitarisation.

Qu'arriverait-il si nous avions la faiblesse de céder à l'une ou à l'autre de ces exigences ? Eh bien ! le processus auquel je faisais allusion, le processus qui doit conduire à la neutralisation de l'Allemagne et au retrait des troupes américaines d'Europe, se trouverait irrévocablement engagé. Prenez même les clauses qui semblent, à première vue, les moins dangereuses, soit l'évacuation de Berlin-Ouest et la constitution de Berlin-Ouest en ville libre sous une garantie internationale, qu'arriverait-il si nous consentions à cela ? Il arriverait que les Allemands de l'Ouest perdraient toute espèce de confiance dans la volonté de résistance des alliés, il arriverait que l'Allemagne chercherait son salut dans sa réunification obtenue des mains de l'Union soviétique, et l'Union soviétique la lui accorderait à condition que cette réunification s'accompagne d'une neutralisation totale et de l'évacuation des troupes américaines.

Ce que j'ai dit de ces clauses, qui semblent relativement les moins dangereuses, est encore plus vrai en ce qui concerne la réunification par voie de négociations sur un pied d'égalité entre Pankow et Bonn et c'est aussi vrai pour tous ces plans, dits de « *désengagement* » que nous avons vus fleurir sur les démilitarisations en long, en large, en travers, en bandes longitudinales ou circulaires ! Tout cela ne peut servir qu'à une chose, c'est à amorcer le départ des troupes américaines d'Europe et la neutralisation de l'Allemagne. Nous ne pouvons pas admettre cela, et si j'ai critiqué nettement certains aspects de la politique française actuelle, je suis d'autant plus libre pour dire que dans l'affaire de Berlin, le gouvernement français a pris une attitude qui doit rallier les suffrages de tous ceux qui sont soucieux de l'indépendance nationale et des libertés démocratiques. Notre gouvernement a été très ferme, et je l'en félicite. Malheureusement, le front entre les Alliés n'a pas été d'une solidité exemplaire. Je fais allusion au voyage de M. Macmillan à Moscou et aux avanies qu'il y a reçues, dont il n'a pu se remettre qu'en essayant de faire concurrence à M. Khrouchtchev sur un terrain où ce dernier est décidément imbattable, paraît-il. Mais l'attitude de M. Macmillan, son obstination à vouloir convoquer une conférence des ministres des Affaires étrangères et, ultérieurement, une conférence « *au sommet* » n'ont pu avoir qu'un résultat, celui de convaincre l'U.R.S.S. qu'il y avait un maillon faible dans le front allié, que des dissensions allaient se produire et que, par conséquent, on pouvait toujours augmenter ses exigences, sans risquer de conflit grave. Attitude extrêmement maladroite de la part de nos Alliés, attitude peut-être dictée par certains soucis de politique intérieure, car l'on dit, outre-Manche, qu'il fallait ôter aux travaillistes l'arme facile du pacifisme.

Quoi qu'il en soit, résultat bien peu favorable pour la solidarité occidentale !

Nous aurions pu dire tout simplement non. Nous avons fait des contre-propositions. C'était peut-être une méthode meilleure, à condition qu'elle servît à notre propagande. Mais ces contre-propositions comportent et ceci à l'instigation de nos amis anglais et avec le consentement de nos amis américains, un certain nombre de choses dangereuses, auxquelles d'ailleurs le gouvernement français s'est opposé de toutes ses forces.

Elles comportent d'abord une proposition pour la réunification de l'Allemagne à partir de négociations entre Pankow et Bonn. Oh ! certes, négociations qui ne se feront pas sur un plan paritaire puisque la Commission qui devrait préparer des élections libres serait composée, pour trois quarts, de représentants de Bonn et, pour un quart, de représentants de Pankow. Seulement, en pratique, les représentants de Pankow auraient le droit de veto puisque les décisions ne pourraient être prises qu'à une majorité supérieure aux trois quarts.

S'il n'y avait eu que l'incident ridicule de la table ronde accolée à la table carrée ! Par les contre-propositions que je viens de rappeler on a mis un doigt dans l'engrenage qui nous conduira à la reconnaissance de

la R.D.A. D'autre part, le texte des contre-propositions contient une suggestion de M. Macmillan, relative à la création d'une zone démilitarisée.

Eh bien ! là aussi, même avec toutes les précautions dont elle est entourée, je dois dire que cette suggestion est dangereuse car elle risque d'entretenir des illusions néfastes dans les opinions publiques et de conduire à des concessions encore beaucoup plus vastes, aux termes desquelles il y aurait, je le répète, la démilitarisation et la neutralisation de l'Europe, le retrait des troupes américaines, la fin de la menace de représailles atomiques et, par conséquent, l'abandon de l'Europe aux menaces de l'armée soviétique.

Que pouvons-nous espérer ? Limiter les dégâts. Nous pouvons espérer que les Occidentaux s'en tiendront strictement à ces demi-concessions qui, à mon avis, sont des concessions déjà trop importantes, et que la solidarité occidentale ne subira pas d'autres atteintes.

Quel est le risque si nous refusons de céder à la menace ? Que M. Khrouchtchev signe un traité de paix avec la République démocratique allemande. Ce risque, à mon avis, il est possible de l'accepter. D'une part la signature d'un traité de paix séparée avec la R.D.A. aurait pour effet de rejeter définitivement l'Allemagne de l'Ouest, l'Allemagne de Bonn dans le clan occidental, ce qui serait en soi un bon résultat. D'autre part ce serait la République de Pankow qui exercerait le contrôle de la circulation militaire entre Berlin-Ouest et les zones alliées, ce que les Alliés ne peuvent accepter. Mais en résulterait-il pour autant un conflit ? Je ne le crois pas, à condition que M. Khrouchtchev soit persuadé que les Alliés ne reculeront pas et qu'il court le danger d'une guerre atomique s'il laissait naître un conflit local dans lequel les troupes américaines seraient impliquées.

Voyez-vous, chaque fois que la Russie a été persuadée qu'elle risquait gros, elle s'est arrangée pour ne pas pousser les choses à l'extrême.

Je vous rappelle un certain nombre de souvenirs. Voyez le blocus de Berlin, on n'a pas cédé ; Staline a trouvé une porte de sortie. Voyez l'affaire de Corée, on n'a pas cédé, les troupes communistes se sont arrêtées dans la Corée du Nord. Voyez l'affaire du Vietnam : on nous avait dit que le Sud-Vietnam serait rapidement submergé par le Vietminh ; il ne l'a pas été parce que, derrière le Vietnam, il y avait la volonté américaine. Voyez, plus récemment, l'affaire de Jordanie : la Jordanie est un pays absolument artificiel et, cependant, il a suffi d'un transport de troupes anglaises pour que le pays ne soit pas envahi par ses voisins. Voyez l'affaire du Liban : il a suffi du débarquement des troupes américaines pour que la communauté chrétienne du Liban puisse faire respecter ses droits.

●

MAIS, voyez-vous, je ne voudrais pas me limiter à une politique strictement négative. Il faut procéder aussi à des contre-offensives d'ordre diplomatique et d'ordre économique, car l'U.R.S.S. ne se borne pas à attaquer l'Europe de front, elle cherche aussi à tourner l'Europe par l'Est et le Sud, par le Moyen-Orient et par l'Afrique du Nord. Pour cela, elle utilise et elle attise les nationalismes antieuropéens les plus exacerbés.

Qu'arriverait-il si jamais, au sud et à l'est de la Méditerranée, une chaîne d'Etats, hostiles à l'Europe, devait se former ? Pensez à la situation stratégique de l'Europe de l'Ouest entre ces deux blocs d'Etats hostiles, pensez à cette situation entre les deux mâchoires de cet étau !...

Là encore, croyez-vous que les troupes américaines demeureraient longtemps en Europe dans une pareille position ? N'oubliez pas que l'Amérique est une grande démocratie, qu'elle en a les qualité et, aussi, les défauts et songez aux compagnes électorales. Il se trouverait des citoyens qui diraient partout, aux électeurs américains : « Comment pouvez-vous tolérer que vos fils restent dans cette situation ? Comment pouvez-vous tolérer qu'ils s'exposent à mourir pour l'Europe, alors que l'Europe n'est plus défendable ? » Cela risquerait fort d'amener au gouvernement des Etats-Unis des champions de la stratégie périphérique et, pis encore, des gens qui rêveraient de refaire le partage mondial de Postdam, dont nous avons quelques raisons de conserver de mauvais souvenirs.

Donc, nous sommes fondés à dire à nos Alliés : « Il y a un front commun de résistance aux entreprises de l'U.R.S.S. On ne peut pas être alliés en Europe et on ne peut pas être... je cherche un mot satisfaisant... on ne peut pas être rivaux en Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. »

Or, jusqu'ici, nous n'avons pas beaucoup à nous féliciter de l'attitude de nos amis d'outre-Atlantique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Au Moyen-Orient il y a tout de même des éléments de résistance, qui s'appellent la Turquie, qui s'appellent l'Iran et qui s'appellent Israël. Dans des circonstances historiques, nous avons été les seuls à prendre fermement parti pour Israël, pour ce bastion avancé de la défense de la civilisation occidentale en danger !

Et je suis particulièrement fier de rappeller, aujourd'hui, que, si cette décision a été prise par M. Guy Mollet, notre ami Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense nationale, y a été pour beaucoup.

Nous n'avons pas à être très satisfaits du comportement de nos alliés dans ce secteur du monde. La Grande-Bretagne, dont trop de fonctionnaires poursuivent encore de vieux rêves condamnés, n'a jamais pris une attitude bien nette en faveur d'Israël, sauf dans l'affaire de Suez et encore, avec quelles réticences, c'est le moins qu'on puisse dire !

Quant à notre alliée l'Amérique, vous savez comment, au nom d'une « *morale* » machiavélique, elle nous condamna dans l'affaire de Suez. Et, pourtant, voyez-vous, l'opinion de M. Foster Dulles sur l'affaire de Suez était loin d'être partagée par tous les milieux américains.

Je vous citerai une petite anecdote. Vous vous souvenez peut-être, qu'il y a un an environ, est venu en France un grand savant atomiste, M. Oppenheimer. M. Oppenheimer était considéré en France, par des gens qui se croient très intelligents, comme un esprit ouvert au progressisme et au neutralisme. Au cours d'une réunion organisée à son intention — et j'ai ici un ami qui pourrait vous confirmer mes dires — on lui posa cette question : « Que pensez-vous donc, monsieur le professeur, de l'affaire de Suez ? » Et chacun d'attendre avec anxiété ce qui allait sortir de ces lèvres auguste : enfin, une condamnation de la politique française par un Américain évolué !

Eh bien ! Oppenheimer répondit avec beaucoup de calme :

« *Je ne sais pas si vous avez eu raison ou tort de déclencher l'opération de Suez, mais ce que je sais, c'est que vous avez eu tort de ne pas aller jusqu'au bout !* »

Voilà l'opinion d'un Américain que les milieux qui se considèrent comme étant à l'avant-garde de la « *Pensée française* », daignent traiter en égal ! Elle devrait être irrécusable à leurs yeux !

Et pourquoi ne sommes-nous pas allés jusqu'au bout? Mais parce que, pour la première fois dans son histoire, la Grande-Bretagne a « *flanché* ». Pour la première fois !

J'ouvre ici une parenthèse. Parce que l'on cite toujours les institutions britanniques en exemple pour plus ou moins mal les adapter à la cause française. Je reprends par cet exemple : Au moment de l'affaire de

Suez, c'est le gouvernement français, appuyé par une faible coalition, qui a tenu le coup ; et c'est le gouvernement britannique, appuyé sur une majorité solide, qui a lâché pied !

Alors, il faut être prudent dans les démarquages des institutions et dans l'utilisation qu'on peut faire des exemples étrangers !...

Dans le Moyen-Orient, nous avons aussi à nous plaindre de l'attitude de certains de nos alliés en matière de ressources pétrolières. On sait parfaitement que certains pourparlers ont été entrepris au terme desquels on fermerait les yeux si l'Irak voulait bien nationaliser les parts françaises dans l'Irak Petroleum Cy. Il n'y a certainement pas eu de contacts officiels, mais il y a eu des conversations privées qui sont très désagréables pour nous ! Il y a des gens diaboliquement incorrigibles !

L'Angleterre a pourtant été assez bernée par l'Egypte ! Après avoir abandonné pour quelque deux cents milliards de munitions et d'armes dans la zone du Canal — dont beaucoup se retrouvent, hélas ! entre les mains des fellagha aujourd'hui en Afrique du Nord (par exemple les fameux Vickers 303) — après avoir connu, avec M. Nasser, les pires déboires, nos amis britanniques trouvent que ce n'est pas suffisant et ils fomentent, à l'heure actuelle, le mouvement de la Grande Somalie, avec la Somalie française, bien entendu !

Aberration que je n'arrive pas à comprendre !

Eh bien ! là aussi, le gouvernement français a parfaitement raison de demander à nos alliés qu'il y ait une stratégie unifiée, que nous ne soyons pas seuls, avec Israël, avec la Turquie, à supporter le poids de la défense occidentale en Méditerranée.

Unité stratégique, unité militaire, unité diplomatique et, aussi, je vous l'ai dit, contre-offensive diplomatique. On est atterré des conditions que nos alliés américains mettent à l'aide qu'ils apportent à certains pays. N'oubliez pas que l'affaire de Suez a été déclenchée d'abord par une maladresse diplomatique amé[...]caine ; qu'après avoir promis l'aide à Nasser po[...] faire le barrage d'Assouan, ils l'ont retirée et que c'[...] nous qui avons dû payer les conséquences de la ma[...]dresse américaine.

Aujourd'hui, on reste confondu devant les conditio[...] que les Américains mettent à l'aide économique qu[...] apportent à la Turquie et il faut beaucoup de vertu[...] ce pays pour rester solidement ancré dans le plan oc[...]dental ! On reste confondu également de leur inco[...]préhension à l'égard de l'Iran. Avant que l'empere[...] d'Iran ne vînt en visite en Europe occidentale vous a[...] pu voir qu'il avait été soumis à de terribles attaqu[...] de la presse soviétique. Pourquoi ? Parce que l'U.R.S[...] lui offrait une aide économique infiniment plus con[...]dérable que celle que les Etats-Unis lui proposaie[...] Cependant, contre une partie de son opinion publiq[...] et contre la redoutable menace qui pèse à ses front[...]res, l'empereur d'Iran a donné la préférence aux Am[...]ricains. Ce fut de justesse et, encore une fois, l'ave[...]glement avec lequel les grandes démocraties occide[...]tales distribuent leur aide aux pays qui restent enc[...] neutres, ou favorables à leur cause, est impardonnab[...]

Voici que j'en ai terminé avec cet exposé de poli[...]que étrangère. Il fut beaucoup plus long que je n[...]vais l'intention de le faire, je m'en excuse. Je me s[...] efforcé d'être équitable à l'égard de tous les homm[...] de tous les partis politiques français, équitable à l'ég[...] de nos alliés, car, voyez-vous, s'il est bon de remet[...] un certain nombre de choses au point, il ne faut [...]mais se laisser guider par la rancune ; il ne f[...] jamais se laisser guider par l'esprit de revanche, [...] dans l'ordre national ni dans l'ordre international. [...]tre rôle — pour nous qui sommes des partis[...] sincères de la liberté, pour nous qui sommes p[...]sionnément épris d'indépendance d'esprit et de libe[...] d'expression — est d'être, à l'intérieur de notre pa[...] pour tout ce qui rassemble les hommes libres et, d[...] le monde, pour tout ce qui peut rassembler les nati[...] libres.

SAMEDI 13 JUIN (après-midi)

Présidence de M. André DULIN
assisté de MM.
Pierre CAMEAU, président de la fédération de l'Ille-et-Vilaine
et Jean REYNOUARD, président de la fédération du Puy-de-Dôme

POLITIQUE GENERALE

rapport présenté
par M. François GIACOBBI
ancien ministre

CE rapport, qui est une introduction à la discussion générale, se bornera à une analyse des deux problèmes qui nous préoccupent tous :
— le fonctionnement des nouvelles institutions ;
— le problème algérien.

Cet exposé, dont vous aurez à tirer les conclusions, m'amènera à dire un certain nombre de vérités, dont quelques-unes désagréables. Dans cette charmante ville de Pau, ce sera fait avec courtoisie et bonne humeur, mais sans autres concessions.

La crise de régime que nous avons connue il y a un an a eu des causes multiples, mais deux essentielles :
— d'abord, de mauvaises institutions et une loi électorale néfaste ;
— ensuite, et surtout, le drame algérien. Ce drame, qui a pesé et pèse encore d'un poids capital sur la vie de la nation, a été en vérité la cause déterminante du changement de régime.

Nous avons donc à nous demander :
1) Si les institutions nouvelles permettent un fonctionnement plus normal du régime parlementaire ;
2) Si nous sommes mieux placés pour résoudre, et comment, le problème algérien.

En analysant le fonctionnement des institution, j'aurai à formuler certaines réserves, à exprimer certaines inquiétudes.

Mais je tiens à dissiper toute équivoque : nous autres, Radicaux, quand nous examinons le fonctionnement du régime parlementaire dans la Vᵉ République, nous n'éprouvons aucune nostalgie pour le régime d'Assemblée qui était celui de la IVᵉ : ce régime, que nous avons toujours dénoncé, nous n'en sommes en rien responsables. Certes non !

Nous avons combattu le projet de Constitution de 1946.

Nous avons voté contre ce projet.

Une fois qu'il a été adopté, malgré nous, **contre nous,** nous avons lutté sans cesse pour sa révision, et il n'a pas tenu à nous qu'il ne fut révisé, mais bien à ceux qui en dénoncent aujourd'hui les vices, alors qu'ils les ont créés et qu'ils ont tout fait pour les aggraver.

En effet, le régime d'Assemblée de la IVᵉ, l'instabilité ministérielle qui en est résultée, qui l'a voulu ?

— L'ont voulu, d'abord, ceux qui ont voté la Constitution de 1946 et nous n'en sommes pas ;

— L'ont voulu, ensuite, ceux qui se sont obstinés à renverser tous les gouvernements, et nous n'en sommes pas.

Ils sont mal fondés, certains, à dénoncer une instabilité ministérielle qu'ils ont permise par leur vote et créée par leurs actes.

Camille Héline et François Giacobbi

Qu'ils ne viennent donc pas, aujourd'hui, jouer les moralistes alors que, n'ayant pas eu le courage de s'associer à nous pour réviser la Constitution, ils ont eu celui de se coaliser avec d'autres pour l'empêcher de fonctionner.

De ces coalitions qui, groupant l'extrême droite et l'extrême gauche, s'acharnaient à rendre tout gouvernement impossible, nous avions assez dit et redit qu'elles mettaient la République en danger.

Et c'est bien pour en finir avec cela, et voir instaurer un véritable régime parlementaire, que nous avons en majorité approuvé le projet de constitution de 1958.

Nous l'avons fait avec des réserves, et en indiquant les risques de conflits de pouvoirs qu'il récelait. C'est

dire que, si nous acceptons le régime nouveau, nous ne l'acceptons pas les yeux fermés.

Il est de notre droit, il est de notre devoir d'en étudier le mécanisme en marche, de nous demander donne satisfaction à ce double souci qui fut toujo le nôtre : défendre la patrie et défendre la Républiq

Le fonctionnement des nouvelles institutions

Les bases de la nouvelle Constitution sont, en droit, démocratiques.

— La Constitution garantit les libertés publiques.

— Elle permet un régime parlementaire, ainsi que le général de Gaulle en avait fait la promesse solennelle à l'Assemblée nationale, lors du débat de juin 1958 sur la révision constitutionnelle.

— Les libertés publiques sont garanties.

On peut, toutefois, faire des réserves quant à l'objectivité de l'information. Cela tient d'abord au gouvernement. J'en veux prendre pour seul exemple la présentation scandaleuse des résultats des municipales par la radio officielle. Les communiqués, il est vrai, ne font ni gagner ni perdre de batailles, et la même radio a bien été obligée d'enregistrer la victoire des radicaux aux élections sénatoriales.

Cela tient, ensuite, à un certain conformisme. Pour ne manquer ni à la courtoisie, ni à la bonne humeur, nous dirons que les dirigeants de notre presse, à quelques exceptions près et dont notre ami Jean Baylet fut la plus notable, sont peut-être courageux mais certes pas téméraires.

En avons-nous entendu parler de Bizerte, des radars, et des aérodromes ? Aujourd'hui, silence sur toute la ligne. Glissons... Mais constatons tout de même que l'esprit de dénigrement systématique, qui était de règle sous la IV^e, a fait place, sous la V^e, à un conformisme très prudent : on abusait de la liberté sous la IV^e, aujourd'hui on ose à peine user de la liberté.

De cela, ce ne sont pas les textes constitutionnels, c'est à peine le gouvernement qui sont cause. Les responsables, ce sont les citoyens et surtout leurs représentants. Ce conformisme, il se retrouve dans l'Assemblée nationale élue en novembre dernier, et j'en arrive au fonctionnement du régime.

Nous connaissons tous ces tissus plaisamment baptisés « *moitié-laine, tout coton* ». Nous avons, à leur image, un régime mi-parlementaire en droit, tout présidentiel en fait.

Plusieurs raisons à cela :

— D'abord, les textes : l'élection du président de la République par un collège très élargi lui donne une autorité et, partant, une responsabilité qui, si elle n'est pas inscrite dans la Constitution, dérive, découle obligatoirement du mode d'élection fixé par cette Constitution.

— Ensuite, les faits. Il y a d'abord la personnalité du chef de l'Etat. C'est, si j'ose dire, une raison de taille.

J'ai, pour le général de Gaulle, président de la République, l'admiration et la reconnaissance qui lui sont dues par tout patriote et tout républicain dignes de ce nom. (Car, si nous pouvons parler librement, c'est bien à lui que nous le devons.) Si j'en parle, et sans aucun esprit de critique, c'est parce que, en raison même de sa personnalité, il pèse d'un tel poids sur les affaires publiques qu'on peut bien dire qu'il les dirige, qu'il en est, en fait, responsable.

Cela, tout le monde le sait, y compris le gouvernement qui, pourtant, aux termes de l'article 20 de la Constitution « *détermine et conduit la politique de la nation* ».

Le gouvernement le sait et paraît s'en accommoder. Le Premier ministre est partisan du régime présidentiel. De plus, dans son dévouement à la personne du chef de l'Etat et à ses idées, il a une tendance visible à se couvrir de l'autorité de celui qui l'a choisi, beaucoup plus qu'à s'appuyer sur la majorité de l'Asse blée nationale qui lui a voté la confiance.

Quant aux ministres, ils suivent évidemment le mo vement. C'est bien souvent à l'Elysée et non à M tignon qu'ils vont chercher des directives. C'est ai que beaucoup de questions, dont le chef de l'E n'aurait même pas à connaître, et dont il ne de peut-être pas connaître, sont traitées par lui et, p souvent, par ses collaborateurs, par son Cabinet.

Je reviendrai tout à l'heure sur les conséquences cette situation, mais il me faut parler d'abord l'Assemblée nationale.

La majorité élue en novembre dernier l'a été, cer par réaction contre les excès de la Chambre pré dente, mais surtout en fonction de son gaullisme r ou supposé. Ce gaullisme, elle le manifeste sans défa lance, avec une visible complaisance et avec une in lérance regrettable vis-à-vis de l'opposition. Manife tement, ce qui intéresse la majorité de l'Assemblée n tionale, ce n'est pas tant le contenu des projets q lui sont présentés, ce n'est pas tant la présentati qu'en fait le gouvernement, mais leur conformité a ce qu'on croit être les idées du chef de l'Etat. Et ta que le gouvernement a la caution du chef de l'E l'Assemblée s'interroge peut-être mais « *marche* ». Si demain cette caution lui manquait, la majorité de l'A semblée le renverserait immédiatement.

En bref, le gouvernement actuel qui, aux termes l'article 20 de la Constitution, « *est responsable d vant le Parlement* » se trouve ainsi, en fait, respo sable devant le président de la République.

La théorie est parlementaire, la pratique est pré dentielle.

Soutenir que ce système s'apparente au système b tannique, ce n'est vraiment pas sérieux. En Angleter le roi règne, il ne gouverne pas. En Angleterre, le go vernement est issu de la majorité du Parlement. Il n a pas, comme en France, d'incompatibilité entre l fonctions de parlementaires et celles de ministre. Bi au contraire, les ministres sont choisis avant tout da la majorité parlementaire. En Angleterre, enfin, gouvernement ne s'appuie pas sur le roi, mais s'a puie exclusivement sur sa majorité parlementaire, est responsable devant elle et non devant le roi.

C'est assez dire que, non seulement notre systè diffère du système britannique, mais qu'il en est mê l'opposé. En Angleterre, ce qui fonctionne, et dep bien des siècles, c'est le régime parlementaire. E France, ce qui tend à fonctionner, c'est le régime pr sidentiel.

Quelles sont les conséquences de cette situation ?

Tout d'abord, on fait trop appel au chef de l'Et ou à ses collaborateurs. On risque de voir l'Elysée for d'intervenir pour régler les questions les plus divers voire les plus minimes. Ce qui, à la longue, peut e tamer l'autorité du chef de l'Etat et le gêner dans rôle d'arbitre qui est constitutionnellement le sien.

On peut également craindre que, le jour où un go vernement voudra exercer pleinement, et lui seul, l prérogatives qu'il tient de la Constitution, il ne heurte aux habitudes prises, et qu'il n'y ait un conf de pouvoirs entre l'Elysée et Matignon.

On peut ensuite craindre qu'une majorité parleme taire différente, et cela viendra nous l'espérons bie ne réagisse en sens contraire de la majorité actue et ne veuille abuser de ses prérogatives.

On peut et l'on doit enfin redouter que le manq de confiance, l'absence de collaboration entre le Pa

lement et le gouvernement ne suscite très rapidement un déséquilibre des pouvoirs. C'est, sans doute, la conséquence la plus grave qu'entraîne la pratique actuelle et que malheureusement on a codifée !

J'en viens à la « *querelle du règlement* » et à deux points qui me paraissent essentiels parce qu'ils risquent d'approfondir le fossé qui sépare déjà gouvernement et Parlement, ce que Brocas a si bien fait ressortir à la Chambre lors de la discussion au Parlement.

Il y a deux points importants et qui ont des conséquences graves : les propositions de résolution, le droit de vote au Parlement. Je voudrais faire une remarque préliminaire. Pourquoi les travaux préparatoires de la Constitution ne sont-ils pas publiés ? En l'absence de ces textes, le Conseil constitutionnel est-il suffisamment éclairé pour baser ses avis ? Et s'il possède ces textes, nous devons les connaître aussi, car en République, les motifs des jugements ne sauraient être confidentiels.

Les propositions de résolution. Aux termes de l'article 37 de la Constitution « *les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi ont un caractère réglementaire* ». Il est bon qu'il en soit ainsi et que le Parlement n'ait pas à légiférer sur tout et sur rien. Mais l'irrecevabilité qu'en vertu de ce texte le gouvernement peut opposer à des propositions de loi, le règlement l'a étendue aux propositions de résolution. Et non seulement aux propositions de résolution d'où résulterait un accroissement de dépenses, mais à toutes les propositions de résolution ayant un caractère réglementaire.

Autrement dit, les parlementaires auront difficilement désormais la possibilité d'attirer l'attention du gouvernement sur les inconvénients résultant de tel arrêté ou de tel décret.

Le droit de vote au Parlement. La querelle des questions orales avec débat est inquiétante, non seulement par son côté juridique, mais surtout par l'état d'esprit dont a fait preuve le gouvernement.

Passe encore que le gouvernement ait soutenu à l'Assemblée nationale que les questions orales avec débat ne doivent pas être suivies d'un vote. Celle-ci a, en effet, le pouvoir — tout théorique actuellement — de renverser le gouvernement. Il semble que le gouvernement n'ait pas voulu donner à l'Assemblée nationale la possibilité et l'habitude de voter contre lui sur les questions mineures, de crainte qu'elle ne finisse par voter contre lui, même lorsque la question de confiance serait posée.

Mais comment le gouvernement peut-il, devant le Sénat qui n'a pas le pouvoir de le renverser, soutenir la même thèse ?

Si le gouvernement a soutenu cette même position devant le Sénat et avec une ardeur et une nervosité que le Sénat avait unanimement désapprouvées, et je veux féliciter et remercier le Sénat en la personne de son président M. Monnerville, si le gouvernement a fait cela, c'est parce que l'état d'esprit du gouvernement est fait d'une sorte de crainte, voire de méfiance envers le Parlement. Que serait-ce s'il n'y avait pas, dans l'Assemblée nationale, une majorité massive ?

Mais, dans ces conditions, que devient le Parlement ? Il se réunit fort peu, il discute à peine. S'il ne peut même plus voter, à quoi sert-il ?

Quand nous disons cela, nous autres Radicaux, ce n'est pas, encore une fois, par nostalgie du régime d'Assemblée de la IV^{e}, ce régime dont nous avons dénoncé, combattu et subi les périls mortels qu'il faisait courir à la République.

Mais si nous ne voulons à aucun prix du régime d'Assemblée de la IV^{e}, nous ne voulons pas davantage que le Parlement devienne une Chambre d'enregistrement.

Nous ne le voulons pas parce qu'il n'y a pas plus d'équilibre de pouvoirs dans un cas que dans l'autre, parce qu'il y a autant de risques de conflits de pouvoirs dans un cas que dans l'autre et que, partant, dans un cas comme dans l'autre on n'assure ni la stabilité gouvernementale ni un fonctionnement correct du régime parlementaire inscrit dans la Constitution.

Le fonctionnement correct du régime parlementaire, la stabilité gouvernementale, ne peuvent résulter, à la longue, que d'un juste équilibre des pouvoirs, que d'une collaboration constante et confiante entre gouvernement et Parlement.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'en sommes pas là, qu'il n'est que temps de s'y mettre et de s'y mettre tous ensemble.

Les vices que j'ai relevés, ils ne tiennent pas à la Constitution, mais à une mise en pratique incorrecte de cette Constitution. Il n'est donc pas question, dans mon esprit, de réviser la Constitution, mais de lutter, de se battre s'il le faut, pour la faire appliquer correctement.

C'est une tâche à laquelle il faut s'attaquer immédiatement, car rien ne justifie la prolongation d'une situation exceptionnelle. Je dis rien, et pas même l'Algérie et surtout pas l'Algérie, car nous sauverons d'autant mieux l'Algérie que nous serons plus républicains.

Le problème algérien

L'Algérie ? Où en sommes-nous, où allons-nous ?

La situation militaire ? Depuis quelques mois, l'action militaire paraît s'être intensifiée. La garde des frontières est plus poussée, les ouvrages entrepris à ces frontières ont été complétés et les rebelles ont beaucoup plus de mal à les faire traverser par leurs hommes et leur matériel, à l'est comme à l'ouest. On peut dire que cela va mieux, et je veux rendre hommage à notre Armée.

Cependant, tout le monde reconnaît qu'on ne peut attendre une solution exclusivement militaire du conflit, et que cette conception rendrait vain le sacrifice de nos soldats. D'abord parce que, matériellement, le combat est loin d'être terminé, les rebelles abattus étant très vite remplacés par d'autres.

Ensuite, parce que, de toutes façons, on ne s'impose pas éternellement par la force armée. Les militaires eux-mêmes, en même temps qu'ils font la guerre, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, essaient de pacifier le pays par tous les moyens : propagande, aide sociale, S.A.S., etc.

En bref, l'action militaire n'est qu'un des moyens de la politique poursuivie par les gouvernements français pour maintenir la présence française en Algérie.

Mais si, comme l'a affirmé à maintes reprises le chef de l'Etat, comme vient de l'affirmer à la Chambre le Premier ministre, mais si le moment approche où la situation militaire est telle que l'on puisse espérer bientôt une pause, encore faut-il savoir de quelle façon, avec qui, comment, pourquoi et sur quoi négocier ?

L'action diplomatique ? Il est nécessaire d'être, ici, très prudent pour ne gêner en rien l'action gouvernementale. Nous enregistrons le démenti donné par M. Debré à la Chambre à propos d'une union maghrébine. Il n'a nullement démenti pour autant que des conversations avec le roi du Maroc soient de nature à faciliter la paix en Algérie. Les liens d'amitié personnelle qui existent entre le chef de l'Etat et le roi du Maroc, les déclarations publiques d'amitié faites par l'un et par l'autre, permettent d'espérer de ce côté-là une « approche » (pour employer un terme à la mode) vers un règlement pacifique.

Mais sur quelles bases et de quelle façon ? Au point de vue de la procédure, le gouvernement s'en tient strictement à la déclaration du général de Gaulle d'octobre 1958, je n'ai pas pu aller chercher mes sources dans le *Petit Larousse*, comme M. Georges Bidault, force m'a été d'aller les chercher dans *La Nef*, et c'est ainsi qu'on peut lire dans *La Nef*, la phrase suivante extraite de la « *Directive d'information et d'action* du 10 mars 1959 », signée Debré : « *Afin d'arrêter les modalités du cessez-le-feu, les dirigeants de l'organisation rebelle recevront, à leur demande, un sauf conduit qui assurera leur venue en France et leur permettra, le cas échéant, de répartir. Sur place, les ordres ont été donnés, qui assureront, après le cessez-le-feu, le respect des conditions qui entourent* « la paix des braves » (ceci entre guillemets).

Je note immédiatement, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque sur ce point, que ce que le gouvernement entend discuter avec les rebelles, ce sont exclusivement les conditions d'un cessez-le-feu.

Le reste, le gouvernement français entend le discuter avec les seuls élus. La même directive poursuit, en effet :

« *Quand les armes se seront tues, la France travaillera* avant toute chose *à ce que l'Algérie façonne elle-même son destin; les libres élections au suffrage universel n'ont pas d'autre objet que de désigner les représentants seuls qualifiés pour exprimer, d'une manière totale, les aspirations de ces deux communautés* ».

Que sera ce reste ? Comment concevoir le destin futur de l'Algérie ? C'est ici que les difficultés commencent. Les déclarations officielles ou officieuses, ou semi-confidentielles des différents responsables ne permettent guère de se faire une idée de la politique gouvernementale. Pour essayer de comprendre cette politique, force est de procéder par élimination.

L'indépendance ? C'est une solution inconcevable. Sur ce point, aucune équivoque et tous les gouvernements, depuis 1956, ont été d'accord pour considérer que ce serait une folie. Les raisons en sont tellement évidentes qu'il est inutile d'insister.

L'intégration ? C'est un peu comme une auberge espagnole. Chacun y trouve ce qu'il y apporte. Les uns y voient un moyen de perpétuer « l'Algérie de papa ». Les autres y voient la fusion totale de l'Algérie à la France, les départements algériens devenant à la limite des départements français comme les autres.

Il est remarquable, en tout cas, que le chef de l'Etat se soit obstinément refusé à prononcer ce mot tant attendu de certains ultras.

Le chef de l'Etat paraît procéder d'une façon très prudente, très empirique, et ne vouloir prendre aucune position définitive.

Mais, la **Charte de l'intégration existe.** C'est le rapport Lauriol dont sont extraits les deux projets de loi déposés devant le Parlement et adoptés par la Chambre. Le dépôt de ces deux projets impliquera-t-il, de la part du gouvernement, une adhésion à la politique d'intégration ?

Examinons d'abord ce rapport et voyons si nous pouvons, nous, y adhérer. Le projet Lauriol comprend deux chapitres :

— Le premier traite d'abord de « *l'Unité territoriale de la métropole et de l'Algérie* » et préconise une série de mesures destinées à réaliser :

— l'unité des sources législatives et réglementaires ;

— l'unité administrative ;

— l'unité financière.

— Le deuxième, intitulé : « *La promotion française des musulmans d'Algérie* », traite de la formation culturelle, de la formation professionnelle, de la politique rurale.

Enfin, dernière partie, l'auteur traite du « *Coût de la promotion* », c'est-à-dire qu'il faut faire l'addition.

Sans entrer dans une analyse détaillée de ce rapport, on peut faire à son sujet un certain nombre de remarques.

La première c'est que M. Lauriol aura eu au moins le mérite de dire ce qu'était, à son sens, l'intégration.

C'est une position très loyale et à laquelle il convient de rendre hommage.

Et la deuxième remarque, c'est que l'auteur de ce projet s'est bien rendu compte que les mesures proposées étaient pour la plupart inapplicables avant longtemps. C'est vrai pour l'unification monétaire. Il eût été paradoxal de réaliser cette unité monétaire en ce moment et de faciliter ainsi l'envoi aux rebelles d'argent collecté en métropole.

Mais c'est vrai aussi de presque toutes les autres mesures proposées. Pratiquement, le rapport Lauriol pose des principes, mais immédiatement après il pose tellement d'exceptions à ces principes, soit sur leur date d'application, soit sur leurs modalités d'application, qu'il les annule en grande partie. **Proposer l'intégration est une chose, la faire en est une autre.**

Une troisième remarque, qui découle de la précédente : les mesures préconisées par M. Lauriol ne peuvent, de l'aveu même de leur auteur, entrer en application qu'une fois l'Algérie pacifiée. Par conséquent, même si elles étaient adoptées, elles ne contribueraient guère à pacifier l'Algérie, sinon en présentant aux musulmans la promesse d'un avenir meilleur.

Je ne veux pas nier le pouvoir d'attraction du programme Lauriol, mais je le crois restreint. Il n'est que de voir, pour s'en rendre compte, la diversité des réactions provoquées chez les élus d'Algérie. Certes, ils ont presque tous voté les deux projets tirés du rapport Lauriol, mais avec de telles différences, de telles divergences dans l'interprétation qu'on peut se demander ce qui serait arrivé si le Gouvernement avait fait siennes toutes les propositions Lauriol, si le Gouvernement avait repris à son compte la charte de l'intégration.

Le Gouvernement ne l'a pas fait ; il n'a retenu qu'une infime partie de ce rapport, deux projets, dont l'un est applicable à terme, celui sur la monnaie. Ces deux projets constituent peut-être une satisfaction de principe donnée aux intégrationnistes, mais ils n'avanceront pas pour autant la solution du problème.

A ce stade, et sans vouloir jouer le jeu trop facile qui consiste à opposer la conception du Chef de l'Etat à celle du Premier Ministre, nous sommes bien obligés, en citant leurs propres paroles, de constater qu'il existe plus qu'une nuance entre la pensée du général de Gaulle et celle de M. Debré, Premier Ministre.

M. Debré a dit que les deux projets n'étaient qu'un commencement.

Le général de Gaulle a dit — bien que ce ne soit pas l'usage de mettre en cause le Chef de l'Etat je suis bien obligé d'y faire référence puisque tout le monde, dans le débat à la Chambre, majorité, opposition et Chef du Gouvernement, a fait référence à lui, j'ai donc des précédents de taille — le général de Gaulle, lui, a déclaré : « *Je ne préjuge pas de ce que sera le statut politique de demain de l'Algérie. Ceux qui le font n'expriment que leur désir. Il faut être plus modeste, il faut vouloir opérer la transformation humaine de l'Algérie avec la France. Au fur et à mesure le bon sens algérien prendra le dessus et nous rencontrerons leur adhésion.* »

On ne saurait mieux dire. Au lieu de faire aux Musulmans, déjà si souvent trompés et, partant, sceptiques, de magnifiques promesses pour l'avenir, il vaut mieux faire dès maintenant tout ce qui est faisable dans le domaine économique culturel et social. C'est par des mesures concrètes et immédiatement réalisables que nous gagnerons la confiance et que nous obtiendrons un résultat.

Cette conception empirique, humaine, du Chef de

l'Etat est aussi la nôtre. On ne peut que regretter que la loi-cadre, préparée par le Gouvernement de notre ami Bourgès-Maunoury, n'ait pas été votée il y a vingt mois, ce qui aurait fourni un cadre convenable et fait gagner bien du temps pour appliquer cette conception, et on mesure aujourd'hui combien de temps a été perdu par la faute de ceux qui nous dénonçaient comme voulant brader l'Algérie.

***

Mesdames, Messieurs, au terme de cette analyse, un peu technique, à la fois trop longue et trop brève et un peu monocorde, et je m'en excuse auprès de vous, notre Congrès aura à tirer ses conclusions.

Je n'ai prononcé à aucun moment de ce rapport les mots qui sont dans son titre : « *Défense de la République, Algérie, renforcement de la démocratie* », mais ils ont été sans cesse présents à mon esprit.

Je considère que la République sera défendue, que la démocratie sera renforcée :

Si les institutions nouvelles s'orientent bien dans la voie tracée par la Constitution, celle du régime parlementaire ;

Si nous arrivons à résoudre le problème algérien, et sur ce point j'ai confiance dans les vues et dans l'action du Chef de l'Etat pour aider grandement à résoudre ce problème ;

Si enfin on ne divise pas à nouveau la Nation en ressuscitant les querelles qui, il y a cinquante ans, l'ont menée au bord de l'abîme.

Il est dit dans la Constitution, article 2 que « *la France est une République laïque* » et nous disons, nous, qu'elle doit le rester.

Et, là aussi, point n'est besoin de demander une révision de la Constitution, là aussi il faudra se battre pour faire respecter la Constitution.

Je me suis souvent référé à la Constitution. Pourquoi ? Parce que je ne suis pas de ceux qui font de l'opposition systématique et stérile et, par principe ; c'est une position ridicule quand on fait de la politique.

Je me suis souvent référé à la Constitution car j'ai moi, le respect des textes, et nous avons, nous autres Radicaux, le respect des textes.

Cette Constitution, que nous n'avons pas tous votée, que j'ai votée pour ma part, mais que d'autres amis, pour d'excellentes raisons, n'ont pas votée, elle a été adoptée par les huit dixièmes de la Nation. Elle est notre Charte, elle est la Charte de la vie dans la Nation et, quels que soient ses défauts, elle permet, je vous l'assure, elle permet à la République de vivre. Encore faut-il qu'elle soit appliquée. Et c'est pourquoi je dis : la Constitution certes, mais rien que la Constitution, mais toute la Constitution.

Il faut enfin — et j'en aurai terminé — que cette Constitution soit appliquée dans l'esprit qui est le nôtre, celui qu'exprime si bien la devise qui, depuis cent cinquante ans, est celle de la France : Liberté, Egalité, Fraternité.

M. GORECKI-LEROY (Oise) :

Ayant habité l'Algérie ainsi que des pays étrangers, autrefois colonies espagnoles ou anglaises, je voudrais vous présenter quelques observations qui, je l'espère, pourront contribuer à dégager les conditions d'une paix que nous souhaitons tous.

De très nombreux Français sont persuadés qu'une solution raisonnable du problème algérien, en dépit de sa complexité, est encore possible, mais, dans le même temps, ces mêmes Français font preuve de pusillanimité lorsqu'il s'agit d'exprimer à haute voix les principes sur lesquels cette solution peut reposer. Ils s'en remettent au général de Gaulle pour imaginer la formule libératrice et celle-ci, une fois trouvée, sous la contrainte des événements, ils n'hésiteront pas à lui adresser d'amers reproches, ou même à le condamner. Il y a des précédents à de pareilles injustices.

Ce comportement est inadmissible. Certes, il ne s'agit pas de définir dans le détail, sur la place publique, les bases d'une négociation qui lierait ceux qui doivent nous engager. Il est certain, néanmoins, qu'une négociation sérieuse serait plus aisée et ses résultats plus durables si elle recueillait ouvertement le consentement d'un grand nombre de Français préalablement éclairés sur ses véritables données.

Entre les Ultras, qui brandissent une intégration impossible en ne pensant le plus souvent qu'à leurs intérêts personnels, et ceux qui prônent une indépendance illusoire en sacrifiant l'intérêt de la France et de l'Algérie à leur idéologie, le moment n'est-il pas venu enfin de dire quelles pourraient être les bases de cette négociation, faute desquelles elle serait improbable ?

Notre ami montre alors les principes qui ont présidé aux entreprises coloniales de différents pays ; pour les Anglo-Saxons, en Amérique du Nord, primauté de la race blanche ; pour les pays ibériques, en Amérique du Sud, la foi religieuse ; la Russie elle-même a assuré sa cohésion par l'acceptation d'une commune idéologie. Il poursuit :

Ces exemples montrent que les Etats, les nations, les sociétés ne se constituent et ne se maintiennent que s'ils s'organisent autour d'un principe de vie commun.

La France bourgeoise du XIX[e] siècle, dont le catholicisme de façade était traversé de libre pensée, a respecté en Algérie les populations de race différente et la religion musulmane. Elle a respecté aussi les cadres traditionnels et les langues diverses.

Un libéralisme politique, partiel et épisodique devait, par la suite, lui faire perdre dans une large mesure le bénéfice de cette attitude généreuse et condamner la France à des difficultés sans nombre pour le jour où le peuple endormi prendrait conscience de son originalité.

En toute équité, il faut souligner cependant que la France avait compris, plus ou moins clairement, qu'il fallait un *ciment* pour assurer la permanence de l'Algérie dans l'obédience française ; elle a donc tenté plus ou moins sérieusement de faire des « citoyens » des hommes de ce pays, sans distinction de race ou de religion.

Mais cette politique des « *droits de l'homme* » réclamait en Algérie plus d'autorité que le gouvernement de Paris n'en a témoigné et surtout une plus exacte appréciation des fondements économiques d'une telle ambition. Elle gardait cependant, avec le temps, bien que menée avec une infinie timidité, quelques chances de succès.

Malheureusement, à partir de 1920, peut-être par crainte de favoriser une extension du communisme dans un pays laïcisé et non encore suffisamment développé économiquement, elle a été stoppée, sinon dans les apparences, du moins dans les faits.

Le statut de 1947, même s'il avait été pleinement appliqué, venait trop tard.

Ce tableau est bien schématique, mais on y découvre la première et la plus fondamentale des raisons des difficultés algériennes : l'absence d'un solide principe de vie sociale commun à tous les habitants de l'Algérie.

Aujourd'hui, qui oserait nier que, grâce aux idées que

nous avons inculquées aux élites musulmanes, l'Algérie cherche à devenir une nation ?

Si l'on ne veut pas que celle-ci se fonde sur la primauté d'une race ou d'une foi, où peut-elle encore trouver le principe nécessaire à sa cohésion ?

Il n'est pas sage, après tant d'occasions perdues, de penser qu'elle puisse s'appuyer sur la simple identité des droits politiques.

Au demeurant, on oublie trop que toute égalité des droits entre Européens et Musulmans qui ne s'accompagne pas d'une relative égalité économique est un leurre. Les rapports officiels sur la disparité des situations économiques entre métropolitains et musulmans, s'ils jettent une lumière sur cette question, rendent mal compte de son importance.

Pour supprimer cette disparité en quelques dizaines d'années, la France devrait faire un effort financier gigantesque de l'ordre de 7 à 800 milliards par an. En supposant cet effort supportable, la forme qu'il devra revêtir comporte de graves difficultés.

M. Gorecki insiste longuement sur l'absence d'infrastructure économique et sociale, les difficultés d'implantation généralisée d'usines, le manque de main-d'œuvre qualifiée et les graves inconvénients d'une redistribution de revenus entre Français et Algériens.

Malgré le coût, malgré les difficultés, malgré les incertitudes de cette politique, c'est pourtant dans cette direction que réside à terme le fondement d'une solution durable du problème algérien.

La nécessaire volonté de vivre ensemble pourra, en effet, reposer alors sur des conditions matérielles d'existence auxquelles les Musulmans comme les Européens seraient également attachés. Ces conditions contribueront vraisemblablement aussi à donner un jour naissance à une certaine communauté d'esprit, une « *European way of life* » qui n'est réalisable aujourd'hui que fondée sur un niveau de vie élevé.

C'est parce que cet espoir est raisonnable que ne doit pas être considérée comme inéluctable l'indépendance pure et simple de l'Algérie.

Mais, avec la même force, nous croyons que cette volonté de vivre ensemble ne peut s'affirmer ni se maintenir dans le cadre d'institutions métropolitaines, et pas davantage dans un cadre unitaire algérien.

Il faut prendre, une fois pour toutes, conscience des réalités algériennes : religieuse, ethnique, démographique, linguistique, économique, etc.

Ce n'est, à notre avis, que dans un cadre confédéral que pourront se résoudre leurs contradictions.

Le régime institutionnel de l'Algérie pourrait utilement s'inspirer de diverses constitutions actuelles, notamment de celle de la Suisse. L'Algérie serait ainsi divisée en cinq ou six « pays » : petite Kabylie, grande Kabylie, pays de Tlemcen, de l'Oranais, de l'Algérois, etc. L'autonomie de chacun devrait être considérable. Selon son ethnie particulière, chacun d'eux pourrait posséder notamment sa propre législation civile et sociale. Au moment où, à l'évidence, il convient de jeter les premières bases d'une politique démographique, il est indispensable que cette dernière soit décidée et appliquée par les représentants authentiques des intéressés...

Kabyles, Européens, Arabes, sont également chez eux en Algérie, mais c'est d'abord par la « *reconnaissance* » immédiate de leurs différences que pourra se réaliser progressivement ensuite leur unité.

Pour tous ceux des habitants d'Algérie qui y sont profondément attachés, la patrie ce n'est pas seulement la terre de leurs parents, mais c'est plus encore le lieu de leurs espérances communes.

Pour permettre une négociation portant en elle ces espérances, il faut admettre solennellement la vocation à l'indépendance de chacun de ces « pays » : cette vocation ne devant naître d'ailleurs, à notre sens, qu'après un délai de quatre ans par exemple, pendant lequel serait faite l'épreuve de cette nouvelle vie en commun.

Certes, le danger de dislocation de l'Algérie est donc à redouter à terme, mais en regard de ce risque, bien des espoirs apparaissent.

Avec la reconnaissance de la « vocation » à l'indépendance, les collectivités arabes, kabyles, européennes ne connaîtront plus cette méfiance réciproque qui troublе leurs rapports.

Les Musulmans trouveront dans le cadre confédéral la satisfaction de leur nationalisme ou, plus exactement, de leur désir de « liberté collective » ; ils perdront le sentiment d'infériorité qu'ils ressentent à l'égard des Marocains et des Tunisiens et même des ressortissants des jeunes Etats de la Communauté.

Sachant que, s'ils le voulaient, ils pourraient obtenir l'indépendance pour les « pays » où ils vivent ou dans lesquels ils pourraient se rendre, ils aborderaient sans nul doute dans un esprit compréhensif, une négociation à laquelle ils aspirent pour la plupart.

En conclusion, l'orateur exprime l'espoir que ces conditions permettront aux Européens d'Algérie de perdre « ce complexe de peur qu'ils dissimulent mal dans l'outrance de leurs sentiments ». Il se dit persuadé qu'avec le temps, la vie en commun de ces collectivités deviendrait plus aisée parce que fondée sur le consentement, et estime que la France ne peut refuser la vocation à l'indépendance à chacun des pays qui composeront l'Algérie.

Il termine par un proverbe oriental : « La sagesse dans les grands dangers, c'est la témérité ».

M. STERN (Seine-Sud) :

Je me permettrai, non pas de critiquer l'exposé de notre ami Ebrard, mais d'aborder quelques points qu'il a omis ; ce n'est d'ailleurs pas de sa faute, car réellement il ne pouvait pas tout traiter.

Je lui suis redevable d'avoir parlé de ce que j'appellerai le défi économique des Soviets.

Ce qu'a dit Ebrard est évidemment exact : les Soviets font en sorte que leur pays se développe deux fois plus vite que les pays de l'Occident, mais il faut tenir compte de l'avance de l'Occident sur l'Union Soviétique à l'heure actuelle. Quand Ebrard a dit : « que se passera-t-il quand cette avance n'existera plus ? » a-t-il calculé à quelle époque exacte cette avance sera complètement anéantie ?

Je considère qu'il ne faut pas tenir compte seulement de cette avance. Les pays qui ont bénéficié de la civilisation, de la culture française, je veux parler de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Nord, ne peuvent pas passer si facilement de l'influence de l'une à l'autre, et je crois qu'il faut développer cette influence de la civilisation, de la culture françaises, car il me semble que l'économie ne doit pas primer sur tout.

Notre ami dit l'importance que revêt à ses yeux le problème de l'aide aux pays sous-développés, se préoccupe de l'avenir de notre jeunesse, souhaite une collaboration des hommes de science avec l'industrie privée. Il pense que l'Europe des Six n'est pas viable à elle seule et redoute le tête-à-tête avec l'Allemagne.

Il termine en disant :

Le débat n'est pas épuisé et je veux remercier Ebrard de nous avoir tracé le cadre des débats ultérieurs qui auront lieu dans nos fédérations.

Mme GEORGES-PICOT (Seine-Sud) :

Je me proposais d'apporter ici des précisions sur la possibilité de développement dans le cadre du Marché commun de la petite et moyenne entreprise qui est, certainement, avec l'artisanat, un des aspects les plus extraordinaires et les plus convaincants du génie français. Faute de temps, j'y renonce ; je reprendrai cet exposé à une prochaine occasion.

Mme Patenôtre nous a dit avec son dynamisme et son intelligence habituels, ce matin, ce qu'elle pensait des possibilités de l'avenir de la jeunesse. Il est bien vrai que cette question de la jeunesse est la plus brûlante qui puisse être traitée à l'heure actuelle, indépendamment de celle de l'Algérie, car il s'agit d'assurer des débouchés à nos jeunes, soit à ceux qui combattent, au moment de leur retour, soit à ceux qui grandissent et qui encombrent les bancs de l'école et qui n'y trouvent pas la place nécessaire, et c'est pour nous, pères et mères de famille, le problème numéro 1.

Mme Georges-Picot félicite François Giacobbi de son discours sur la politique générale, note la jeunesse, non exempte de maturité politique, du rapporteur et déclare fort à propos :

Il est incontestable que si le Parti radical sait attirer à lui la jeunesse la plus intelligente, la plus libérale, la plus raisonnable, il aura franchi le cap des plus grandes difficultés et il aura trouvé là l'élément de dynamisme et de pérennité dont — quelle que soit la valeur des hommes remarquables que l'on y rencontre — il a nécessairement besoin.

M. DOUX (Meurthe-et-Moselle) :

M. Ebrard a dit que l'Etat dépensait trop. Evidemment, il a soulevé les applaudissements d'une bonne partie du congrès. Ce sont des généralités que nous n'aimons pas quand on est fonctionnaire.

Je trouve en effet qu'il aurait été peut-être souhaitable de préciser quelles sont les administrations qui dépensent trop, car je vais en citer une à laquelle j'appartiens, les P.T.T. et une autre que je connais bien, l'Instruction publique, et je vous demande si vous trouvez qu'on dépense trop dans ces administrations où le personnel est accablé de travail. Il n'y a qu'à voir comment travaillent les P.T.T.

J'aurais souhaité aussi que M. Ebrard précise les responsabilités non pas en mettant tout sur le compte des administrations et de l'Etat, personnalité morale insaisissable. car, qui trouve-t-on à la tête des administrations sinon un ministre, donc une personnalité politique ?

Dans l'Administration il y a beaucoup de choses à modifier ; il faudrait, dit M. Doux, commencer par réviser les textes anciens et périmés dont l'application contestable fait perdre un temps considérable.

En outre, notre ami ne croit pas qu'il soit possible de faire des investissements, d'avoir une école laïque et forte, d'engager des dépenses utiles alors que dans le même temps, le budget militaire — qui échappe, dit-il, au contrôle de la Cour des Comptes — s'élève à 1.800 milliards.

Il va conclure :

Si je comprends que les ministres radicaux soient obligés de concilier leurs tendances avec celles des autres, ici, dans un congrès, il est souhaitable que, par un vote clair, nous définissions notre principe en matière de laïcité et en matière de cessation de gaspillages militaires.

M. VER (Gironde) :

Après les interventions extrêmement éloquentes que vous avez entendues, très modestement je vais apporter une petite contribution à la défense de la laïcité.

Il m'a semblé indispensable d'aborder ce problème, car, actuellement, l'esprit laïque, en France, est menacé d'un péril mortel.

L'orateur évoque Jules Ferry. Il se veut tolérant, mais constate qu'à la faveur des événements de 1940, *la réaction a entrepris de* « faire abroger ce qu'elle appelle les lois scélérates » *: l'enseignement public, laïque, gratuit et obligatoire. Il interroge :*

Que veut-on et que reproche-t-on à l'enseignement public ? L'enseignement public, par définition, est neutre, qu'il s'agisse d'enseignement du premier degré, du secondaire ou de l'enseignement supérieur. Le monde entier sait que les maîtres de notre enseignement, à quelque degré qu'ils soient, sont compétents, dévoués et neutres.

Dans l'enseignement laïque se trouve réunies l'instruction et l'éducation morale. C'est une morale laïque, évidemment, et lorsqu'on enseigne l'amour de la Patrie et le respect de l'opinion des autres, je trouve que cela est magnifique.

Je dis aux partisans de l'enseignement confessionnel : Messieurs, l'éducation religieuse, faites-la chez vous ou dans les édifices religieux de votre choix, que vous soyez catholiques, protestants, musulmans ou israélites. Mais pas dans l'enseignement lui-même.

Au vrai, ce qu'on veut retrouver, c'est l'emprise réactionnaire dès l'enfance. Jamais on n'a accepté la République et la Démocratie. C'est par ce biais des écoles confessionnelles subventionnées complètement qu'on arriverait dans vingt ans à vaincre l'esprit démocratique.

Notre ami demande à tous les membres de ce Congrès, à nos parlementaires d'être vigilants, plus que jamais, afin de grouper toutes les forces républicaines radicales démocratiques pour la défense de l'école laïque. Il soumet une motion en ce sens au Congrès.

M. RAYNAL (Pyrénées-Orientales) :

J'ai le devoir de vous faire part d'une motion rédigée à votre intention par le congrès départemental des Pyrénées-Orientales :

Les militants de la fédération des Pyrénées-Orientales, en leur assemblée générale du 31 mai 1959, demandent au congrès national du Parti, tenu à Pau, d'affirmer la volonté du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste de rester vigilant et uni face aux dangers qui menacent encore la République.

La fédération se fait l'interprète de l'espoir que ses militants mettent en un retour du Parti aux sources traditionnelles de son action.

Elle demande au congrès de souligner l'attachement des Radicaux-Socialistes à l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité que nous ont légué nos pères et de proclamer l'union des tendances qui pourraient se faire jour dans la grande famille radicale autour de la doctrine commune.

Le Parti de la tolérance et de la juste mesure doit affirmer dans la France d'aujourd'hui sa foi inébranlablement républicaine.

M. RABIER (Hautes-Pyrénées) :

Je demanderai simplement qu'un membre du groupe parlementaire radical vienne, au nom de ses collègues, exprimer devant le congrès la volonté du groupe radical de s'opposer à toute tentative de loi antilaïque.

LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE

René BILLÈRES : *“Le malaise dont souffre notre pays vient des divisions de la gauche”.*

J'AI cru comprendre qu'il n'était pas inutile que j'intervienne dans la discussion, après les déclarations qui viennent d'être faites et les questions qui viennent d'être posées. Si je suis dans ce débat un intrus, vous me le pardonnerez. On ne peut pas ne pas répondre à une question d'un militant, fût-il des Hautes-Pyrénées.

Je ne voudrais pas borner — je nouris une ambition peut-être excessive — mon propos à la question de l'école, car je crois qu'il y a dans l'esprit de beaucoup de nos amis présents à ce beau congrès, un certain nombre d'interrogations et ces interrogations méritent une réponse.

Je n'ai pas qualité pour parler au nom des élus radicaux à l'Assemblée nationale. Je ne peux ici apporter que mon sentiment tout personnel, mais je pense que je ne trahirai pas la pensée qui leur est commune si je dis avec beaucoup de modération ce que je pense moi-même.

Une question qui certainement se pose à vous, c'est de savoir ce que nous voulons politiquement à l'heure actuelle. Nous nous sommes interrogés depuis des mois, après les élections, sur le rôle que nous pouvions désormais espérer remplir dans la vie publique nationale. Certains même sont allés jusqu'à penser que, peut-être, il faudrait réviser, dans une révision bien sûr déchirante, des positions prises dans un passé même récent.

Je crois que le congrès, depuis deux jours, a fait la preuve que des interrogations de cet ordre, qui pouvaient toucher jusqu'à l'existence et au nom du Parti, ont reçu ici, de vous tous, une pleine et satisfaisante réponse. Nous sommes vivants et nous sommes debout ! Et il est également certain que nous pouvons constater chez nous un climat, permettez-moi de le dire, bien agréable, de bonne volonté générale et d'effort pour un accord réel.

Nous avons, hier, voté des statuts nouveaux, tout au moins modifiés. Cette révision était nécessaire. Elle satisfait notre goût de logique et notre esprit qui est resté fortement constituant. Permettez-moi de vous dire qu'elle ne suffit pas. Les statuts ne sont que le cadre dans lequel notre action doit prendre sa place. Encore faut-il définir précisément cette action et donc remercier, comme on l'a déjà fait, très chaleureusement, nos rapporteurs qui sont venus, ce matin, sur un certain nombre de sujets importants, voire capitaux, vous proposer des positions politiques sans équivoque.

Nous avons voté un texte qui a trait à la réunification ou à la réunion, comme on voudra, de notre Parti et je saisis cette occasion de dire, sans aucun esprit de camaraderie complaisante, que vous avez tous reconnu, à cette occasion, combien vous aviez eu raison, à Lyon, en septembre dernier, de confier la présidence de notre Parti à Félix Gaillard.

Il s'est montré, dans des circonstances difficiles et parfois douloureuses, le pilote avisé dont certains refusaient jusqu'à l'espérance à notre Parti déchiré, et je suis convaincu que l'accueil que vous avez fait à la sagesse et à l'humanité de Félix Gaillard était non seulement pour lui une justice rendue mais aussi, il me permettra de le dire, une compensation aux heures difficiles qu'il a vécues au milieu des critiques et même des attaques dont certaines, venant d'amis très chers, lui étaient particulièrement pénibles.

M. René BILLERES

Mais cela encore ne suffit pas et je prends soin de noter — je m'aperçois que je vais devenir très bavard — mais ceci est important pour beaucoup d'entre nous que la réunion de notre Parti ne doit, en aucun cas, compromettre son unité retrouvée. Toutes les garanties doivent être prises, permettez-moi de le dire, pour qu'on ne revienne pas chez nous reprendre les carrières qui ont été fâcheusement interrompues lorsque dans un moment d'aberration, je le veux bien, mais d'où bien des difficultés sont venues, on a quitté notre Parti parce qu'il ne se révélait plus l'instrument docile qu'on avait rêvé de faire de lui.

Ce ne sont pas là des questions de personnes, mais une sécurité élémentaire pour l'avenir et si devait revivre chez nous (je le dis tout net, j'espère ne blesser personne) cet esprit, si j'ose dire, qui était à l'origine de nos divisions et de nos querelles, c'est-à-dire l'opportunisme politique, cette espèce de technique dont on prétendait qu'elle était le sommet de l'habileté politique, et qui fait fi de la confiance, de l'activité, de la foi des militants, inutile de vous dire que nous irions fatalement à des lendemains encore plus douloureux et plus fâcheusement décisifs que le passé que nous venons de connaître.

Nous ne pouvons pas adhérer à cette majorité

Les deux orateurs qui m'ont précédé ont évoqué, l'un la question de l'Ecole, l'autre celle de la défense républicaine. Elles sont liées. Certains mots aujourd'hui peuvent paraître usés pour avoir perdu, dans un emploi trop fréquent et apparemment trop peu sincère, une grande partie de leur sens, mais, en fait, nous sommes bien placés à un moment où la défense de la démocratie parlementaire doit être l'essentiel de nos préoccupations.

« *La République est toujours en danger* », disait

Alain. Je crois que si Alain revenait parmi nous, il penserait que, aujourd'hui particulièrement, la République est en danger, du moins cette substance de la République qu'est pour nous la démocratie parlementaire hors de laquelle, puisqu'elle est basée sur la représentation nationale et sur la responsabilité du Gouvernement devant les élus du peuple, hors de laquelle, dis-je, nous ne concevons pas qu'il puisse y avoir de régime républicain.

Je ne rechercherai pas si c'est la Constitution qui met en danger la République. Je ne pense pas qu'il soit bon de raviver des querelles rétrospectives, mais il est certain, en tout cas, que la séparation des pouvoirs, prévue par la Constitution, et l'équilibre des pouvoirs qui l'était probablement un peu moins, ne sont pas respectés dans l'application que l'on fait des textes constitutionnels, et qu'en particulier le contrôle parlementaire ne s'exerce plus comme la Constitution voulait, je l'espère, qu'il s'exerçât.

Songez que l'initiative parlementaire s'est amenuisée considérablement au cours des dernières années. Quand on dit que l'on sépare l'exécutif du législatif, il faudrait préciser ce qu'il reste encore au législatif étant donné que les grandes propositions qui engagent des dépenses considérables ne peuvent plus — et sans doute y a-t-il à cela une raison de sagesse justifiée par la tentation d'une démagogie un peu facile — les grandes propositions, les grands projets de réforme, les lois-programmes ne peuvent plus être déposés par des parlementaires sur le bureau d'une Assemblée nationale. Mais, justement, plus cette initiative parlementaire législative diminue — et l'on a vu ces temps derniers que l'on nous en refusait jusqu'à l'ombre et au fantôme — et plus le contrôle doit s'exercer, car si ce contrôle ne s'exerce pas, si l'Assemblée des représentants du peuple ne peut pas concevoir par elle-même les véritables problèmes, proposer elle-même des solutions au Gouvernement et s'assurer que le Gouvernement en tient compte, il n'y a plus de régime parlementaire et c'est l'exécutif qui siège sur les bancs de la majorité à l'Assemblée nationale...

Or, il n'y a pas, à l'heure actuelle, semble-t-il, de majorité parlementaire qui veuille contrôler le Gouvernement. On vous l'a dit fort justement tout à l'heure, on ne peut pas attendre d'elle qu'elle accomplisse ce devoir. Elle n'est unie, m'a-t-il paru, que par l'opposition violente à tout ce qui rappelle un passé dont la défaite l'a portée au pouvoir, opposition qui la conduit jusqu'à une intolérance vraiment fâcheuse dans une assemblée parlementaire, unie aussi par la volonté d'aide à l'école privée qui semble bien être le plus efficace et peut-être le seul ciment qu'on ait jamais trouvé pour unir toute la droite.

Alors ? Alors, je dis que nous ne pouvons pas adhérer à cette majorité, à cette allure, à ce caractère de majorité qui ne remplit pas son devoir de contrôle vis-à-vis de l'exécutif. Je ne me sens pas, personnellement, dans cette Assemblée, membre d'une majorité comme celle-là, et je ne peux pas ne pas tenir compte de cette observation et de cette conviction, même pour des votes qui n'engagent pas le seul règlement de l'Assemblée nationale.

Ne laissez pas s'installer cette idée que la démocratie parlementaire est inutile

Or, ceci peut devenir très dangereux, car, ainsi, le gouvernement supprime le contact avec l'opinion qui n'est pas seulement l'acclamation des foules, mais aussi le dialogue avec les élus de la Nation. Cette forme de contact ne peut être remplacée par rien, ni par le prestige d'un homme, si grand soit-il ni surtout par le libéralisme des artistocrates...

Ce contact est d'autant plus nécessaire qu'il semble bien que l'esprit public ne soit pas aujourd'hui très favorable à la démocratie parlementaire. Voici peut-être le plus grave : à force d'antiparlementarisme, humoristique ou politiquement orienté, on a réussi à persuader un grand nombre de citoyennes et de citoyens que tous les députés étaient fatalement des gens préoccupés de leur seul intérêt personnel, de leur seule carrière et, qu'au fond, ils ne représentaient plus dans la Constitution actuelle, qu'une sorte de luxe théorique et gratuit, un épiphénomène parasitaire.

Ne vous y trompez pas, cette idée fait maintenant beaucoup de chemin, et pas seulement chez les gens portés par leur tempérament aux solutions extrêmes. En tout cas, vous ne pouvez pas dire que, dans la jeunesse, l'esprit démocratique progresse ou se redresse, ce n'est pas vrai.

Il faut nous méfier de certains exemples et de certaines réussites étrangères. Les succès incontestables, quoi qu'on pense, de certain régime totalitaire, dans l'ordre technique et économique, ont poussé beaucoup de gens en France à penser que notre infériorité dans certains domaines, notre retard étaient dus, justement, à la démocratie parlementaire, bien lente, bien dispersée, impuissante. Vous avez pu lire qu'un certain nombre de jeunes se proposaient d'établir chez nous une démocratie totalitaire. Vous avez constaté que ces idées font du chemin. On a dit aussi dans l'armée... mais il ne faut pas croire que ces jeunes gens ou ces militaires soient par définition des gens aberrants ; ils sont honorables, le plus souvent, ils sont assurément patriotes, et si vous laissez s'installer dans l'esprit de gens honorables et patriotes cette idée que la démocratie parlementaire est inutile et stérile, alors, vous aurez beau respecter formellement toutes les Constitutions du monde, même si elles prévoient expressément le régime parlementaire démocratique, c'en sera fini de la démocratie, et l'inertie de l'Assemblée et le dégoût de l'opinion nous conduiront, lors de la première crise, de la première vacance, à l'aventure finale que, précisément, nous voulons tenter d'éviter.

Obtenir l'égalité des prestations sociales entre citoyens français

Comment défendre la République ? Comment restaurer son prestige dans l'esprit public ? Comment faire adhérer les jeunes à la démocratie parlementaire ? C'est le problème capital, non pas seulement théorique mais essentiel et substantiel que nous devons aborder aujourd'hui si nous voulons être dignes de cette confiance recréée entre nous.

Ah ! Ce ne sera pas facile ! Il y faudra des mois, des années d'efforts. On a présenté trop de programmes qui n'étaient pas appliqués, fait trop de promesses électorales, trop lassé les auditeurs de réunions publiques pour espérer du jour au lendemain renverser la vapeur. Et pourtant il faut reconquérir l'opinion de la République française à la démocratie parlementaire.

Je m'interroge, j'ai, comme vous, essayé de réfléchir sur ce problème qui est, je crois, le problème principal pour nous. Je n'apporte pas toutes les solutions ni même une solution, mais je suis frappé par une constatation que beaucoup d'entre vous ont pu faire comme moi.

Le peuple français est très sensible à l'égalité. C'est

son honneur, c'est la base même de notre démocratie. Demandons-nous si dans le passé nous avons été aussi sensibles à l'égalité que le sont nos militants et nos électeurs et l'ensemble du peuple de France. Au lieu de nous lancer dans des programmes très vastes, très méritoires sans doute, qui reproduisent inlassablement des vérités premières mais restent le plus souvent des vérités théoriques, demandons-nous — excusez-moi d'être parfois un peu cruel, je le suis aussi pour moi-même, croyez-le, au moment où je vous parle — si nous avons tout fait pour faire comprendre que la République est un régime efficace et qui mène vers le progrès dans l'égalité de toutes les classes sociales.

Je suis frappé du fait que nous n'avons pas encore réussi à établir l'égalité des prestations sociales entre citoyens français. C'est un objectif d'une importance capitale, et pas seulement pour les agriculteurs, mais pour tous ceux dont précisément nous nous réclamons: artisans, commerçants, travailleurs indépendants, qui doivent avoir les mêmes droits que les autres...

J'entends bien les objections. S'il y a dans la salle des experts économiques, financiers, ils doivent sourire de ma naïveté. J'ai entendu demander la réforme de la Sécurité sociale, croyez-moi elle serait beaucoup plus facile à opérer si elle tendait à l'égalité sociale de tous les citoyens de ce pays, si on la liait à un progrès véritable d'égalité qui serait accepté ou désiré par un grand nombre de nos compatriotes.

Je vais aller jusqu'au bout de ma pensée. Peut-être suis-je d'un certain point de vue trop facilement réfugié dans l'idéalisme, mais pour un objectif comme celui-là, s'il se révélait en cours d'application ou en cours de recherche des solutions, que nous devions changer quelque chose à nos structures économiques et sociales, je dis que cela vaudrait la peine de le changer.

De même, faisons-nous tout ce qu'il faut pour essayer, sur le plan social, d'assurer le plein emploi pour tout le monde? problème grave et qui se pose aujourd'hui. Nous sommes-nous penchés suffisamment, retenus peut-être par une sorte d'objectivité, de scrupule financier, sur le problème du chômage? Est-ce que le Parti Radical se condamnerait à déchoir s'il envisageait l'étude d'un projet sérieux d'assurance-chômage ?

Ne pourrions-nous pas — et ici j'entrerai dans la deuxième partie des questions qui nous ont été posées — nous battre sans arrêt pour l'éducation de nos enfants. On a dit ce matin des choses très pertinentes. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de partis autres que le Parti Radical qui fassent de l'éducation nationale proprement dite et des enfants en premier lieu le sujet de leurs préoccupations. Or, c'est là un problème primordial que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'an dernier au mois d'octobre et qu'on a heureusement rappelé ce matin.

D'ici 10 ans nous devrons intégrer 1.500.000 jeunes à la vie active. Quelle richesse si nous faisons notre devoir! quelle condamnation pour nous et pour la République si nous ne le faisons pas.

Nous devons donner à ces enfants un niveau de qualification bien supérieur à celui dont ils auraient besoin aujourd'hui car alors la transformation industrielle aura fait que notre pays aura de moins en moins besoin de manœuvres et d'ouvriers spécialisés, ces parias du monde moderne, mais beaucoup plus besoin de techniciens qualifiés, de cadres, d'ingénieurs. Voici une décision capitale et j'avais proclamé sans cesse qu'elle l'était ; j'aurais voulu qu'on adoptât intégralement le Plan Le Gorgeu qui est un programme, je dois le dire, sensé, prudent et qui suffisait tout juste aux besoins de l'Education nationale. Or, la majorité ne parle plus du Plan Le Gorgeu, mais d'un plan de trois ans...

Il faut aussi penser que nous devons défendre sans trêve, je vous le demande, la réforme de l'Enseignement. Je n'ai pas pu la réaliser, je me le reproche, mais je n'étais pas dans les conditions voulues, ayant à persuader beaucoup de personnes, à lever d'abord beaucoup d'hostilités, même au sein de notre parti. Or, il nous faut, plus que jamais, une authentique réforme de l'enseignement. En effet, d'où allons-nous tirer les dizaines de milliers de professeurs dont nous avons besoin pour la jeunesse si nous ne faisons pas consciencieusement, minutieusement, avec conviction et avec amour, l'exploration des ressources intellectuelles de notre peuple ? Comment trouverons-nous les indispensables milliers de chercheurs, d'ingénieurs et techniciens et qui ne soient pas seulement les serviteurs d'une entreprise privée, mais aussi les amis des ouvriers, si nous ne donnons pas leur chance à tous nos enfants, si nous ne faisons pas la réforme de l'Enseignement ?

On a parlé ce matin de la concurrence soviétique. Comme on a eu raison. Il ne suffit pas d'écarter la Russie soviétique du nombre des nations civilisées pour ne pas voir qu'en matière technique elle fait un effort (je dis bien technique...) un effort de prospection d'enseignement, et de culture que nous devrions bien lui envier. Je n'ai pas de sympathie particulière pour le communisme et j'estime qu'il faut lutter contre lui mais si nous nous tenons au malthusianisme de l'intelligence, au mépris de la richesse humaine, nous sommes certainement battus d'avance, et il ne faudra pas attendre 15 ans pour devoir avouer une défaite irréparable.

Enfin, comment veut-on que nous jouions notre rôle et en France, et en Algérie, et en Afrique si un grand nombre de techniciens, de professeurs et d'ingénieurs nous manquent ? Et quand on parle de l'aide aux pays sous-développés, croyez-vous que ce soit avec des mots seulement et quelques crédits que nous pourrons aider sérieusement ces pays ? Ce qu'il faut partout c'est la présence d'hommes français de valeur, que nous devons envoyer outre-mer, dans le Proche-Orient, ailleurs, partout où l'on réclame encore la présence de la culture et de l'intelligence française.

Ce qui est laïque, c'est l'humanisme français par excellence

C'est en fonction de cette mission actuelle de l'Education nationale que j'aborde un problème qui, à vrai dire, n'en est pas un pour nous : la laïcité de l'Ecole. Je remercie nos amis qui sont venus demander des assurances et poser des questions. Je ne suis pas sûr qu'à l'extérieur on ne nous oppose pas cette question avec une sorte de joie maligne, et peut-être dans l'espoir de diviser notre Parti.

Ce n'est pas à ces questions faussement désintéressées et à ces demandes hostiles que je répondrai. Nous avons été attaqués à l'extrême-gauche pour notre idéal laïque ; on nous a qualifiés de « *laïques bourgeois* », et nous avons été censurés à droite où on nous a traités « *d'infâmes sectaires* ». Eh bien ! *ce qui est laïque c'est l'humanisme français par excellence.* Dans un pays comme le nôtre, où les religions se sont affrontées, où les idées sont si nuancées, sinon si diverses et si vigoureuses, où les Partis se forment et se défont si facilement, l'idéal laïque, l'idéal de respect d'autrui, de sympathie pour autrui est une nécessité vitale et nationale. Nous n'avons pas le droit de le laisser déformer par ceux qui veulent lui imposer, bien à tort ! le masque crispé de l'intolérance, mais nous n'avons pas à rougir de lui et je suis convaincu que ceux-là même qui le combattent seraient bien heureux, dans la persécution, de nous trouver à leurs côtés pour leur dire

non seulement notre respect, mais aussi notre sympathie et leur prouver notre solidarité.

L'idéal laïque n'est pas un idéal religieux, comment pourrait-il l'être ? Mais, mesdames et messieurs, pourquoi ne pas le dire ? Il y a des formes très belles de la Religion, les formes les plus humbles qui vivent dans notre peuple et pour elles nous n'avons, encore une fois, que sympathie et respect. Je considère que les premiers ennemis de l'idéal laïque sont ceux qui tendent à faire croire qu'il existe un idéal d'athéisme militant et qui ainsi travestissent l'idée qu'ils devraient incarner.

Je rends bien volontiers hommage à tous nos maîtres. J'admire la façon dont ils remplissent leur tâche si difficile, mais je puis dire, sans vexer personne, que si tous les maîtres de l'Ecole publique avaient été enseignés dans le respect et l'amour de cet idéal, nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui à le défendre. Ceci ne constitue point une critique, mais, en tant que Ministre de l'Education nationale, j'ai pu constater, au travers de certaines plaintes...

UNE VOIX. — Et les calomnies ?

M. BILLERES. — ...que, justement, la réfutation des calomnies ne suffit pas. Pourquoi ne dirions-nous pas toute la vérité ? Il n'y a pas de tabous ici. Je dois dire que si tous ses amis avaient dépensé au service de l'Ecole laïque tout le dévouement qu'il faut bien reconnaître à nos adversaires, au service de l'autre Ecole, eh bien ! nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Il est si vrai que la laïcité se confond avec la Nation, que je vais vous dire comment s'intitulait l'ordonnance prise par le général de Gaulle en 1948 pour rétablir les lois laïques abolies par Vichy. Elle portait le titre que voici, un beau titre auquel nous adhérons bien volontiers et pleinement : « *Ordonnance pour le rétablissement de la légalité républicaine* ».

Il n'y aurait que danger pour notre pays à laisser se rouvrir la vieille querelle dans ce domaine, à laisser ranimer ces passions mortes et ensevelies. Il nous faut donc défendre l'idéal et la législation laïques et je ne comprends pas que ceux qui prétendent unir la Nation ne sentent pas la nécessité d'éviter le fatal et funeste cortège des péripéties qui s'enchaîneront les unes aux autres, des surenchères parallèles, des récriminations alternées et toujours renaissantes. Cessons donc cette querelle dans une Nation qui prétend donner en Afrique et ailleurs des leçons d'humanisme...

En outre la législation laïque constitue en fait un facteur d'équilibre extrêmement difficile à remplacer. Aussi je ne concevrais pas, quelles que soient les réserves qui puissent être faites ici ou là, que le Parti Radical, qui a inscrit l'Ecole dans le triptyque qui préside à son Congrès, n'envisageât pas l'idéal laïque tel que je viens de le définir, dans son niveau véritable, mais aussi dans ses exigences impérieuses, qu'il ne l'inscrivît point au nombre des principes qu'il doit défendre pour assurer l'unité de la Nation.

Le peuple est particulièrement sévère pour les partis démocratiques lorsqu'ils sont désunis

J'ai trop parlé, je voudrais terminer, mais aussi vous dire que nous devons nous interroger sur la façon dont nous pouvons défendre et faire approuver notre programme par des initiatives parlementaires ou autres. J'espère que lors de la discussion prochaine du budget, au moment essentiel du contrôle parlementaire, tout ceci sera dit, et je vais adresser une prière à mes amis de l'Assemblée : les militants ne comprendraient pas que nous ne votions pas tous de la même façon.

Sans doute faudra-t-il dans le Pays une campagne acharnée, patiente, d'une ardente patience, pour que nous puissions remonter le courant. Nous avons tous dit et écrit tant de choses ! Quelles que soient nos excuses, nous devons faire effort pour retrouver la confiance et faire valoir la qualité de notre parole. Mais nous devons nous y mettre tous, et il faut essayer de faire que nous ne soyons pas seuls, car le problème se pose à tous les républicains.

Je dit tout de suite que, pour mon compte, dans le cadre de l'Assemblée nationale, malgré un règlement impératif, j'aimerais infiniment mieux que nous restions isolés à quatorze, quittes à ne point participer à certains avantages d'une commodité limitée, isolés, mais intransigeants et purs.

...Intransigeants et purs plutôt que de nous associer à certains hommes qui ont pour eux sans doute la force d'appoint, mais peut-être n'ont pas renoncé au rêve chimérique de diviser l'actuelle majorité pour y puiser, à force de souplesse et de patience, des troupes et le commandement dont ils se sentent en ce moment si fâcheusement démunis.

J'entendais dire hier que le Parti socialiste apparaissait à certains trop à droite, à d'autres trop à gauche, mais je crois que si nous nous prêtons à des opérations de division de la gauche dans ce pays nous n'aurons rien fait pour restaurer la démocratie.

Je crois à la gauche, et le malaise dont souffre notre Pays est en premier lieu celui des divisions de la gauche, pour des questions de personnes le plus souvent plutôt que de principe.

Comment voulez-vous que le Pays croie à la démocratie quand il voit les partis qui se réclament d'elle divisés et, au sein de ces partis, certaines personnalités faire appel à des adversaires dans les différends qui les séparent de leurs amis ?

Oui, la gauche doit s'unir. Ce sera parfois difficile. Il faudra peut-être passer au-dessus de beaucoup de susceptibilités qui, à mes yeux, ne méritent qu'un intérêt tout à fait secondaire et provisoire, mais le grand devoir des républicains c'est de s'unir, et le Parti Radical le premier doit s'unir. Je sais bien que les tendances sont nécessaires, mais pourquoi la tendance que je défends ferait-elle de moi l'ennemi de celui qui professe une tendance différente ?

Pourquoi n'acceptons-nous pas cet ordre démocratique où la contradiction est fertile quand elle est objective, quand elle n'est guidée que par le souci de rectifier l'opinion d'autrui, de faire valoir une raison authentique ?

Le peuple croit, il a cru longtemps — je souhaite qu'il croie encore — profondément, que la démocratie c'est l'union des personnes, c'est l'entente des citoyens et celle des élus, le contraire de cette discrimination, de cette séparation que les féodalités et les classes tendent toujours à réinstaller et renforcer dans notre pays... C'est pourquoi, aux élections, il est particulièrement sévère pour les partis démocratiques lorsqu'ils sont désunis, lorsqu'ils donnent le spectacle des querelles et des divisions.

Soyons pleinement démocrates. Faisons en sorte que, désormais, la règle démocratique, dans la bonne volonté et la confiance mutuelle, qui ne sont pas, je crois, des vertus pour les seuls petits enfants et les incorrigibles naïfs, préside aux démarches de notre Parti. Alors, oui, unis, nous serons puissants et nous serons résolus, et nous pourrons espérer — notre présence ici a tous a ce sens — qu'à force de patience et d'ardeur, à force de nous serrer les coudes, à force de nous tenir la main les uns les autres, à force de nous considérer seulement comme des frères et des compagnons pour le même combat, oui, nous serons dignes de notre passé, nous garderons la République et serons utiles à notre Patrie !

FÉLIX GAILLARD :

“ Nous nous réjouissons de voir l’affection et la confiance mutuelle enfin revenues au parti”.

MESDAMES et citoyens, les rapports que vous avez entendus ce matin et au début de l’après-midi, les interventions qui les ont suivis et, en particulier, la dernière d’entre elles qui a été saluée, comme elle le méritait, par des applaudissements unanimes, tout cela rendrait presque inutile que je prenne une fois de plus la parole dans ce Congrès.

Comment ne pas constater, à travers toutes ces interventions, une très grande et très profonde unité de pensée et de sentiments ?

Si, à mon tour, je désire m’adresser à vous, c’est moins pour apporter à nos discussions quelque chose de nouveau, que pour tirer un bilan de cette journée, pour faire un résumé de tout ce que nous avons entendu.

Qu’il s’agisse de ce que nous avons mis sous le vocable, sous le titre « *Défense de la République* », qu’il s’agisse des problèmes économiques et financiers, qu’il s’agisse des problèmes de l’Algérie et de la mise en place de la Communauté, qu’il s’agisse enfin des problèmes de politique étrangère, de la construction de l’Europe et de la crise de Berlin, j’ai vraiment le sentiment qu’un assentiment aussi large que faire se peut se dégage en faveur des thèses que les rapporteurs et Billères ont développées devant vous.

Mais, faisons, si vous voulez, ce résumé, et préparons ainsi les résolutions que notre Commission proposera demain au vote du Congrès.

DEFENDRE LA REPUBLIQUE

Défendre la République, défendre la démocratie. Nous devons, sur ce point, prendre une position claire et explicite. Nous devons dire complètement notre pensée sur ce sujet et dire pourquoi nous pensons ainsi.

Nous sommes déçus par l’esprit qui anime ceux qui mettent en œuvre les institutions nouvelles. Au mois de septembre de l’année dernière, nous étions, les uns, partisans d’accepter la nouvelle Constitution, de la recommander au vote populaire ; les autres, au contraire, étant partisans de voter contre et de faire campagne contre elle.

Ceux qui étaient d’avis de recommander la Constitution nouvelle au pays, ne l’ont pas fait avec cet enthousiasme aveugle et intéressé de ceux qui attachent

Une partie de la salle du Congrès

toute leur carrière politique à une fidélité tapageuse à un homme.

Ceux qui ont recommandé cette Constitution nouvelle le faisaient parce qu'ils pensaient d'abord que, dans la situation où nous étions, il n'était pas possible de créer un vide politique absolu, et, d'autre part, parce que la Constitution de la IVᵉ République avait besoin d'être redressées.

Si ce que nous disons aujourd'hui sur le nouveau régime est vrai, ce n'est point, il faut le répéter sans cesse, en raison de je ne sais quelle nostalgie que nous aurions de ce qu'a été le régime de la IVᵉ République. Et pourquoi aurions-nous, d'ailleurs, cette nostalgie ? Nous qui, à l'origine, en 1944, avons combattu la Constitution de la IVᵉ République ?

J'entends encore la grande voix d'Edouard Herriot dénoncer tous les vices de cette Constitution ; prévoir, annoncer comment elle allait tourner, et affaiblir le régime républicain. Et je puis dire que, jeune homme encore, c'est en l'entendant, en le lisant dans la presse que je suis venu avec un certain nombre de mes amis, à ce Parti dont vous m'avez, depuis, confié la direction.

Nous devons dire aussi que, tout au long de la IVᵉ République, nous avons été le Parti de ceux qui ont voulu modifier la Constitution, réparer ses erreurs, combler ses lacunes. Nous devons dire que dans le jeu même des institutions telles qu'elles étaient, on ne peut pas reprocher au Parti Radical d'avoir adultéré des institutions imparfaites. Au contraire, nous avons toujours été animés par le souci de sauver ce régime en le perfectionnant, en le réformant.

Et moi-même, quelques mois avant la fin, n'avais-je pas réussi à accomplir les trois quarts du chemin d'une revision indispensable dont les modalités se retrouvent dans l'actuelle Constitution ?

Donc, ce n'est pas au nom de la nostalgie de tout ce qu'il y avait de mauvais, bien sûr ! dans le fonctionnement de la IVᵉ République que nous regrettons et que nous critiquons la manière dont le nouveau régime s'établit. Mais nous disons que l'on est en train de ne pas éviter une erreur que, pourtant, il ne faut pas commettre : aller d'un excès à l'autre, passer de l'omnipotence, de la dictature de l'Assemblée à l'abaissement et à l'humiliation du Parlement. Ceci est une erreur qui peut être fatale à ceux-mêmes qui la commettent. Un régime politique est fait pour tenir le coup dans les bonnes comme dans les mauvaises fortunes. Actuellement, on peut dire « *tout beau, tout nouveau* », mais qu'une grève générale des services publics intervienne, qu'un coup dur nous arrive outre-mer, où sont les équilibres ? Comment prépare-t-on les équilibres politiques à l'intérieur du régime ?

Le Parlement ? Regardons le règlement qui a été récemment voté par la majorité de l'Assemblée nationale.

C'est l'évidence même que ce règlement invente des interdictions, des obstacles, des empêchements que jamais la Constitution n'a prévus.

Par une sorte de maladie collective, la majorité que le peuple français a envoyée à l'Assemblée nationale se lie les pieds et les mains, s'abaisse, s'interdit — et elle n'a pas le droit de s'interdire ce qui lui est un devoir — de remplir la mission pour laquelle elle a été envoyée au Parlement, la mission que la Constitution lui reconnaît effectivement.

Et puis, il n'y a pas que cela. Il y a, nous le sentons bien, que le Gouvernement du pays n'est plus conçu selon les traditions républicaines.

Qu'est-ce que c'est qu'un gouvernement ? C'est une équipe d'hommes solidaires, responsables et qui assurent la direction politique des affaires du pays. Ce n'est pas la juxtaposition de grands commis, de chefs d'administrations. Sans doute on s'apercevra que la disposition constitutionnelle selon laquelle il y a incompatibilité entre le mandat de parlementaire et un poste ministériel est une disposition néfaste pour le fonctionnement et l'harmonie du régime. C'est une chose qu'un parlementaire ne pouvait pas dire il y a un an, on l'aurait accusé de penser à ses intérêts personnels.

Mais maintenant, on peut davantage dire ces choses.

Or ce Gouvernement qui n'est plus que la juxtaposition de commis et de chefs d'administrations, à qui échappent véritablement les grandes affaires politiques, il est lui-même plongé de plus en plus dans une atmosphère technocratique. Nous sentons qu'il se coupe de la vie nationale, des préoccupations du grand nombre. Tout cela n'est pas prévu dans la Constitution.

Dans ces conditions, le chef de l'Etat qui est, de par la Constitution, l'arbitre, devient de plus en plus le gestionnaire direct des affaires. Si bien que nous glissons progressivement du régime d'une démocratie parlementaire, qui se caractérise par la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée, vers une démocratie du type présidentiel.

Je ne dis pas que cette forme de régime soit *a priori* moins bonne, moins démocratique que l'autre. De grands pays comme les Etats-Unis ont ce régime et on ne peut pas dire que les Etats-Unis ne soient pas une démocratie. Mais alors il fallait le dire, il fallait le faire, et le régime présidentiel eût entraîné des dispositions constitutionnelles différentes : un Président de la République élu par un collège plus large mais doté d'un mandat moins long. Le Parlement aurait eu d'autres pouvoirs et certainement supérieurs à ceux qu'il possède dans sa tâche de contrôle et de législation.

Bref, nous devons dire, et je crois que c'est l'expression de votre pensée commune, que nous sommes inquiets de la tendance que nous voyons s'affirmer au bout de six mois d'application du régime nouveau. Et parce que nous ne sommes pas liés au destin d'un homme, que nous le respectons trop, devrais-je dire, pour essayer de nous servir de lui, parce que nous ne sommes pas liés de cette allégeance personnelle, et que nous avons recommandé le vote de la Constitution, nous avons plus que les autres le droit de dire ce que nous pensons et le devoir de vigilance parce que la responsabilité que nous avons prise est plus lourde, parce que la responsabilité que nous avons prise est plus personnelle.

Comme vous avez pu le comprendre par ces explications, la Constitution n'est pas tout et n'est pas la raison première de nos craintes. C'est la majorité elle-même de l'Assemblée telle que le peuple français l'a élue qui est probablement déterminante dans la mise en œuvre de la Constitution. Si le peuple français, en novembre, avait élu une Assemblée dont la composition politique eût été comparable à celle, disons de 1951, ou à celle de l'actuel Sénat, vous sentez combien la répartition des forces politiques, le choix des hommes, l'état d'esprit qui auraient présidé au démarrage des institutions nouvelles auraient été différents. Cette remarque est d'autant plus grave que nous savons bien que, si on votait dimanche prochain, la réponse du suffrage universel serait infiniment différente de la réponse qui a été donnée les 23 et 30 novembre derniers.

Nous sommes devant ce phénomène véritablement rare, extraordinaire, illogique à première vue, que l'autre Assemblée, le Sénat, pourtant élu à un suffrage indirect et restreint, est très probablement beaucoup plus représentative de la tendance profonde et des grandes nuances permanentes de l'opinion publique française que l'Assemblée élue au suffrage universel direct.

Aussi ne devons-nous pas nous effrayer outre mesure de ce qu'est la composition politique de l'actuelle Assemblée et je dirai presque que nous en sommes certainement moins ennuyés que le Chef de l'Etat lui-même.

Derrière cette représentation distordue, il y a les forces politiques dans le pays et je crois pouvoir dire ce soir que nous en sommes une. Il y a des millions et des millions de gens dont beaucoup avaient, disons-le, perdu la tête et qui l'ont retrouvée depuis. Et c'est pourquoi nous devons les uns et les autres, dans notre comportement, ne pas chercher à suivre les avatars superficiels de ce qui se passe en ce moment dans la politique, dans la vie parlementaire, nous ne devons pas chercher à nous associer ou à être associés à toutes les « *cuisines* ».

Nous devons — je partage sur ce point entièrement le point de vue que Billères nous donnait tout à l'heure — nous devons prendre de la distance et prendre de la hauteur. C'est la première fois, mes chers amis, depuis des dizaines d'années, que nous ne sommes pas au Gouvernement. Quelle chance ! Nous allons pouvoir, libérés de ces soucis qui, croyez-le, sont parfois fort lourds et préoccupants, nous allons pouvoir travailler à refaire notre substance et notre avenir et nous allons travailler à cela calmement, posément, si vous me permettez de le dire, à la charentaise, en avançant un pied après l'autre. Nous disposons sans doute de deux, trois ou quatre années pour refaire cette substance républicaine, cette substance radicale. Profitons-en.

Nous devons accomplir cette tâche, non pas seulement comme une tâche interne au Parti Radical, mais comme un élément moteur du regroupement des forces républicaines dans le pays.

A cet égard, j'ai, vous le savez — et je n'ai pas attendu notre Congrès et votre approbation, j'étais sûr d'avance de l'avoir — pris l'initiative, il y a maintenant quelques mois, de provoquer des contacts et des rapprochements avec d'autres partis républicains. C'était peut-être une entreprise manquant de modestie étant données les chances de survie qu'on nous prêtait à l'époque. Confiant dans l'avenir, j'ai néanmoins pris ces contacts avec un certain nombre de formations politiques ou syndicales et nous avons constitué au sein de notre Parti une délégation qui a pris, elle aussi, conctact en particulier avec la délégation du Parti Socialiste. Régulièrement, j'ai l'avantage d'avoir avec M. Guy Mollet des conversations par lesquelles nous souhaitons préparer cette Confédération des forces républicaines dans le pays.

L'accueil que nous trouvons auprès de lui et auprès de ses amis nous aurait permis, dès aujourd'hui, de présenter une formule de coopération à deux. Mais notre ambition va plus loin. Ce que nous voulons, c'est associer, en dehors de nos deux Partis, tout ce qui est une force républicaine, tout ce qui est une force sociale dans ce pays, et particulièrement nous voulons agir ensemble de telle sorte que les forces syndicales évoluent par rapport à leur tradition de neutralité politique. Nous voulons faire comprendre à ces forces syndicales que le combat pour un avenir professionnel meilleur ne peut plus désormais être dissocié du combat pour la défense des libertés publiques elles-mêmes.

Nous voulons faire comprendre à ceux qui ont ces responsabilités syndicales qu'il est vain d'espérer un avenir professionnel si d'abord les masses profondément démocratiques de ce pays ne sont pas organisées, alertées pour que jamais plus dans l'avenir un 13 mai puisse se renouveler.

Je fais à nouveau ici publiquement appel à tous ceux qui, dans le pays, ont le même souci que nous, c'est-à-dire à tous ceux qui désirent préserver un régime de liberté publique, de respect de la personne, un régime de progrès économique et social.

Je fais appel à toutes ces forces politiques et syndicales pour qu'avec nous elles se regroupent, pour qu'avec nous elles affirment que, oui, la démocratie n'est pas un vain mot, que la démocratie n'est pas une dépouille du passé, que la démocratie n'est pas une étoile déjà morte, et dont la lumière achève d'envoyer sur la terre les derniers rayons.

Telle est la première partie de mes conclusions.

Je vous propose à la fois une critique de ce qui existe, une méthode d'action pour l'avenir et des procédés de regroupement des forces qui pensent comme nous. Si vous êtes d'accord, c'est dans ce sens que, selon moi, devrait être précisée la résolution qui vous sera proposée demain.

L'ALGERIE

Mais, vous le savez bien, une des causes des difficultés qu'éprouve la démocratie dans le pays réside dans le prolongement de la guerre d'Algérie.

La France est tout entière tendue vers ce problème capital dans lequel elle est engagée totalement.

Je ne dirai pas que le débat qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale ces derniers jours ait beaucoup contribué à éclairer la question. On y a vu l'intolérance se donner libre cours. On y a vu des orateurs énonçant des vérités si simples qu'elles étaient des évidences se voir pratiquement interdire de parler, et des querelles de vocabulaire prendre la place des discussions d'idées. C'est pourtant un problème assez complexe et assez douloureux pour qu'on s'efforce d'en parler avec calme.

L'Algérie, depuis quatre années, est vraiment la passion de la France. Toute notre jeunesse y combat. Elle en revient avec le sentiment que cette terre est française mais aussi ne sachant pas comment elle peut être le mieux française et le demeurer.

Un immense effort économique d'investissement se déroule là-bas dans les sables, un trésor s'y découvre, chaque jour de plus en plus énorme. Actuellement, c'est l'assurance de 50 millions de tonnes de pétrole par an à partir de 1964, c'est-à-dire largement plus que les besoins de la consommation française. C'est, il faut le dire au passage, une des réalisations de la décadence passée !... bien qu'on nous expliquera peut-être que le pétrole s'est trouvé tout seul ou qu'on ne l'a découvert qu'à partir du 14 mai au matin.

Quelque chose qui va changer l'avenir de la France et même l'avenir de l'Europe est actuellement découvert, car, en plus du pétrole, des gisements de gaz naturel, quinze à vingt fois plus importants que celui de Lacq, soit l'équivalent de 80 à 100 millions de tonnes de charbon par an, vont être exploités ; des tuyaux passant sous la mer pourront aller jusque dans la Ruhr.

Cela veut dire qu'en raison de ces combats qui sont cette fois-ci la chose de la Nation elle-même, alors que l'Indochine ne l'avait pas été, et pour des raisons économiques fondamentales, le destin de l'Algérie et celui de la métropole se lient chaque jour davantage.

A ce point de vue, la position et les prétentions du F.L.N. ne sont pas conformes à la nature des choses et le seront de moins en moins.

Mais il y a la guerre qui continue, il y a le combat qui se poursuit et dont on ne voit pas la fin.

Sur quoi ce combat se poursuit-il et pour quoi se poursuit-il ? Ce n'est pas parce que la France, la métropole refuse aux populations musulmanes d'Algérie une égalité des droits, un appui économique lui permettant une évolution rapide, c'est parce que depuis des années tous les Gouvernements de la IV[e] et de la V[e] République ont toujours refusé aux chefs du F.L.N. qu'ils soient les seuls représentants de l'opinion publique algérienne.

J'ai eu, lorsque j'étais Président du Conseil, des conversations à ce sujet avec un homme, mort maintenant, et qui, d'ordre d'un de mes prédécesseurs, a sans doute eu le plus de contacts directs avec les chefs du F.L.N.

Je me souviens qu'il me disait que le point essentiel, et le seul, sur lequel ces conversations avaient échoué, c'était que le Gouvernement de la République française ne voulait pas reconnaître le monopole de la représentation politique au profit du F.L.N.

Le F.L.N., de son côté, était prêt à renoncer au préalable de l'indépendance pourvu qu'on lui reconnaisse la seule représentativité de la population musulmane d'Algérie.

Ainsi je crois que l'on fait une fausse querelle lorsque les uns accusent les autres de refuser la négociation. Car une négociation en vue d'un « cessez-le-feu » est fatalement entourée d'une atmosphère politique, même si cette négociation est limitée au « cessez-le-feu ». Cette négociation, Guy Mollet, Bourgès-Maunoury, moi-même puis le général de Gaulle et M. Michel Debré nous en avons répété l'offre dans des termes presque identiques. Et le fond de notre pensée est, je crois, sur ce point identique... Mais ce que nous ne pourrons admettre et ce que personne ne pourrait admettre, c'est de livrer la population musulmane au destin politique que veulent lui imposer ceux qui ne sont quand même qu'une infime minorité.

Voilà dans quels termes se pose, selon moi, le problème du « cessez-le-feu ». Qu'on dit vos députés au début de l'année ? Nous avons voté pour le Gouvernement en précisant que nous n'investissions nullement le Gouvernement, mais que nous voulions, dans un vote où nos voix n'étaient pas décisives, signifier que nous pensions que le Président de la République était, dans l'état actuel des choses, et de très loin, le seul homme qui avait une chance d'aboutir au « cessez-le-feu » en Algérie. Je le répète aujourd'hui. Notre opinion n'a pas changé. Les discussions sur le régime politique futur de l'Algérie, les querelles verbales et d'école sur l'intégration ou la non-intégration tout cela est dénué de réalité.

Je m'en suis entretenu avec certains élus d'Algérie. Je leur ai posé une question que je veux vous poser à vous. En Algérie, le problème le plus grave, à longue échéance, c'est la natalité démentielle qui règne dans ce pays. La courbe de natalité algérienne fait que ce territoire qui a déjà 9 millions de musulmans en aura 20 millions dans moins de vingt ans, si cette courbe continue selon sa direction actuelle. Il est tout à fait évident que la métropole est absolument incapable de supporter une telle courbe démographique et en même temps d'apporter aux musulmans ce que signifie pour eux l'intégration, c'est-à-dire l'égalité, ou tout au moins la comparabilité des niveaux de vie.

Ce problème est fondamental. Son évolution fera plus que tous les mots magiques le destin politique de l'Algérie. A son égard, que signifie l'intégration ? Est-ce que cela consiste à donner aux musulmans les mêmes allocations familiales qu'aux métropolitains ? Est-ce que cela consiste au contraire à modifier les mœurs et les coutumes des musulmans, à prendre les mesures qui permettront de ramener la natalité à un taux équivalent à celui de la métropole ?

Je n'ai jamais pu obtenir une réponse à cette question précise et pourtant capitale. Et je dois dire que, selon la réponse, je pourrais être intégrationniste ou ne pas l'être... Mais j'aimerais savoir où l'on me conduit... Et lorsque j'entends des élus musulmans à l'Assemblée parler à la tribune ou dans les couloirs, ce qu'ils font plus volontiers, je comprends que tout ce qui est l'intégration véritable, c'est-à-dire le rapprochement du régime civil des mœurs et coutumes des musulmans des mœurs et coutumes métropolitaines, je comprends qu'ils sont farouchement opposés à cette intégration. Vous avez pu voir l'opposition immédiate à laquelle s'est heurté le projet de loi prévoyant une réforme de la justice coranique. Le Gouvernement s'est empressé de faire machine arrière. Vous avez constaté également les critiques, et elles sont graves, car elles sont d'ordre religieux, qu'a rencontré le décret pris par le général de Gaulle tendant à lutter contre la polygamie et la répudiation unilatérale qui sont parmi les causes essentielles de cette natalité aberrante.

Alors il faut que nous soyons clairs, je ne sais pas si nous pourrons le définir dans une motion, dans une résolution, mais une politique d'intégration ou visant à l'intégration, qui n'aurait pour objet que de donner aux musulmans le côté agréable de l'intégration et qui se traduit pour la métropole par des charges humaines et financières de plus en plus considérables, mais qui, en même temps, refuse de voir tous les aspects de l'intégration, ceci est une politique à laquelle nous devons nous opposer tout de suite, parce qu'il est bien certain que la France ne pourra pas la mener à bonne fin.

Au contraire, une politique qui, en Algérie, consiste à apporter le remède véritable aux problèmes, est une politique que nous pouvons et que nous devons soutenir parce que nous pensons, en effet, que l'Algérie ne peut pas ne pas rester associée à la France intimement, parce que l'avenir commun de ces deux territoires est lié, leur destin est commun. Je sais bien que dès que l'on apporte un doute, une critique, une nuance à une pensée déterminée, on est immédiatement rangé dans le clan des « *bradeurs* ». Je voudrais simplement faire remarquer que la IV^e République a livré à la V^e une Algérie française et je souhaite que la V^e puisse en faire autant envers la VI^e...

Voilà, mesdames, mes chers amis, ce que je peux dire en m'excusant d'avoir été si long sur l'Algérie.

L'ECOLE LAIQUE

Est-il besoin d'appuyer, d'affirmer notre complet accord avec les remarquables paroles si élevées, si nobles que Billères a prononcées tout à l'heure sur notre position en matière de laïcité. Et je lui suis très particulièrement reconnaissant d'avoir démoli ces caricatures que l'on peut faire de notre pensée sur ce point.

Ce que j'en dirai n'est pas pour ajouter à sa pensée, mais pour la résumer. Nous avons une conception de la laïcité qui est une conception dynamique, c'est-à-dire que nous ne restons pas accrochés aux vieilles luttes du passé, nous avons, au contraire, de cette affaire et du problème de l'école, une conception dynamique. Nous pensons que, dans l'époque moderne, les problèmes de l'école se posent d'une manière aussi générale qu'ils se posaient du temps de Jules Ferry.

Pour Jules Ferry, il s'agissait d'apprendre à des millions d'enfants à lire, à écrire, à compter, à être des citoyens de leur temps. Pour nous, aujourd'hui, il s'agit d'apprendre à des millions d'enfants à être des citoyens d'aujourd'hui, des citoyens modernes, des citoyens de demain, c'est-à-dire des hommes ayant entre les mains un métier utile pour la société. Ceci est un problème d'une ampleur comparable au problème qu'a résolu Jules Ferry lorsqu'il a construit les premières écoles et formé les premiers maîtres pour les premiers enfants de ces écoles.

Billères avait établi un projet de réforme de l'enseignement il y maintenant trois ans. A combien de difficultés, mon cher ami Billères, ne nous sommes-nous pas heurtés pour que ce projet vienne en discussion ! Je crois avoir l'honneur d'avoir pu le faire inscrire, d'avoir fait commencer le débat au Parlement. Mais tout ce qu'on peut appeler vraiment dans ce domaine la réaction, c'est-à-dire tous ceux qui ne veulent pas

donner à tous les enfants de ce pays leur chance, tous ceux qui ne comprennent pas que chaque enfant de ce pays — et c'est son honneur — a le droit d'avoir une égalité de chance, et que cette égalité il la trouve parce qu'on lui met entre les mains un métier, une activité utile à l'économie, à la vie moderne, tous ces gens nous ont, au cours des années, des trois dernières années, opposé que c'était trop tôt, qu'il fallait réfléchir davantage, et puis surtout que ça coûterait beaucoup trop cher, qu'il n'y avait pas d'argent. Mais alors, maintenant on va trouver de l'argent pour en donner aux écoles privées ?

Ça n'est pas le même argent sans doute, il n'a pas la même odeur...

Sur ce point, donc, il n'y aura pas non plus de désaccord entre nous, et c'est pourquoi je n'insisterai pas davantage.

LA POLITIQUE EXTERIEURE. LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Je voudrais maintenant, pour terminer, passer à la dernière partie de nos conclusions. Nous sommes devant une crise mondiale internationale grave et périlleuse. Brocas, ce matin, en a longuement analysé les termes et vous sentez qu'à force de jouer à jeter des allumettes dans des barils de poudre il n'est pas exclu qu'un jour l'un d'entre eux n'explose.

Quelle position prendre dans cette affaire d'ensemble qui trouve actuellement son point de friction à propos du statut de Berlin, mais qui, demain, peut se déplacer dans un tout autre lieu ?

Je le dis sans ambages et sans longs discours, nous n'avons pas d'autre solution et d'autre recours que le courage et la fermeté.

J'approuve, pour ma part, entièrement la position prise par le Gouvernement en cette affaire. Je désapprouve tous ceux qui, d'une manière directe ou indirecte, opposent des formules plus ou moins illusoires et dont l'unique effet serait d'affaiblir encore la solidarité de l'Alliance Atlantique.

Cette Alliance n'est pas très bien portante et je ne suis pas sûr que dans les derniers mois quelques démarches de la France n'aient pas contribué à l'affaiblir.

Cette Alliance n'est pas très bien portante, elle est de plus en plus déphasée par rapport aux véritables problèmes de la défense commune, parce que certains de ses membres s'obstinent à limiter sa portée à une aire géographique déterminée, à en borner les effets aux engagements exactement stipulés dans le traité initial.

Or il est certain que s'il y a un danger de guerre, s'il y a un danger communiste, ce danger est global, il est mondial, et vous ne pouvez pas dissocier une partie de ce danger en Europe du danger qui s'étend au Moyen-Orient, à l'Afrique ou ailleurs.

C'est pourquoi nous devons être, selon moi, très résolument en faveur d'une conception totale de la solidarité atlantique. Nous devons réclamer, sans cesse, que cette Alliance soit vivante, soit complète, adoptée, qu'elle soit une véritable solidarité entre tous les peuples qui partagent le même idéal, le même mode de vie et la même foi.

Nous devons refuser que soient introduites des failles et des désaccords dans ce qui existe déjà ; nous devons, au contraire, travailler à le renforcer.

Et si je dis cela avec toute la force dont je suis capable, c'est, vous le comprenez, parce que c'est une question de vie ou de mort, parce que tout notre avenir est attaché au succès de la solidarité occidentale. Et, si nous voulons faire triompher cette conception, qui est aussi celle des petits et moyens pays de l'Europe, comment ne sentez-vous pas que l'Europe doit s'unir ?

Certains parmi vous, je le sais, ont, vis-à-vis de la construction européenne, de la méfiance, de la crainte. Il faut que nous nous prononçions peut-être aussi là-dessus avec clarté.

Pour ma part, je vous le dis très nettement, ma conviction absolue, définitive, c'est que la seule chance de notre civilisation de se sauver dans l'avenir, dans la période que nous vivons, c'est de construire l'unité de l'Europe.

On me dira : pas maintenant, ou : pas de cette manière-là, ou : pas avec ceux-là, mais avec d'autres. Votre Europe n'est pas l'Europe, c'est trop petit.

Comment ? C'est petit ! L'association de près de deux cents millions d'hommes du niveau d'évolution et de vie que nous possédons, c'est petit ?

Ce serait la plus grande collectivité humaine actuelle, plus grande que la collectivité américaine et que la collectivité russe, et, si vous ajoutez à cette collectivité européenne les prolongements africains qui, sous différents régimes, sont et seront associés à l'Europe, peut-on dire encore que c'est trop petit ?

Mais non, ça n'est pas trop petit, c'est énorme, c'est considérable, c'est décisif pour l'équilibre mondial et, par conséquent, pour la paix.

Je demande au Congrès de se prononcer pour ou contre cette politique d'unité européenne. Et que l'on ne s'égare pas sur des problèmes de modalité. Il y a des Européens si... des Européens mais... Il y a la querelle des institutions supranationales. On est pour ou contre les institutions supranationales. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne sais qu'une chose, c'est le but que je veux atteindre et il faut prendre des moyens pour le but que l'on recherche.

Or il est certain que vous ne pouvez pas, à la fois, assurer l'unité de l'Europe et maintenir à chacune des patries de l'Europe la plénitude de sa souveraineté.

Voilà vingt siècles que les chefs d'Etats, qui ont, comme on le sait, la plus grande estime réciproque, se rencontrent à intervalles plus ou moins réguliers, ce qui n'a pas empêché, depuis vingt siècles, de nombreuses guerres entre leurs armées dans les intervalles de ces rencontres. Vingt siècles d'expérience dans ce domaine devraient nous l'apprendre : les relations diplomatiques traditionnelles aussi étroites qu'elles soient sont un peu insuffisantes pour résoudre les problèmes de l'avenir.

Il faut construire l'Europe selon des méthodes nouvelles et révolutionnaires et la véritable révolution, en cette matière, c'est de créer une souveraineté nouvelle au-dessus des souverainetés nationales.

Avons-nous quelque chose à craindre dans ce domaine ? Non. Je vous demande de me croire. Combien de fois ai-je eu l'occasion d'être mêlé à des négociations, à des discussions, et j'ai toujours remarqué qu'autour de la table, c'était la France qui, automatiquement prenait la tête de l'affaire. Cette primauté ne lui est pas contestée. L'Europe se fera si la France le veut et elle se fera comme elle le voudra.

Voilà la vérité. Et ce sera de plus en plus vrai parce que la France n'est pas un pays en déclin, parce que la France est un pays en progrès, en expansion, dont le poids, au sein de l'Europe, ne peut que croître, parce qu'elle apporte dans le giron européen des atouts, des possibilités que les autres n'ont pas.

Et je ne fais qu'une allusion, j'en parlais tout à l'heure, à cette immense ressource de pétrole et de gaz de pétrole et d'énergie dont elle est l'intermédiaire obligée.

Je vous dis que l'Europe se fera avec la France à sa tête et qu'elle se fera notamment, c'est de plus en plus l'évidence, au profit de la France. Si nous voulons, nous Radicaux, continuer d'apparaître comme un Parti soucieux de progrès, soucieux des problèmes d'aujourd'hui et de demain et d'y répondre, nous devons être des Européens décidés, des partisans convaincus de la construction européenne.

Voilà, mesdames et messieurs, les grands aspects de ce dont nous avons discuté aujourd'hui et ce sur quoi nous prendrons position demain. Dois-je vous dire, pour terminer, combien ma joie est grande, comme est grande ma fierté de voir, après les mois que nous venons de vivre, et investi des responsabilités que vous m'avez confiées en septembre dernier, notre réunion d'aujourd'hui, et combien avec nos amis du Bureau et en particulier Galy-Gasparrou, nous recevons aujourd'hui notre récompense. Nous nous réjouissons du déroulement de ces débats et de voir revenue enfin l'affection et la confiance mutuelle qui, traditionnellement, nous unit, de voir que pas une querelle de personne n'a été soulevée, et que, tous ensemble, nous avons les yeux tournés uniquement vers l'avenir, vers notre avenir, vers l'avenir de notre pays. C'est pourquoi je veux vous dire merci pour cette récompense que vous avez apportée à nos efforts.

Maintenant, il n'y a plus de doute, nous allons faire ensemble de bonnes choses, de grandes choses. Il n'y a plus de doute, le Parti Radical a retrouvé ses ailes.

A la fin de l'hiver, la nature est désolée, les champs sont sans un brin d'herbe, et les pessimistes disent : « Il n'y aura jamais plus d'herbe nouvelle et de jeunes feuilles. » Et, pourtant, jamais on n'est plus près de les voir sortir toutes ensemble.

Nous avons connu les inquiétudes et les craintes de l'hiver et nous sommes maintenant au printemps. C'est le printemps radical. Conservons - le, entretenons-le pieusement, comme des laïques... Entretenons-le et contribuons ainsi à faire éclore cette fleur rare, cette fleur précieuse et fragile qui s'appelle la liberté et la dignité des hommes.

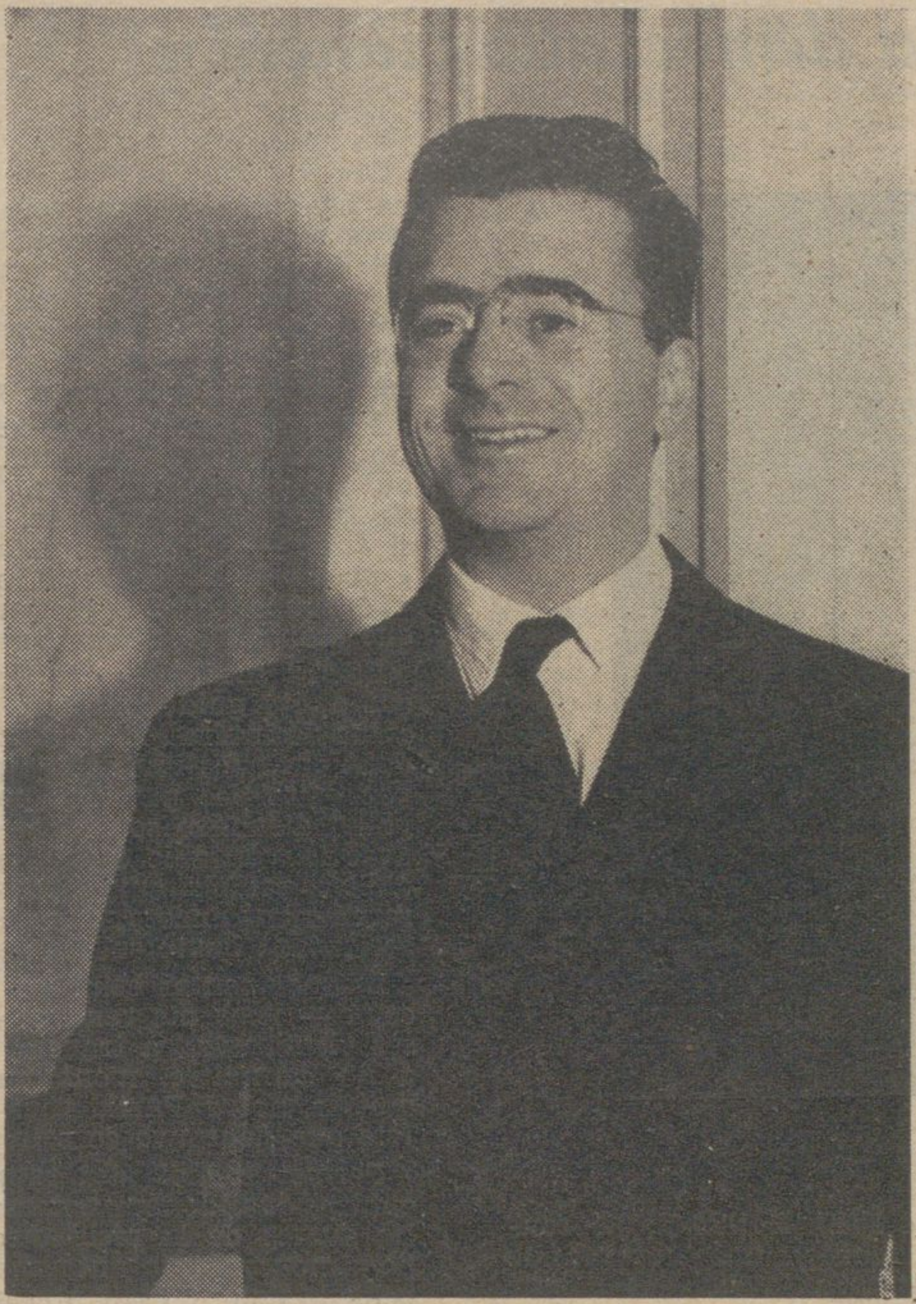

FÉLIX GAILLARD

EST ÉLU PRÉSIDENT DU PARTI

Le président de séance, André Dulin, demande au Congrès de renouveler sa confiance à Félix Gaillard. C'est à l'unanimité, moins une voix, que ce dernier est élu, pour une durée de deux ans, conformément à l'article 18 des statuts, président du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

GASTON MONNERVILLE :

“Ce parti est en mesure de redevenir l’axe indispensable de la démocratie française”.

Le président Gaston Monnerville

J’ECOUTAIS tout à l’heure Félix Gaillard ; j’éprouvais avec lui, de façon muette, une très grande joie. Et je me rappelais qu’à la fin des débats de nos congrès, pour en faire la synthèse, pour éclairer nos propres décisions et aussi pour nous montrer la voie de l’avenir, une voix souveraine s’élevait qui savait, par une éloquence faite à la fois d’intelligence et d’une sensibilité exempte de toute vulgarité, nous élever au-dessus de nous-mêmes, nous rendre meilleurs et en même temps nous disposer à l’action, celle du Président Edouard Herriot...

Il ne vient à l’esprit d’aucun d’entre nous, n’est-il pas vrai, d’essayer de le remplacer. Edouard Herriot ne se remplace pas.

Mais il est réconfortant pour ceux qui, depuis quelques années, ont connu les divisions qui ont régné dans notre Parti, qui en ont été les témoins, auxquels parfois on s’est adressé pour essayer de les amenuiser, voire de les supprimer, de constater depuis trois jours l’atmosphère de ce congrès.

Je n’ai pas l’habitude de prendre la parole dans nos congrès. Je me le suis interdit depuis que j’ai été placé au poste officiel que vous savez dans la République. Si, à Lyon, j’ai rompu mon mutisme habituel, c’est parce que j’ai considéré que c’était un devoir, et j’espère que vous vous êtes rendu compte que je devais l’accomplir en raison des événements qui se préparaient et qui se sont passés depuis.

Aujourd’hui, je cède à l’insistance très affectueuse de beaucoup d’entre vous. Notre Président, car il est le mien, vient de résumer nos débats et de vous inciter, lui aussi, à l’action à venir. Je n’ai rien à faire ici, sinon peut-être à essayer, pour rester fidèle à la mémoire et à l’enseignement de celui qui avait notre estime, notre affection et notre respect, Edouard Herriot, de tirer la leçon de vos débats de ces trois jours.

Vous le savez, je ne reviendrai pas sur le passé... Gaillard vous a dit qu’il est venu au Parti Radical au cours des luttes que ce Parti a menées au début de la IV^e^. Non loin d’ici, dans ce Sud-Ouest qui m’est si cher — et beaucoup d’entre vous le savent — j’ai « *sucé* » le lait radical, moi, à Toulouse à l’époque de « *Pierre et Paul* » et j’ai apporté à ce Parti tout ce que mon adolescence pouvait avoir d’énergie et de foi.

Et j’ai souffert — je le dis — de voir que ce Parti, qui a été guidé, illustré, animé par tant de républicains désintéressés, tant d’hommes de valeur et de foi, dont quelques-uns sont représentés ici en effigie, a pu, par suite des passions personnelles, être obnubilé au point d’oublier son idéal qui se confond à mes yeux avec le véritable idéal républicain français; au point d’aller parfois aux élections en frères ennemis tout récemment encore, désorientant l’opinion publique, désorientant l’opinion française.

Et vous sentez combien je puis être réjoui, étant de ceux — vous me rendrez cet hommage — qui, malgré ses vicissitudes, à travers les succès ou les revers qu’il a pu connaître, n’ont jamais pensé, une seconde, à quitter notre Parti, vous sentez quelle peut être la joie que j’éprouve ce soir, en toute sérénité.

Permettez-moi de rappeler qu’après la dernière guerre, quand nous sommes rentrés, les uns du front, les autres de la résistance, il s’est trouvé un homme pour nous réunir autour de lui, et dont je veux rappeler le nom. C’était non pas place de Valois, mais rue de Valois dans une petite salle. Etaient groupés autour de lui, sous la houlette d’un Radical dont le nom n’est pas assez souvent prononcé, le Président Théodore Steeg, les quelques rares radicaux qui étaient revenus de la marée qui avait déferlé pendant des années, les années de l’occupation, sur la France... Ce Breton têtu, volontaire, tenace, pour qui le Parti Radical était l’image même de la Patrie et qui avait pour devise celle-là même qu’il donna ensuite à notre Parti : « *Patrie et Liberté* ».

Mazé nous avait réunis autour de lui, malgré un état physique dont vous avez connu les suites rapides. Il avait maintenu avec courage le flambeau, pendant la terrible occupation nazie, au moment où nos chefs les plus représentatifs, ceux qui avaient été nos guides, se trouvaient en déportation, au moment où Herriot, Daladier, Albert Sarraut étaient dans les geôles allemandes, au moment où d’autres comme François de Tessan ou Jean Baylet étaient également déportés, au moment où dans les prisons de Riom se trouvait notre jeune, si aimé, si fraternel ami Jean Zay voué à l’assassinat, et où mourait des souffrances de la Patrie, l’un des plus purs d’entre nous, César Campinchi.

Nous n’avons pas désespéré parce que nous savions que, sans nous référer aux doctrines anciennes, ce que le radicalisme représente dans l’esprit du Français

était une chose permanente et que si la vie politique comme la vie nationale souvent se dessinait en dent de scie, il arriverait un jour où, grâce à la foi, à la ténacité, à la persévérance, nous arriverions à convaincre l'opinion qu'il existait encore des hommes qui, croyant à la Patrie, à la liberté, étaient prêts à travailler pour elles et qu'un jour leur destin triompherait.

Lorsque l'Assemblée constituante s'est réunie, nous étions quatorze. Heureusement, nos chefs étaient rentrés. Edouard Herriot était là. Mais peu avant, en décembre 1944 — il est dans cette salle des Lyonnais qui s'en souviennent certainement — à leur diligence et pour rendre hommage à leur chef éminent, à leur maire, qui était également le Président de notre Parti, fut organisée à Lyon la première réunion des radicaux de France. Nous étions peu nombreux. Mazé m'avait prié d'aller présider ce congrès dans une salle non chauffée, en décembre, par un hiver rigoureux, une salle aux vitres cassées. Il faisait gris et triste. Mais tous les Radicaux disponibles étaient là ; ils n'étaient pas seulement de Lyon ; ils étaient venus, autant que le permettaient les transports de l'époque, de tous les coins de France pour marquer leur fidélité à la fois à leurs chefs malheureux, et à l'idéal de liberté qu'ils avaient voulu défendre en prenant part à la Résistance française.

Ah ! certes, nous n'avons pas mis sur des pavois nos martyrs. Nous n'avons pas été de ceux — pour employer l'expression d'Avinin — qui « *transformaient les cimetières en fonds de commerce* » ! Mais, fidèles à un idéal auquel nous croyions, pensant que le service de la République comme le service de la Patrie exigaient d'abord dignité, esprit de sacrifice, dans cette salle de Lyon si modeste, si médiocre, si froide, d'apparence si triste, les congressistes — je veux leur rendre cet hommage, mesdames et messieurs — surent trouver en eux-mêmes assez de foi, assez de flamme pour se consacrer à la reconstitution du Parti Radical français, en partant de la cité même d'Edouard Herriot.

*
**

Ce sont des journées qu'on n'oublie pas. Et tous ces souvenirs me remontaient à l'esprit lorsque j'entendais intervenir nos militants.

Le climat de ce Congrès a été combien plus serein, plus digne que certains Congrès récents où les mots d'amitié n'osaient pas être prononcés, où la contradiction n'était pas toujours admise, ce qui n'était pas digne d'un parti libéral et de démocratie. Assez différent aussi de ces Congrès où on n'admettait pas que tous ne fussent pas les thuriféraires de celui-ci ou de celui-là, et j'ai eu la douleur de voir le Président Herriot, à deux de ces Congrès, aller s'asseoir au premier rang des auditeurs et refuser de prendre place au podium. Par cette attitude, il nous condamnait silencieusement. Aujourd'hui, s'il était vivant, je suis sûr, Gaillard, qu'il serait à vos côtés, qu'il approuverait votre action, et applaudirait vos paroles.

Laissez-moi vous dire que vous venez de redonner à ce Parti sa vraie figure. Vous venez de montrer que vous êtes des Républicains de doctrine et d'action. Pour moi, la République n'est pas tel ou tel régime numéroté à telle ou telle date. Ainsi que je l'ai dit lors de ma récente élection à la Présidence du Sénat, et que j'aimerais le dire à tous les Français s'ils pouvaient m'entendre : la République, c'est ce régime qui a apporté à vos pères d'abord la possession et la propriété du sol sur lequel ils travaillaient pour le compte d'autrui ; la République, c'est ce régime qui, ensuite, apporta à vos pères le suffrage universel, c'est-à-dire quoi ? la liberté du choix qui vous permet ainsi d'accéder à la direction des affaires de la Nation par les représentants que librement vous élisez.

C'est aussi ce régime qui, après vous avoir donné cette liberté du choix, a eu assez de grandeur pour non seulement faire citoyens à part entière comme on dit aujourd'hui — nous disions « *de plein exercice* » — ceux qui vous ont précédés dans la métropole, mais pour faire citoyens de France les étrangers de certaines nations d'Europe, pour aller au-delà des mers faire citoyens de France ces malheureux qui croupissaient dans la servitude, leur tendant la main et leur disant : « *Vous avez droit, vous aussi, non seulement à la vie matérielle, non seulement au bien-être matériel, mais aussi aux lumières de la connaissance* » ; et qui, se penchant vers le malheureux esclave ignorant et nu, a su lui dire : « *Lève-toi, mon frère, car toi aussi tu es un homme !* »

C'est ce régime qui se caractérise, comme vous le voyez, par les valeurs humaines les plus élevées. C'est ce même régime qui, ayant créé l'Ecole publique laïque et obligatoire en France l'a immédiatement instaurée dans nos pays. Il y a un instant, Billères, j'entendais votre discours. Je tressaillais quelque peu d'émotion en vous écoutant parce que les raisons qu'on vous a présentées lorsque vous étiez Ministre de l'Education nationale, les raisons qu'on a présentées à votre Gouvernement Félix Gaillard, et qu'on présente encore aujourd'hui pour ne pas respecter ce qui est vraiment l'Ecole de la Nation, les raisons financières qu'on vous oppose, ce sont exactement les mêmes qu'on opposait à Jules Ferry lorsqu'il voulut instaurer l'instruction laïque publique obligatoire dans nos pays. On lui disait : « *Qu'avez-vous à faire, d'aller porter l'instruction chez ces « nègres » ? Qu'avez-vous à faire de vouloir faire des humains cultivés de ces hommes qui ne sont pas seulement en mesure de comprendre ce que vous voulez leur apporter.* » Radical de bonne souche, c'est-à-dire démocrate, républicain, pétri de l'idéal français à base d'universalisme, Jules Ferry n'a pas cédé. Il a lutté, il a envoyé chez nous cette légion d'instituteurs et de professeurs d'Ecole primaire qui y ont organisé les écoles publiques, ces instituteurs auxquels j'ai toujours rendu hommage, comme leur rendent hommage tous ceux qui ont précédé ou suivi ma génération, comme ces Antillais que je vois assis au fond de la salle.

Ces instituteurs ont formé nos pères, ont permis à nos frères aînés de devenir professeurs ou instituteurs de l'Ecole laïque, et, je tiens à le dire, nous n'avons jamais connu leurs opinions politiques personnelles parce qu'ils n'ont jamais eu qu'un souci : nous enseigner le civisme, nous apprendre le patriotisme, le dévouement à l'homme, notre semblable. Sans doute auraient-ils cru se déconsidérer s'ils avaient essayé de nous entraîner vers telle ou telle formation politique. Ils étaient Républicains, ils le restaient, considérant que c'était là le plus beau de leur mission.

Cette République, c'est celle qui, ensuite, s'est donné pour tâche, vous le savez, la promotion sociale, la promotion de la femme, et l'instauration de la Communauté.

*
**

Félix Gaillard vous disait tout à l'heure que les richesses du Sahara n'étaient pas nées le 14 mai, et il avait raison ; l'esprit de la Communauté que nous venons de créer entre la Métropole et les Pays d'outre-mer n'est pas né non plus le 1er juin 1958. La Communauté s'est créée précisément parce que depuis plus d'un siècle la France a su répandre dans ces pays sa culture. Les hommes de ces pays qui sont des départements d'outre-mer, comme ceux de ces pays autre-

fois territoires, qui ont librement choisi en septembre de devenir des Etats de la Communauté à égalité avec la France, à égalité d'affection, croyez-moi, à égalité de loyauté, croyez-moi, à égalité de compréhension et à égalité politique, ont pu faire ce libre choix parce que Jules Ferry d'abord, puis tous les hommes d'Etat républicains, y compris Edouard Herriot, ont su apporter à ces hommes le message de la culture française.

Nous ne sommes pas des exceptions, nous autres qu'on appelle les Antillais ; sans doute, c'est chez nous que cette évolution a commencé en raison de circonstances historiques qu'il serait trop long de rappeler en cet instant. Mais, puisque nous sommes ici à Pau, il me sera peut-être permis de dire à nos amis palois que la Guyane française, par exemple, qui est la plus vieille terre française d'outre-mer et où je suis né, l'est devenue exactement en 1604 sous Henri IV, leur compatriote. Je m'excuse auprès de nos amis savoyards ou corses que j'aime tant, de rappeler que ce fut bien avant Nice, bien avant la Savoie, bien avant la Corse ; et pourtant il ne nous vient pas à l'esprit de penser que les Niçois ou les Savoyards ou les Corses ne sont pas des Français à part entière.

Eh bien ! c'est parce que, depuis des décennies, cette culture française a été répandue à travers ces populations que le jour où on leur a dit : « *Choisissez, prenez à votre gré l'indépendance, le Statut de territoires ou celui d'Etat de la Communauté* », ils ont répondu, à une seule exception, dont je ne suis pas très sûr qu'elle ne provoque pas quelque regret parmi ceux qui l'ont adoptée, ils vous ont répondu : « *Nous voulons rester dans l'ensemble français.* »

Et alors vous avez constaté, veuillez y réfléchir, je vous en supplie, vous avez vu telle population autrefois colonisée qui se plaignait de la colonisation — combien de fois ne vous en ai-je pas parlé moi-même, combien de fois à l'Assemblée nationale comme au Sénat leurs représentants n'ont-ils pas dénoncé les méfaits du statut passé — vous avez vu ces populations librement consultées, sous l'œil d'observateurs étrangers persuadés qu'enfin ce que certains d'entre eux espéraient allait se produire, c'est-à-dire la sécession, vous les avez vu répondre par 75, 80 et 90 p. 100 des suffrages exprimés, à l'ancienne nation colonisatrice : « *C'est avec vous que nous voulons rester, que nous voulons constituer une famille commune pour travailler avec une volonté commune pour notre commun destin.* » Feuilletez l'histoire du monde ; aussi loin que vous remontiez, vous ne trouverez pas un seul exemple semblable.

Et si je dis cela, mesdames et messieurs, c'est parce que je sais quelle répercussion ce geste a eu dans le monde. Ce n'est pas seulement l'attachement à un homme dont le prestige est immense, le Président de Gaulle. Dans leur vote de septembre dernier, s'est manifestée incontestablement la confiance à l'homme de Brazzaville, celui qui pendant les dures années de la Résistance, leur avait solennellement promis le changement du statut colonial. C'est vrai... Mais il y a eu surtout, et je le répète parce que c'est vrai, et là je rejoins Billères et je rejoins Jules Ferry, et peux dire que j'exprime la pensée de tous les fils d'outre-mer, il y a eu surtout l'affirmation de la part de ces populations qu'entre toutes les cultures dont elles avaient le choix, celle qui leur paraissait la plus humaine, la plus fraternelle, c'était la culture française, de respect de la dignité de la personnalité humaine.

Voilà la vraie raison de leur choix...

*
**

Et, mes amis, voulant terminer, je vous dis ceci : l'exemple que vous venez de donner peut avoir des répercussions plus grandes que vous ne le pensez. Il fut une époque où au Parti Radical il y avait beaucoup de représentants d'outre-mer. Nous ne sommes plus très nombreux ; nos divisions y ont été pour quelque chose, assurément, et peut-être aussi parce que à un certain moment, il a été dit que le Parti Radical ne s'intéressait pas assez au devenir de ces pays et de ces populations. Le Sénat de la Communauté va bientôt siéger à Paris ; nous verrons venir en France ces hommes dont beaucoup ont déjà représenté leurs populations au Parlement ; je connais leur attachement au régime républicain ; je me porte garant de leur foi en la démocratie, la même que la vôtre. Je sais combien ils ont été déçus par les promesses qu'on leur avait faites dans les années 1945 et 1946 et qui n'avaient pas toujours été tenues. Mais je sais aussi qu'après près de quinze années de responsabilités politiques, ils sont devenus plus réalistes. Ils ont su, à travers les démagogies fameuses, reconnaître ceux qui aident vraiment à leur évolution et à la promotion de leurs populations.

L'exemple de républicanisme et d'union que vous venez de donner pendant ces trois journées peut être infiniment bénéfique, croyez-moi, parce qu'il sert l'idéal français. J'ai confiance pour ma part, j'ai confiance parce que je crois à l'efficacité du travail, de la ténacité et de la dignité. J'ai confiance parce que j'ai vu que vous vous êtes ressaisis; j'ai senti que ce Parti qui a été pendant si longtemps l'axe indispensable de la démocratie française est en mesure de le redevenir. M'élevant, comme toujours, au-dessus des querelles de partis, je constate avec vous que le monolithisme dans les groupements politiques ou dans les Assemblées ne répond pas au besoin de dynamisme de la démocratie française. L'indiscipline et la confusion ont montré, de leur côté, à quelles catastrophes on peut aboutir lorsqu'elles s'opposent aux intérêts généraux de la Nation. Entre les deux, il y a place pour le travail constructif, pour l'effort de ceux qui croient à l'avenir et aux progrès de la démocratie. C'est pourquoi, du plus profond de moi-même, je souhaite que tout à l'heure, quand nous quitterons ces lieux, nous emportions, comme buriné en lettres de feu, dans nos esprits et dans nos âmes ce triple impératif qui devra désormais inspirer et guider notre action : Volonté... Confiance... Espérance !...

LE GRAND BANQUET

Un banquet a réuni de nombreux congressistes, le samedi soir 13 juin, dans la grande salle du casino de Pau.

Atmosphère sympathique et cordiale. Détente que l'on s'accorde après l'accomplissement d'un bon travail. Visages de gens heureux : les soucis ne résistent généralement pas à quelques pulvérisations d'amitié.

Les sujets de conversation les plus divers, les plus inattendus furent abordés. Le bruit, non confirmé il est vrai, a même couru que l'un des convives, en veine d'originalité, aurait tenté de parler politique.

Au passage des coquelets et autres fromages de Gabas, ondées rafraîchissantes d'un rosé de Béarn, léger et spirituel, qui semble s'enrichir des vertus qu'il dispense.

Point de discours, mais une surprise (ce qui fait deux) constituée par la venue sur scène de l'excellent groupe folklorique « Lou Ceü de Paü ».

Chants et danses enthousiasmèrent une assistance prompte aux applaudissements et aux « reprises en chœur ».

Et lorsque Félix Gaillard, Gaston Monnerville, René Billères, Patrice Brocas et Guy Ebrard, participants imprévus, vinrent se mêler aux artistes, ce fut de la franche gaieté.

Les conditions du succès de cette soirée avaient été réunies généreusement autour des tables : la couleur, le charme et la fraîcheur d'une présence féminine à laquelle il convient de rendre hommage.

●

A l'intention de ceux de nos lecteurs qui pourraient s'émouvoir, précisons ici qu'en dépit des apparences photographiques, le président Gaillard, bâton levé, scandait le rythme... et ne menaçait nullement notre ami Billères.

●

DIMANCHE MATIN 14 JUIN

PRÉSIDENCE
DE M. FÉLIX GAILLARD

Michel SOULIE

LES RÉSOLUTIONS

Le Président Félix Gaillard remercie « nos amis de la Commission des Résolutions qui ont travaillé fort avant dans la nuit pour rédiger un ensemble de textes dont vous apprécierez l'importance ». *Il félicite particulièrement M. Michel Soulié,* « qui a effectué une grande partie du travail » *et lui donne la parole pour lire les résolutions qui ont été préparées.*

PREMIERE RESOLUTION

ÉCONOMIE ET POLITIQUE FINANCIÈRE

Le Parti républicain radical et radical-socialiste tient à affirmer que, pour lui, la notion de progrès économique est inséparable de celle de justice sociale. L'accroissement de la production dû au plein emploi doit s'accompagner d'une équitable répartition du revenu national sans laquelle l'augmentation de la richesse du pays ne serait qu'une duperie pour le travailleur.

Convaincu de l'intérêt social d'une monnaie saine, il affirme que cette solidité ne doit pas être payée par le prix de la stagnation, du chômage et de l'injustice. Une véritable politique de progrès exige à la fois l'expansion économique dans le plein emploi et la stabilité monétaire.

Les Pouvoirs publics ont les moyens de parvenir à ce résultat. Leur devoir est d'agir sur le crédit, sur le loyer de l'argent, sur la planification des investissements et sur le régime fiscal pour éviter qu'une politique de rigueur financière n'entraîne une lente asphyxie économique. Le Parti radical affirme son inquiétude devant la lenteur du gouvernement à prendre les mesures qu'exige la situation de l'économie française.

Il rappelle qu'une politique cohérente et efficace d'investissement commande, non seulement le plein emploi, mais encore tout l'avenir du pays et de la Communauté. Il insiste sur l'urgence de relancer l'expansion économique, notamment pour la construction d'usines nouvelles dans le cadre d'une décentralisation, seule capable de sauver et de promouvoir les économies régionales.

Il constate que le problème du logement n'a pas reçu de solution d'ensemble satisfaisante, surtout en matière de logement populaire, facteur capital de la justice sociale.

Il déplore l'humiliant sacrifice imposé aux anciens combattants par la suppression de leur retraite et il luttera pour que cette mesure qui frappe les meilleurs citoyens soit rapidement rapportée.

Une politique de progrès se doit de porter remède aux incohérences et aux insuffisances de la législation sociale et, surtout, aux injustices qu'elle laisse subsister. Pour considérables que soient les sommes réparties par la Sécurité sociale, les dépenses de la maladie et l'entretien des personnes âgées sont loin d'être assurés d'une manière satisfaisante. Le niveau de vie des familles a beaucoup souffert également de la situation créée par certaines récentes mesures. Enfin, l'inégalité des prestations selon les régimes comporte des anomalies de plus en plus criantes.

Le Parti radical demande au gouvernement de mettre en œuvre une politique cohérente pour remédier à cet état de fait qui trahit l'esprit même de la législation sociale. Il regrette qu'aucune action n'ait été entreprise pour assurer un remboursement plus complet des frais réels de maladie et pour uniformiser les régimes de sécurité et de retraite. Il demande donc que, dans un souci de justice élémentaire, les avantages accordés aux salariés soient étendus à toutes les formes d'activité et, notamment, aux exploitants agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux travailleurs indépendants, etc... Il rappelle qu'il a eu l'initiative dès 1954, d'une proposition pour l'institution d'une véritable assurance chômage régulièrement financée.

Le Parti radical, défenseur traditionnel des populations rurales, éprouve les plus vives inquiétudes pour leur avenir.

Convaincu que la prospérité de l'agriculture constitue un des éléments fondamentaux de l'équilibre économique et social de la nation, il affirme l'urgente nécessité de mettre en œuvre une politique de redressement dotée de moyens suffisants et menée avec vigueur et persévérance.

Pour accroître le revenu de l'agriculture française, pour la mettre en état d'affronter avec succès la compétition du Marché commun et d'en retirer les bénéfices qu'elle est en droit d'en attendre, il importe au plus haut point :

— de promouvoir une politique agricole commune aux pays membres de la Communauté européenne et d'obtenir l'application intégrale du traité de Rome ;

— de remettre en vigueur les décrets de septembre et octobre 1957 du président Félix Gaillard qui avaient apporté à l'agriculture, par l'indexation de ses prix et l'orientation de la production, les plus légitimes espoirs ;

— d'encourager la vulgarisation du progrès technique sous toutes ses formes, de développer l'enseignement agri-

cole au bénéfice de tous les adolescents, notamment par la multiplication et l'amélioration des cours post-scolaires agricoles et ménagers et par l'orientation agricole des cours complémentaires ruraux ;

— d'apporter à tous les secteurs et, notamment, pour le vin, les produits laitiers, les fruits et légumes, le porc et les produits de basse-cour : une organisation rationnelle de la production fondée sur la recherche de la qualité ;

de profondes réformes de la commercialisation, le financement du stockage, l'organisation de marchés régionaux et nationaux ;

— de supprimer la fiscalité d'exception qui frappe la viticulture ;

— d'assurer la protection de l'exploitation familiale agricole, de lui permettre une gestion rationnelle par la défixation du seuil de rentabilité, par l'accélération du remembrement, par le développement du crédit agricole et de la coopération.

Enfin, le Parti radical estime que le progrès social est inséparable du progrès économique ; il est indispensable pour améliorer les conditions de vie à la campagne :

— de remettre en œuvre une politique d'équipement collectif et individuel (adduction d'eau, électrification, chemins et habitat rural) précédemment appliquée par les ministres de l'Agriculture radicaux ;

— de donner à la mutualité agricole la possibilité de servir aux exploitants les mêmes prestations sociales qu'aux salariés : garantie des risques maladie et accidents, prestations familiales, retraite ;

— de créer l'assurance contre les calamités agricoles ;

— d'améliorer les conditions de travail ;

— d'assurer la promotion culturelle de la jeunesse.

***

Après les interventions de M. Stern concernant le développement et la création d'une industrie nucléaire en France et de M. Ravier, concernant l'exercice des libertés syndicales, la résolution est adoptée, sans modification, à l'unanimité moins cinq abstentions.

DEUXIEME RESOLUTION

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le Parti radical estime, comme il l'a toujours fait dans le passé, que l'élaboration d'un plan de désarmement général progressif et contrôlé est seule capable d'amener une détente internationale durable. Il souhaite que les pourparlers engagés dans ce sens aboutissent enfin à des résultats concrets.

Le Parti républicain radical et radical-socialiste, inquiet du développement de la question de Berlin, affirme qu'il serait indigne des puissances occidentales et néfaste à la cause de la paix d'accepter de négocier sous la menace. Tous les efforts doivent être poursuivis pour parvenir à un accord ; mais un accord établi sur le mépris des volontés des peuples serait une capitulation de l'idéal démocratique et, par conséquent, une menace pour la paix.

Le Pacte Atlantique, sous menace de déchéance, doit être adapté aux périls réels qui menacent aujourd'hui l'Occident.

Le Parti radical rappelle également que la construction de l'unité européenne est plus que jamais urgente et nécessaire ; à l'heure où le Marché commun devient une réalité, il affirme sa volonté de voir l'œuvre commencée se développer et se prolonger par des initiatives aboutissant au regroupement des communautés existantes et à l'affermissement de leurs moyens d'action. Il désapprouve l'attitude du gouvernement français en cette matière et souhaite qu'il prenne les initiatives nécessaires pour que la cohésion de l'Europe s'affirme, notamment dans la politique de l'énergie et des matières premières et dans la politique monétaire.

Il demande que le gouvernement français provoque l'instauration d'une Europe politique.

***

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins cinq abstentions.

TROISIEME RESOLUTION

COMMUNAUTÉ ET OUTRE-MER

L'institution de la Communauté tend à apporter une solution fructueuse au double problème de la dépendance et du sous-développement des peuples d'outre-mer. Il vise à les maintenir unis à la France en vue d'assurer dans l'indépendance de chaque Etat et dans le respect de l'égalité des droits la gestion des intérêts communs à tous.

Le Parti radical, qui a soutenu la loi-cadre de 1956, première ébauche de la Communauté, se félicite que notre pays ait pu entrer sans heurt grave dans la phase de mise en place des nouvelles institutions touchant les territoires d'outre-mer.

La voix de la raison a pu être ainsi choisie en toute liberté par les populations intéressées, conformément aux principes de la libre détermination des peuples inscrits au préambule de la Constitution.

En ce qui concerne la situation des départements d'outre-mer, le Parti demande au gouvernement de continuer dans la voie où il s'est engagé et de tenir notamment les promesses faites lors du référendum aux populations des départements d'outre-mer, qui doivent obtenir de participer de manière plus étroite à la gestion des affaires locales et qui doivent recevoir une aide accrue de la métropole.

Au cours des dernières années, un certain nombre d'Etats se sont séparés de la France. Ils connaissent des situations fort diverses. La loyauté que manifestera la France dans la réalisation de ses objectifs en Afrique et à Madagascar peut faire naître dans ces Etats le désir de s'associer à la République ou à la Communauté en faisant jouer l'article 88 de la Constitution. Aucun effort ne doit être épargné pour atteindre un pareil résultat, qui serait fructueux aussi bien pour la France que pour la population de ces pays.

L'œuvre déjà accomplie est importante, mais il reste encore beaucoup à faire pour que le grand espoir qu'a provoqué la naissance de la Communauté devienne une réalité sans ombre. Il est nécessaire et urgent de coordonner les plans de développement de chaque Etat membre à l'échelle de l'ensemble pour qu'ils puissent trouver leur place naturelle dans un plan d'équipement et d'assistance générale dont la métropole assurerait la cohérence.

Le Parti radical constate avec regret que le gouverne-

ment de la République tarde à adapter son organisation administrative aux institutions et aux problèmes de la Communauté et que l'absence de responsabilités définies dans nos rapports avec les Etats africains constitue une menace pour l'avenir de la Communauté.

*
**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins cinq abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

ALGÉRIE

Le Parti républicain radical et radical-socialiste s'incline devant les sacrifices des soldats français en Algérie dont le courage a permis d'éviter un abandon qui aurait cruellement frappé matériellement et moralement notre pays. Il demeure, cependant, conscient de l'impossibilité de mettre un terme au conflit par le seul poids des armes et de la nécessité d'y apporter un règlement politique.

L'Algérie nouvelle doit se construire dans la confiance des deux Communautés qui vivent ensemble sur le sol algérien. Seule, une politique de réformes hardies, donnant à chaque citoyen de ce territoire la liberté, l'égalité et la dignité de vie peut amener ce résultat ; cette politique suppose que les ultras du colonialisme ne soient plus capables d'exercer leur pression sur les Pouvoirs publics.

Mais cette construction de longue haleine n'exclut pas, bien au contraire, la recherche obstinée d'une solution rapide du conflit. Il faut, parallèlement à cette action, saisir toutes les occasions de parvenir à un cessez-le-feu avec les adversaires de combat. Ce cessez-le-feu ne doit pas comporter de négociations basées sur le statut futur de l'Algérie que, seules, les populations d'Algérie elles-mêmes peuvent déterminer.

Mais il devra comporter des garanties réciproques pour les deux parties afin d'exclure tout soupçon de piège militaire ou politique.

Les intérêts de l'Algérie et de la Métropole sont intimement liés et le sont chaque jour davantage. C'est pourquoi l'indépendance algérienne est plus que jamais dénuée de toute réalité. Mais toute solution qui ne respecterait pas l'originalité de la personnalité algérienne serait également vouée à l'échec.

Pour ces raisons, le futur statut de l'Algérie ne peut être déterminé dès maintenant et ne peut davantage être octroyé. Il doit résulter des discussions qui s'engageront avec l'ensemble des représentants librement désignés de la population algérienne. Il ne sera appliqué qu'après une ratification dans les formes démocratiques.

Il devra tenir compte de la nécessité de créer une association avec les deux autres pays du Maghreb où la présence française pèse encore aujourd'hui d'un grand poids.

Considérant que le problème algérien domine la vie nationale française et que sa solution commande l'avenir de la démocratie en France, le Parti radical est décidé à appuyer toute action d'où qu'elle vienne qui va dans le sens de la politique dont les grandes lignes viennent d'être définies.

En dépit de l'attitude de certaines fractions de la majorité, voire même de certains membres du gouvernement, qui compliquent et rendent plus difficile la tâche du Chef de l'Etat, le Parti radical continue d'espérer que le prestige personnel et l'autorité du Président de la République pourront ouvrir les voies de la justice et de la paix.

*
**

Au nom des Fédérations du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, M. Rouanet demande la suppression :

a) *au 2e paragraphe, du mot* « seule » *dans la phrase :* « Seule une politique de réforme hardie... » ;

b) *au 3e paragraphe, de la phrase allant de :* « Ce cessez-le-feu ne doit pas comporter... » *jusqu'à* « ... peuvent déterminer ».

Ces deux amendements mis aux voix sont repoussés par le Congrès qui adopte, sans modification, la résolution à l'unanimité moins huit voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION

DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE

Le Parti républicain radical et radical-socialiste constate que le gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale ont interprété la Constitution dans un sens qui ampute les droits constitutionnels du Parlement, ce qui favorise les empiètements de l'Exécutif hors de son domaine propre. Il affirme son inquiétude grandissante devant les menaces qu'une telle attitude fait peser sur le fonctionnement des Pouvoirs publics et sur la Démocratie.

Rappelant que l'équilibre des Pouvoirs est le plus sûr rempart des libertés fondamentales, il met en garde contre le danger d'arbitraire, qui naît inévitablement de l'absence de tout contrôle parlementaire efficace. Il s'élève contre l'influence croissante dans les affaires publiques d'une technocratie qui méprise la sanction du suffrage universel.

Dans le domaine de l'information, il dénonce l'utilisation de la Radio et de la Télévision nationales à des fins de propagande partisane, selon des méthodes inspirées des régimes autoritaires. Il insiste sur la nécessité urgente de doter la R.T.F. d'un statut qui assure son objectivité.

Le parti radical, fidèle à son idéal de respect de toutes les croyances que la Constitution a mission de garantir, fermement hostile à toute déformation qui en dénaturerait le visage, soucieux de ne pas voir se rallumer la querelle scolaire, dénonce la lourde responsabilité qu'assumeraient le gouvernement et l'Assemblée s'ils remettaient en question la législation républicaine qui forge l'unité nationale par la neutralité et la laïcité de l'école.

Il estime que les projets d'aide à l'école privée, mis aujourd'hui en avant, ne peuvent qu'entraver la solution du problème primordial. Il insiste une fois encore, avec la conscience de la gravité du retard pris, sur l'obligation impérieuse de mettre en application la réforme proposée par notre ami Billères pour la démocratisation et la modernisation de l'enseignement grâce aux moyens d'expansion indispensables prévus par le plan Le Gorgeu.

Le Parti radical demande à la jeunesse de le soutenir

dans ses efforts pour lui ouvrir dans la liberté des perspectives d'avenir dignes d'elle et de notre pays.

Devant les dangers qui pèsent sur la République, le Parti radical lance un appel à tous les partis attachés à la démocratie parlementaire pour qu'ils unissent leurs forces afin de défendre l'héritage de liberté.

Le Parti approuve l'esprit et le but recherché dans les conversations que son président a eues avec d'autres formations républicaines. Il se déclare prêt à adhérer à un front de défense de la République.

***

M. Dizel monte à la tribune et fait la déclaration suivante :

« Les Fédérations de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne ont entendu les rapports de leurs délégués à la Commission de rédaction : 1° sur les travaux de cette Commissions ; 2°) sur le long entretien qu'ils ont eu dans la nuit du 13 au 14 juin avec le président Félix Gaillard.

« Elles approuvent la position défendue par leurs deux délégués sur la base du projet de motion qui avait été déposé entre les mains du président de la Commission.

« Les Fédérations de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne se félicitent de l'unanimité qui s'est dégagée au congrès sur la laïcité et traduiront en actes immédiats les conclusions auxquelles il a été abouti en ce domaine.

« Elles regrettent que l'excessive brièveté du temps de parole laissé aux militants n'ait pas permis d'approfondir avec autant de netteté d'autres chapitres sur la doctrine.

« Elles félicitent leurs délégués d'avoir fait préciser dans le texte de la majorité de la Commission les positions sociales auxquelles elles sont attachées.

« Elles enregistrent une large communauté de vues dans les critiques adressées au gouvernement actuel en matière économique, fiscale et diplomatique.

« Mais les Fédérations de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne constatent que sur les deux questions vitales pour le pays : Algérie et système dit européen, une majorité a revendiqué en Commission, puis en séance publique, des positions différentes de celles qui étaient traditionnellement la règle d'action du parti.

« Elles constatent que cette revendication n'a pas permis de réaliser un accord sur une contribution constructive à la recherche des solutions.

« Les Fédérations de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne laissent à cette majorité la responsabilité de tenter elle-même et seule l'application de ses thèses dans les instances centrales du parti.

« Et remercient les diverses autres Fédérations, les Comités et les militants qui, à titre collectif ou individuel, ont bien voulu leur faire connaître leur communauté de vues et expriment avec elles leur confiance dans l'avenir du radicalisme. »

Cette déclaration provoque de vives protestations de plusieurs délégués. Le Président du Parti intervient :

Félix GAILLARD :

Me permettez-vous de répondre ? Je crois qu'il n'y a pas lieu de se mettre en colère, tout est fort simple. Chaque membre du congrès a droit, jusqu'à ce que le congrès soit terminé, de venir à la tribune exprimer une opinion. C'est ce que vient de faire notre collègue au nom d'un certain nombre de ses amis du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne. Il nous a lu une prise de position publique. Nous en prenons acte. Je crois qu'il n'y a rien d'autre à faire, je répète que c'est le droit de chacun d'exprimer son opinion.

Je regrette simplement — je le dis tout à fait franchement et avec calme — que ces opinions de Fédérations n'aient pas été exposées d'une manière complète hier, au cours du débat lui-même, auquel chacun pouvait s'inscrire. Il est évident que cette prise de position de dernière heure paraît — je m'adresse aux délégués de ces fédérations — beaucoup plus curieuse que si vous aviez exprimé les raisons d'une opinion différente que vous pouvez avoir sur certains problèmes, car je comprends que vous n'êtes pas en désaccord sur tout ce qui a été dit dans ce congrès, sur les motions votées mais sur un ou deux points. Nous en prenons acte et nous nous en félicitons. Si l'esprit d'unité doit animer nos débats, je n'en souhaite pas moins que les diverses tendances puissent s'exprimer au sein du Parti.

***

M. Ravier voudrait que les questions de laïcité et de défense démocratique fassent l'objet de deux résolutions distinctes.

M. Fixot, considérant l'expression « démocratie parlementaire », *dit ne pas voir l'utilité du mot* « parlementaire ».

Un amendement concernant la défense de la laïcité est proposé par M. Ver. Le Président Gaillard fait observer que la prise en considération de ce texte, qu'il soit accepté ou repoussé, est « assez dangereuse » *par les interprétations qui en seront faites. Finalement, M. Ver retire sa proposition.*

La résolution est alors, sans modification, adoptée par le Congrès... à l'unanimité.

LES ELECTIONS AU BUREAU NATIONAL

DEPUTES

MM. **Billères** (Hautes-Pyrénées).
Brocas (Gers).
Desouches (Eure-et-Loir).
Ebrard (Basses-Pyrénées).
Maurice Faure (Lot).
Hersant (Oise).

SENATEURS

MM. **Dufeu** (Isère).
Pams (Pyrénées-Orientales).
Pinsard (Saône-et-Loire).

CONSEIL ECONOMIQUE

M. **Deleau.**

MILITANTS

MM. **Giacobbi** (Corse)	609 voix
Bourgès-Maunoury (Haute-Garonne)	564 —
Soulié (Loire)	550 —
De Félice (Loiret)	522 —
Péronnet (Allier)	494 —
Thrivaudey (Haute-Saône)	479 —
Laforest (Dordogne)	479 —
Leclercq (Seine Sud)	473 —
Quilici (Seine Sud)	438 —
Cameau (Ille-et-Vilaine)	392 —
Dr Marin (Vaucluse)	377 —

Le lieu du prochain Congrès sera, conformément aux nouveaux statuts, fixé par le Comité exécutif.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

COLLOQUE AGRICOLE

JEUDI 11 JUIN 1959, A PAU

En marge du Congrès radical, un colloque agricole réunissant les spécialistes agricoles du Parti et les personnalités agricoles du département, s'est tenu toute la journée du 11 juin sous la présidence d'A. Dulin, ancien ministre de l'Agriculture, assisté de Guy Ebrard, député des Basses-Pyrénées, et J. Saint-Cyr, président du Conseil général de l'Ain et du Syndicat des Vétérinaires.

M. EBRARD se félicite de la présence des représentants de l'Agriculture de son département et, particulièrement, de M. Bidau, président de la Fédération des Exploitants agricoles, président de la Chambre d'Agriculture et de nombreuses organisations agricoles départementales et nationales et il adresse ses félicitations à M. Bidau pour sa nomination au Conseil économique et social.

M. GAUTHIER, député de l'Isère, traite spécialement de la situation de l'Agriculture française par rapport aux autres activités nationales. Il souligne avec vigueur la nécessité de venir en aide à la petite exploitation familiale, élément stable du régime républicain. Il regrette particulièrement la suppression de l'indexation des prix du Président Félix Gaillard. Cette décision avait été reconnue comme une véritable victoire des agriculteurs et ce, par tous les professionnels de l'agriculture, sa suppression apporte un grand malaise dans les milieux agricoles, du fait que sans elle aucune politique à long terme ne peut être mise en œuvre.

M. FABRE, ancien député de l'Aude, prend ensuite la parole et traite particulièrement du problème viticole et signale la situation très grave créée dans sa région par l'augmentation de la fiscalité, les droits ayant été portés de 13 à 25 francs.

Le décret du 16 mai, s'il apporte sur le plan de l'assainissement qualitatif quelques améliorations, sur le plan quantitatif, par contre, et particulièrement au sujet des prix de campagne 1959-1960, ne provoque aucune aide, les prix fixés étant au-dessous du prix de revient.

Après le long et remarquable exposé technique de Fabre, le Président insiste sur le financement de la viticulture et passe la parole à M. Bidau.

M. BIDAU insiste sur le caractère spécial de l'agriculture, activité économique soumise aux aléas des saisons, particulièrement dans le domaine de la viticulture où joue, en plus, la question des stocks et celle du circuit de distribution. En fait, pour M. Bidau, le problème essentiel est celui de l'organisation du marché du vin.

MM. GAUTHIER et **FABRE** clôturent cette partie du colloque où a été plus spécialement évoqué le problème de la viticulture et P. de Félice prend la parole sur le Marché commun.

P. de FELICE insiste sur les lignes directrices de la politique agricole que nous devons avoir pour aborder, dans les meilleures conditions, le Marché commun qui, d'après le Traité de Rome, doit conduire, dans les

De gauche à droite : MM. Guy Ebrard, Pierre de Félice, André Dulin et Louis Bidau.

quinze ans qui viennent, à l'unification agricole européenne. Cette unification exige trois conditions : une politique agricole commune des six pays ; la conclusion d'accord à long terme pour les produits excédentaires et la substitution d'organisations européennes aux organisations agricoles nationales. P. de Félice note que les deux difficultés principales sont d'ordre technique eu égard aux différents types d'agricultures en présence — et politique — compte tenu de la réserve, pour ne pas dire plus, de l'actuel gouvernement vis-à-vis de la politique d'intégration européenne. L'ancien ministre termine son exposé en indiquant qu'à son avis seule une politique dynamique est susceptible de rallier les agriculteurs et de leur faire comprendre la nécessité d'une évolution souple et intelligente.

Après l'exposé de P. de Félice, le Président ouvre la discusson.

M. Bidau insiste sur le problème des industries dérivées de l'agriculture, industries menacées par les projets de l'O.E.C.E., et sur celui des surplus américains, liés à l'économie agricole américaine, mais dangereux pour les agricultures européennes. M. Bidau conclut en indiquant son attachement à l'exploitation familiale, à condition que celle-ci évolue, et à l'indexation des prix agricoles, conçue comme moyen de faire évoluer notre agriculture, ainsi qu'à l'organisation des marchés et des circuits de distribution.

De Félice fait un parallèle entre la situation de 1789 et la situation actuelle en montrant la nécessité d'abolir les barrières douanières, sans pour autant tomber dans le piège de libre-échange favorable uniquement au Commonwealth anglais.

Le Président conclut cette partie du colloque en constatant l'accord de tous sur la demande expresse au gouvernement d'appliquer intégralement le Traité de Rome et donne la parole à J. Saint-Cyr sur le problème de l'exploitation familiale dans l'agriculture moderne.

J. SAINT-CYR dit que traiter de ce problème pourrait amener à aborder tous les aspects de la politique agricole de notre pays. En fait, défendre l'exploitation familiale agricole moderne, ce n'est pas politiser cette question; ce n'est pas non plus examiner le problème de l'exode rural uniquement sur le plan sentimental, car il est vrai que certaines exploitations familiales ne sont pas viables et ne peuvent pas le devenir. Et il est vrai également que s'il faut parfois empêcher le cumul des exploitations, il faut, dans bien des cas, au contraire, le favoriser pour assurer à l'exploitation familiale agricole le potentiel de rentabilité sans lequel elle ne peut être viable.

Les inquiétudes que provoque notre agriculture ne lui sont pas spéciales; elles sont seules avec les nuances nécessaires de tous les pays, s'il est vrai que l'expansion industrielle est plus rapide que l'expansion agricole et que le sous-développement de la majorité des Etats du monde rejoint celui de la majorité des régions d'Europe et de France au point de vue agricole.

C'est replacé dans le contexte mondial que le problème de l'indexation des prix agricoles accordée par Félix Gaillard et supprimée par l'actuel gouvernement apparaît comme la condition première de la sauvegarde et de l'expansion de l'exploitation familiale dont l'élévation du niveau de vie conditionne l'équilibre économique général.

Jean Saint-Cyr montre alors que cette politique était la seule susceptible de faire progresser notre agriculture et de la garantir contre les dangers d'une intégration non préparée. Il constate qu'elle seule pouvait permettre l'organisation des marchés et des circuits de distribution, donc aboutir à l'augmentation et à la valorisation du produit agricole. Il conclut en indiquant qu'à son avis le côté social ne doit pas être négligé (équivalence des régimes de Sécurité sociale, etc.), ce qui aboutit au triptyque : équipement, organisation et égalité, triptyque qui conditionne une agriculture française moderne dans une Europe économiquement équilibrée.

E. RESTAT insiste alors sur l'aspect vente en rappelant que produire sans vendre ne servirait à rien et insiste sur la nécessité d'étudier très attentivement l'écoulement des productions avant de fixer les objectifs en prenant comme exemple le problème des fruits et légumes du Sud-Ouest qu'il connaît particulièrement bien. Il conclut en constatant le caractère dérisoire de la loi-cadre proposée par le gouvernement qui couvrit à peine 20 p. 100 des investissements indispensables pour arriver à une organisation rationnelle des marchés agricoles.

La séance de l'après-midi, à laquelle ont tenu à assister les présidents **MONNERVILLE** et **GAILLARD** fut alors close par le Président **DULIN** et la résolution suivante adoptée par tous les participants au colloque :

Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, à la veille de son congrès national qui s'est tenu à Pau du 11 au 14 juin 1959, pour marquer l'importance qu'il attache à l'agriculture, a organisé, avant les séances officielles, un vrai colloque agricole. Il a entendu formuler un programme ayant une large audience dans le pays au-delà du Parti Radical lui-même.

Ce colloque s'est tenu sous la présidence de M. André Dulin, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, avec le concours de M. Louis Bidau, dirigeant des organisations départementales et nationales agricoles et membre du Conseil Economique et en présence de Gaston Monnerville, président du Sénat, et Félix Gaillard, ancien président du Conseil.

Ont pris part à ce colloque :

MM. Ebrard, député des Basses-Pyrénées ; de Felice, ancien ministre de l'Agriculture ; Restat, vice-président de la commission de la Production et du Plan, au Sénat ; Gauthier, député de l'Isère ; Fabre et Saint-Cyr, anciens députés ; Maurice Faure, député, ancien ministre, qui ont traité les problèmes de l'enseignement et de vulgarisation, l'organisation du marché intérieur, du Marché commun et de la Communauté franco-africaine, des aménagements régionaux d'équipement individuel et collectif, des questions sociales d'exploitation familiale et, enfin, dans le cadre de l'indexation des prix, le marché du vin.

L'unanimité des participants, quelle que soit leur opinion politique, s'est faite sur un programme qui peut ainsi se définir :

— Le rétablissement de l'indexation, principale conquête du syndicalisme agricole et qui avait été réalisée par les radicaux ;

— Orientation nettement agricole des Cours complémentaires, en liaison avec les foyers de progrès agricoles ;

— Politique de stockage et de création de marchés régionaux et nationaux, pour résoudre, enfin, le problème du circuit de distribution ;

— Politique de qualité pour la conquête des marchés extérieurs ;

— Maintien de l'autonomie de la mutualité agricole et développement des prestations sociales pour apporter aux exploitants agricoles les mêmes garanties qu'aux autres catégories de travailleurs ;

— Remise en œuvre d'une politique d'équipement collectif, adduction d'eau, électricité, chemins et habitat rur[al] appliquée par les ministres radicaux de l'Agricultu[re] ;

— Protection de l'exploitation familiale rend[ue] [...] par l'équipement collectif ;

— Adaptation du crédit agricole pour l'installation des jeunes agriculteurs et pour la réalisation de leurs [...] de progrès ;

— Application intégrale du marché de Rome.

Les participants au colloque expriment le vœu que le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste reprenne une fois de plus et plus vigoureusement que jamais son rôle traditionnel de défenseur attitré des ruraux.

BUREAU NATIONAL 1959-1960

Présidents d'honneur :
Albert SARRAUT, Édouard DALADIER, Henri QUEUILLE

Président :	**Félix GAILLARD**
Secrétaire général :	**Georges GALY-GASPARROU**
Secrétaire général adjoint :	**Pierre BROUSSE**
Trésorier général :	**Robert FOSSORIER**
Vice- Présidents :	**René BILLÈRES** **Maurice BOURGÈS-MAUNOURY** **Maurice FAURE** **Pierre de FÉLICE** **Marcel PERRIN** **Auguste PINTON**
Secrétaires :	**Jacques BORDENEUVE** **Pierre CAMEAU** **Guy EBRARD** **Pierre MILANI** **Henri PAUMELLE** **Gabriel PERONNET**

Membres :

Jean BEFFARAS
Patrice BROCAS
Olivier CALIOT
Paul CHEMIN
Gustave DELEAU
Edmond DESOUCHES
Baptiste DUFEU
François GIACOBBI
Raymond GUESDON
Robert HERSANT
Henry LAFOREST
Claude LECLERCQ
Docteur MARIN
Émile MAURER
Henri PAD
Gaston PAMS
Jacques PÉRIER
Jules PINSARD
Sampiero QUILICI
Michel SOULIÉ
Pierre THRIVAUDEY

Délégué du bureau national : **Camille HÉLINE**

Le Directeur : André SCHMIDT.
LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A., 59-61, rue La Fayette, Paris-9e